

An aerial photograph of a wide river in the Île-de-France region. A multi-lane bridge spans the river, with a barge carrying a long load of goods moving across it. The surrounding landscape includes urban areas with buildings and parking lots, green spaces with trees, and large agricultural fields. The sky is clear and bright.

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Comité de pilotage

Conseil régional

Hélène Gassin, Jean-Luc Dumesnil,
Guillaume Cantillon, Patricia Correze-
Lenée

Agence des espaces verts

Eric Goulouzelle, Nathalie Madrid, François
Huart

Arene

Tifenn Durand, Claude Bassin-Carlier

ORS

Nathalie Sénécal, Sabine Host

Airparif

Jérôme Clave, Arthur De Pas, Anne
Kauffmann

Bruitparif

Fanny Miettlicki

Natureparif

Stéphanie Lux, Maxime Kayadjanian

Ordif

Helder De Oliveira, Jean-Benoît Bel



Remerciements

Cette actualisation 2012 du mémento environnement a été réalisée avec le concours de :

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Aéroports de Paris (ADP), l'association Aqual' Brie, Le centre régional de la propriété forestière (CRPF), le conseil régional (direction de l'Environnement), la direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture et de l'Alimentation (Driaaf), la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (Driea), la fédération régionale des chasseurs, le groupement d'agriculture biologique (Gab), Île-de-France environnement, le ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie (Medde), l'office national des forêts (ONF), le réseau Amap Île-de-France, l'union nationale des industries et carrières et matériaux (Unicem), la fédération nationale de la pêche en France et du milieu aquatique (FNP).

Pour l'IAU Île-de-France :

- **Département environnement urbain et rural (Deur), plus particulièrement :** Erwan Cordeau, Sandrine Gueymard, Manuel Pruvost-Bouvattier, Stéphanie Sisoutham
- **Autres départements contributeurs :** Mobilité transports (DMT), Information, documentation, multimédia (DIDM), urbanisme, aménagement et territoires (DUAT), planification et aménagement durables (DPAD), Institut régional de développement du sport (IRDS).



Sommaire

- 01 - La nature
- 02 - L'eau
- 03 - L'agriculture et la sylviculture
- 04 - Les matériaux
- 05 - L'urbanisme
- 06 - La mobilité
- 07 - L'environnement sonore
- 08 - La qualité de l'air
- 09 - Les déchets
- 10 - Les risques naturels et technologiques
- 11 - L'énergie
- 12 - Le changement climatique
- 13 - Les indicateurs synthétiques de l'environnement
- 14 - Les démarches de territoire
- 15 - Les usagers de l'environnement

Le code QR ci-contre vous permet d'accéder directement à la page consacrée au Mémento.



Cette actualisation 2012 de L'environnement en Île-de-France - Mémento a été réalisée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU îdF)

Direction de la publication - IAU îdF
François Dugeny

Coordination - IAU îdF
Département Environnement urbain et rural (Deur)

Christine Acerbi sous la responsabilité de Christian Thibault (directeur)

Rédaction

Airparif
Martine Boissavy-Vinau

Aqual'Brie
Agnès Saisonou

Arene
Céline Meunier

Bruitparif
Fanny Miettlicki

Driaaf
Jean-François Hauttecoeur, Elvira Melin,
Pierre-Emmanuel Savatte

IAU îdF

Christine Acerbi, Laure de Biasi, Marie Carles, Bernard Cauchetier, Nicolas Laruelle, Iuli Lima-Nascimento, Julie Missonnier, Frédéric Predali, Dominique Riou, Corinne Ropital, Christian Thibault

Natureparif

Gregoire Lois, Laure Turcati

Ordif

Blandine Barbeau, Jean-Benoît Bel, Anaïs Bourbon, Florian Lacombe, Valentin Sauques

SIG - IAU îdF

Simon Carrage, Cécile Mauclair, Laetitia Pigato

Cartographie - IAU îdF

Laetitia Pigato

Photothèque - IAU îdF

Claire Galopin, Julie Sarris

Communication - IAU îdF

Directeur de la communication
Frédéric Theulé

Webmaster

Cédric Lavallart

Photo de couverture: DRIEA/GOBRY

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

La nature



Les inventaires des zones naturelles

Les zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)

Les Znieff de type I représentent en 2012 48 452 ha et les Znieff de type II 221 660 ha.

Source : Driea

Les protections des zones naturelles

Les protections au titre des milieux naturels

Le réseau européen Natura 2000

En 2012, la surface totale des sites Natura 2000 en Île-de-France est de 96 527 ha.

Source : Driea

Les réserves biologiques

Les réserves biologiques domaniales représentent fin 2011 une superficie de 3 913 ha dont 2 742 ha de réserves biologiques dirigées et 1 171 ha de réserves biologiques intégrales.

Source : ONF

Les réserves naturelles régionales et nationales

En 2012, une onzième réserve naturelle régionale est classée : Le Grand Voyeux à Congis-sur-Thérouanne (77), sur 160 ha. 2 réserves sont en projet de classement pour 2013 :

- le site géologique du Guépelle à Saint Witz (95)
- les étangs de Bonnelles (78)

Source : conseil régional

Les protections aux titres autres que les milieux naturels

Les parcs naturels régionaux (PNR)

Les parcs naturels régionaux représentent des projets de développement durable en territoire rural. Ce réseau de 4 parcs, avec 218 526 ha en 2012, couvre 18 % de la superficie régionale (cf. fiche « Les démarches de territoire »).

Les forêts de protection

Selon la Driaaf, les forêts classées représentent une superficie de 58 300 ha. Outre les 3600 ha de forêts dont la procédure de classement est en cours, 11 700 ha sont concernés par une procédure de classement à venir.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Les protections par maîtrise foncière : les périmètres régionaux d'intervention foncière (Prif) de l'AEV

Fin 2011, l'Agence des espaces verts (AEV) dispose de 75 Prif couvrant 37 494 ha, et de 2 Prif en gestion (Dhuis et forêt d'Ecouen) couvrant 119 ha.

Les propriétés acquises s'élèvent à 13 227 ha.

Une partie de ces propriétés concerne des milieux naturels que l'Agence des espaces verts met en valeur. L'Agence gère 4 des 11 réserves naturelles régionales.

Surfaces acquises par type d'occupation du sol

| Occupation du sol | Part de la surface totale (%) |
|-------------------|-------------------------------|
| Espace boisé | 74 |
| Espace agricole | 15 |
| Espace naturel | 6 |
| Espace paysager | 2 |
| Eau | 2 |
| autre | 1 |

Source : AEV

Le projet de schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France (SRCE)

La fragmentation des habitats naturels, notamment par des infrastructures de transport ou par des obstacles à l'écoulement des cours d'eau, leur destruction par la consommation d'espace ou encore l'artificialisation des sols constituent les premières causes d'érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue (TVB) constitue l'une des réponses à ce constat partagé.

La trame verte et bleue correspond à la représentation du réseau d'espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : on appelle l'ensemble « continuités écologiques ». Ces milieux ou habitats abritent de nombreuses espèces vivantes plus ou moins mobiles qui interagissent entre elles et avec leurs milieux. Pour prospérer, elles doivent pouvoir circuler d'un milieu à un autre, aussi bien lors de déplacements quotidiens que lorsque les jeunes partent à l'exploration d'un nouveau territoire ou à l'occasion de migrations.

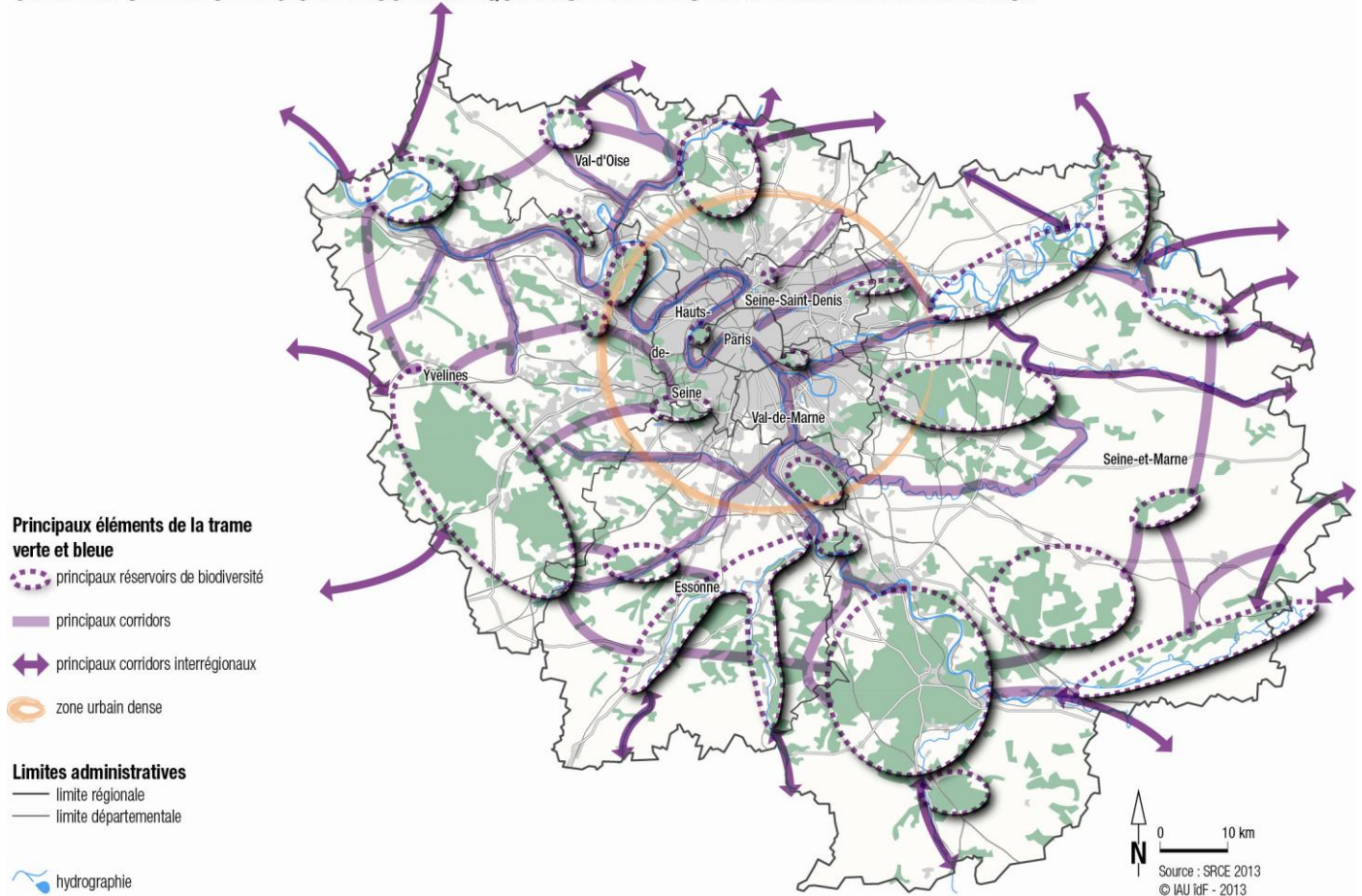
Ainsi, la prise en compte de ces continuités, tant dans les politiques d'aménagement (SDRIF, SCOT, PLU...) que dans la gestion courante des paysages ruraux, constitue une réponse permettant de limiter le déclin d'espèces dont les territoires et les conditions de vie se trouvent aujourd'hui fortement altérés par les changements globaux.

Le schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue : environ 21 % du territoire régional en réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique, identifiant notamment près de 1900 obstacles et points de fragilité sur les continuités écologiques ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, concernant les milieux agricoles, forestiers, aquatiques, urbains, ou encore les infrastructures linéaires.

Source : conseil régional

CARTE DE SYNTHÈSE RÉGIONALE SCHEMATIQUE DES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



L'état de santé de la biodiversité francilienne

L'indicateur STOC

Le bilan 2011 de la biodiversité en Île-de-France réalisé par Natureparif permet de dégager des tendances pour la période de 2001 à 2010, à partir de près de 62 000 données d'observations d'oiseaux, soit 3,8 % des données collectées à l'échelle nationale.

Taux d'accroissement des différents groupes d'espèces d'oiseaux communs en France et en Île-de-France

| Espèces | France | Île-de-France |
|---------------------------|--------|---------------|
| Généralistes | 36 | -2 |
| Milieux forestiers | 13 | -8 |
| Milieux agricoles | - 13 | -13 |
| Milieux bâtis | 17 | 4 |
| Toutes espèces | 12 | -5 |

Source: Natureparif

Seules les espèces spécialistes du bâti voient leurs effectifs croître de 2001 à 2010. Les espèces spécialistes des milieux forestiers et des milieux agricoles affichent une baisse. Les espèces généralistes, dont la particularité est de s'adapter facilement à tous les milieux, enregistrent elles aussi une baisse de 2 %, toutefois plus faible.

L'ensemble des espèces composant les 4 groupes voient leurs effectifs augmenter de 12 % en moyenne au niveau national, et diminuer de 5 % en région Île-de-France.

Source : Natureparif

Chauves-souris et papillons

Les données recueillies dans les paysages agricoles et concernant les chauves-souris ou les papillons diurnes laissent penser que ceux-ci sont particulièrement affectés dans notre région. Les densités qui y sont relevées sont très inférieures à celles mesurées dans une zone témoin autour de l'Île-de-France (25 % dans le cas des chauves-souris avec des valeurs relevées directement en zones agricoles, 20% dans le cas des papillons lorsque les mesures sont prises dans les jardins de communes couvertes à 80% de terres agricoles). On peut y voir l'effet d'une pression anthropique élevée s'ajoutant à des pratiques agricoles en forte majorité intensives.

Source : Natureparif

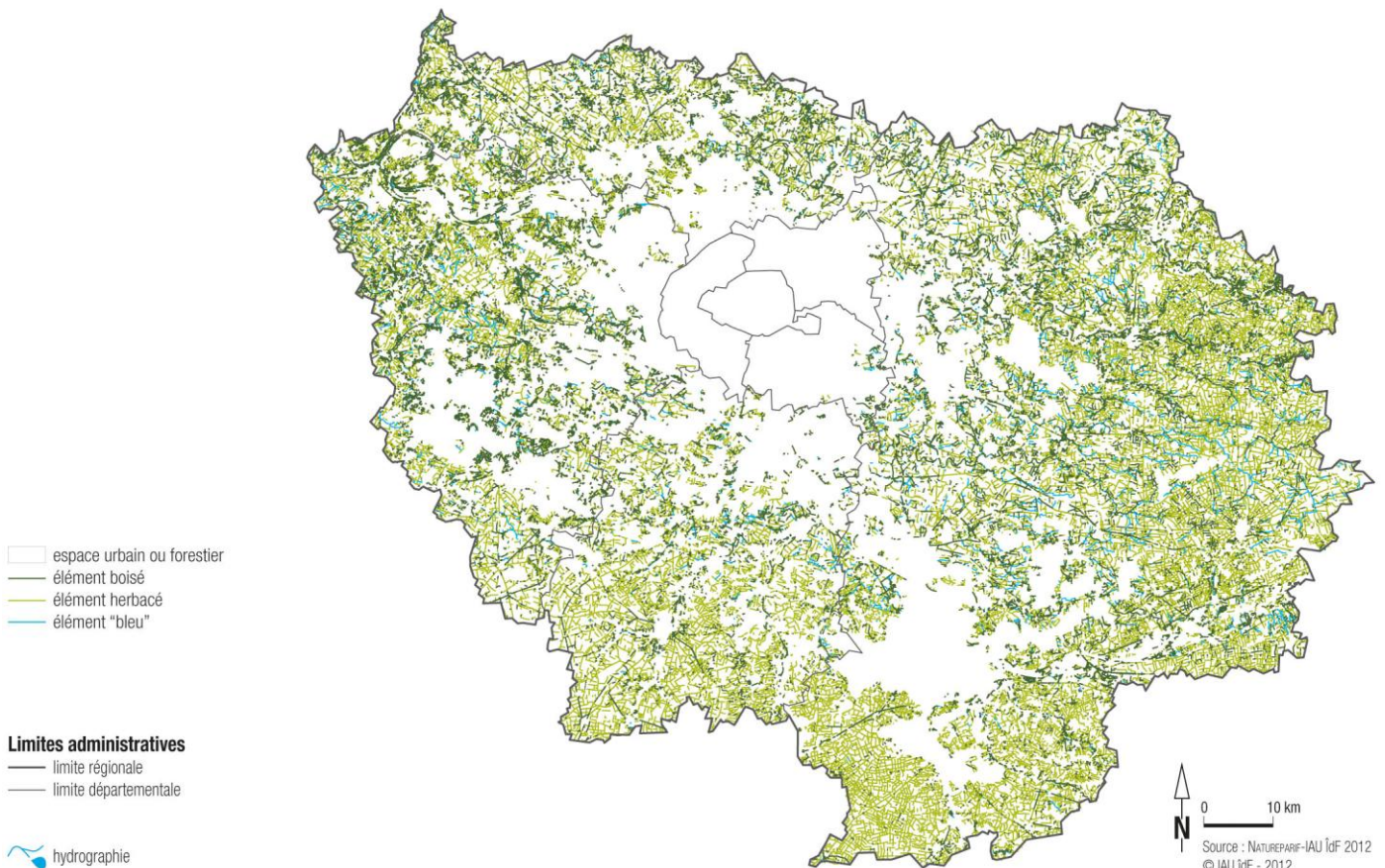
Ecoline

Ecoline est le premier état des lieux cartographique des éléments de biodiversité des paysages ruraux de la région Île-de-France. Ecoline cartographie les éléments linéaires ou ponctuels de dimension comprise entre 2,5 m et 25 m, absents du Mos et d'Ecomos, et qui présentent un intérêt écologique important.

Pour promouvoir la sauvegarde et la valorisation de ces éléments écologiques, il faut reconnaître les prestations écologiques ou services que nous en retirons (protection contre l'érosion, contribution à la qualité de l'eau, protection des cultures, lutte contre l'effet de serre, biodiversité et paysages). Ecoline permet de les connaître, de les recenser et de les localiser.

Ecoline donne une vision globale qui peut participer à la mise en cohérence territoriale des politiques agro-environnementales. Il permet d'assurer une veille des risques d'appauvrissement de la biodiversité rurale régionale. Il permet aussi d'apprécier la connectivité des milieux naturels dans le cadre de la mise en oeuvre de la trame verte et bleue régionale. L'inventaire du patrimoine des éléments de biodiversité des paysages ruraux peut constituer un outil de sensibilisation et de concertation.

ECOLINE : APERÇU DE LA DIVERSITÉ DES ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIÉS



Ecoline en chiffres : 53 types d'éléments répertoriés, 6 285 km de bandes herbeuses, 1 409 km de ripisylve (boisement linéaire en bordure de cours d'eau ou de plan d'eau, constitué d'espèces spécialisées des milieux humides), 2 753 km de haies ligneuses.



Éléments répertoriés par Ecoline : arbre isolé, fossé, bande herbeuse, chemin enherbé.

Crédit photo : A. Boucher / Natureparif

La Flore menacée

L'Île-de-France accueille plus de 1500 espèces de plantes spontanées (arbres, arbustes, plantes herbacées, fougères). La liste rouge réalisée en 2011 par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, montre que 85 espèces végétales (6 %) ont déjà disparu de la région depuis le 18ème siècle et 400 autres (26 %) sont aujourd'hui menacées. Parmi celles-ci, 128 (8 %) courent un risque majeur d'extinction dans les prochaines années. La destruction et la dégradation des habitats naturels représentent la principale cause de la disparition progressive de nombreuses espèces comme l'Adonis d'automne (*Adonis annua* L), petite plante compagne des cultures. La Sabline sétacée (*Minuartia setacea* (Thuill.) Hayek), classée « en danger », a vu ses effectifs décliner dans de nombreuses régions, et l'Île-de-France accueille plusieurs des dernières stations françaises de cette petite caryophyllacée blanche (famille des Oeillets).

Source : Natureparif



Adonis d'automne.

Crédit photo : Creative Commons



Sabline sétacée.

Crédit photo : Creative Commons

La stratégie régionale pour la biodiversité

Au 1er juin 2012, la charte régionale pour la biodiversité compte 266 signataires. Dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité, depuis janvier 2007, le montant des subventions alloué est d'environ 29,7 M€ pour plus de 380 opérations.

Source : conseil régional



Abeille domestique Jardin partagé Paris 20ème.

Crédit photo : O. Alloitteau / Natureparif

Sources de la fiche

Drieu, Driaaf, ONF, conseil régional, Natureparif, IAU îdF

Pour en savoir plus

Natureparif, 2011 : Biodiversité en Île-de-France, état de santé et résilience, dossier de presse, décembre 2011.

Boucher Anabelle, Cauchetier Bernard, « Ecoline, la cartographie des éléments de biodiversité des paysages ruraux », Note rapide environnement, n° 596, IAU île-de-France, juillet 2012.

www.natureparif.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du memento.

Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

L'eau



La gestion de l'eau

Les Sage et les contrats de bassin

L'Île-de-France est régie par le Sdage du bassin de la Seine, qui se décline en 22 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), élaborés par des commissions locales de l'eau, dont seulement quelques-uns sont opérationnels en 2012 :

- 4 Sage sont en phase de mise en œuvre (application du Sage) : Mauldre, Orge-Yvette, Yerres, Nonette
- 5 Sage sont en phase d'élaboration (état des lieux, diagnostic, rédaction du Sage) : Nappe de Beauce, Petit et Grand Morin, Bièvre, Marne confluence, Croult-Enghien-Vieille Mer.

Les actions de reconquête des milieux aquatiques et associés sont menées dans le cadre de contrats d'objectifs et de programmation, les contrats de bassin. 19 contrats de bassin sont opérationnels en 2012 et 5 sont en préparation.

Source : Drie



Panneau de la Sage à Montigny-sur-Loing (77).

Crédit photo :
E. Bordes-Pages/IAU îdF

Le contrat de nappe du Champigny, l'association Aqu'iBrie

AQU'I Brie regroupe en 2011 une quarantaine de membres : le préfet de Seine-et-Marne, des élus (4 conseillers régionaux, 4 conseillers généraux de Seine et Marne, 1 conseiller général de l'Essonne, 1 conseiller général du Val-de-Marne, 1 représentant de l'Union des maires 77, ...), le secteur public (Drie, Driaaf, DDT77, ARS77, Onema, Agence de l'eau, SNCF/RFF), le secteur marchand (Lyonnaise, Veolia Eau, Eau de Paris, les industriels utilisateurs de la nappe, les carriers), le secteur associatif (Nature Environnement77, UFC-Que Choisir, irrigants), les services techniques (Etat, Département, Région, chambre d'agriculture, BRGM, IAU-IDF) et les représentants des agriculteurs seine-et-marnais (FDSEA77, coordination rurale 77, JA77, Gab IDF).

Plus de 90% des prélèvements d'eau issus de cette nappe d'eau souterraine sont destinés à l'alimentation en eau potable d'environ un million de Franciliens, moins de 7% à des usages industriels et le reste à l'irrigation de certaines cultures. C'est dire l'importance régionale de cette ressource en eau.

170 collectivités ont réduit en moyenne de 80% l'utilisation des herbicides, 20 communes viennent d'atteindre le 0 phyto, 30 à 40% des agriculteurs de 2 territoires prioritaires se sont engagés à réduire de 50% les pesticides hors herbicides et de 40% les herbicides.

Source : Aqu'iBrie

La gestion des phytosanitaires, le plan Ecophyto 2018

Suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto 2018 a été lancé en 2008, visant à réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018, si possible. En Île-de-France, les activités du groupe Phyt'eaux propres, qui menait des actions dans ce sens depuis 1998, ont été reprises dans ce plan, et notamment dans le groupe Ecophyto « projets territoriaux ».



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Ce groupe a vocation à regrouper les différents projets de sensibilisation à la réduction des pesticides, mis en œuvre sur les bassins versants prioritaires. Il doit prendre en compte notamment les porteurs de projet et les plans d'action établis sur les captages prioritaires Grenelle (28 en Île-de-France).

Plus globalement, le plan Ecophyto 2018 vise à impulser et harmoniser, avec l'ensemble des partenaires intervenant sur le sujet, les actions contribuant à réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires, que ce soit en secteur agricole ou en zone non agricole.

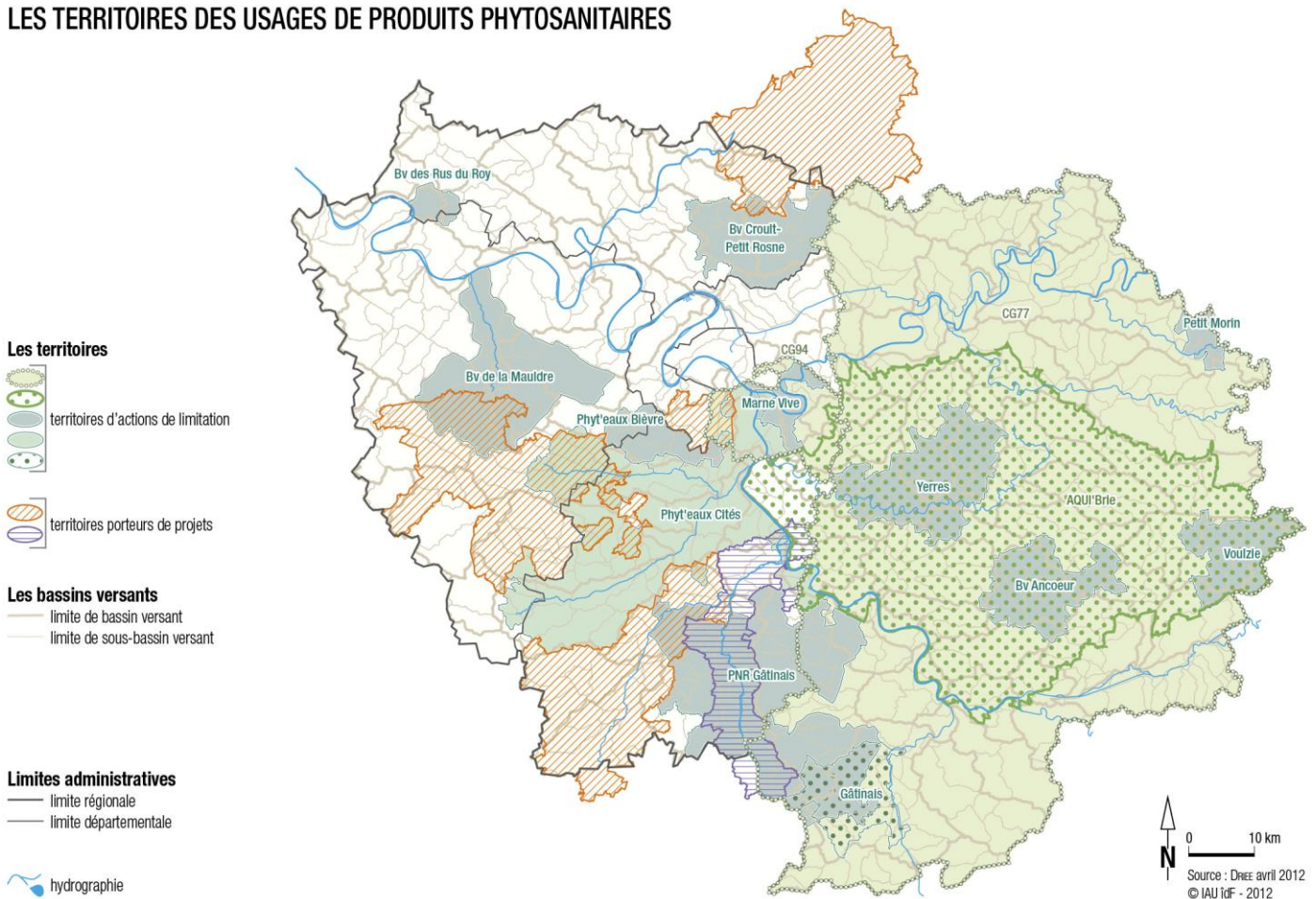
Source : Driea



Traitement des cultures à Cheptainville (91).

Crédit photo :
L. Mignaux / Metl-Medde

LES TERRITOIRES DES USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Le plan départemental de l'eau du département de Seine-et-Marne

Ce plan, signé en 2006 par l'Etat, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, l'union des maires, la chambre d'agriculture et le conseil général, comporte 4 axes principaux pour une gestion globale et équilibrée de la ressource :

- Un volet curatif : sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais ;
- Un volet préventif : reconquérir la qualité de la ressource en eau en intensifiant la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses ;
- Un volet communication : améliorer l'information des habitants afin qu'ils adoptent des comportements éco-citoyens ;
- Autres actions : améliorer le fonctionnement de l'assainissement et reconquérir la qualité des cours d'eau.

| Projet | Année | Nombre d'agriculteurs engagés | Aide régionale annuelle en € |
|--------------|-------|-------------------------------|------------------------------|
| PDE 77 | 2008 | 13 | 27 100 |
| | 2009 | 21 | 46 010 |
| | 2010 | 33 | 60 000 |
| | 2011 | 12 | 16 560 |
| Total | | 79 | 148 670 |

Sources : conseil régional, conseil général de Seine-et-Marne

L'assainissement

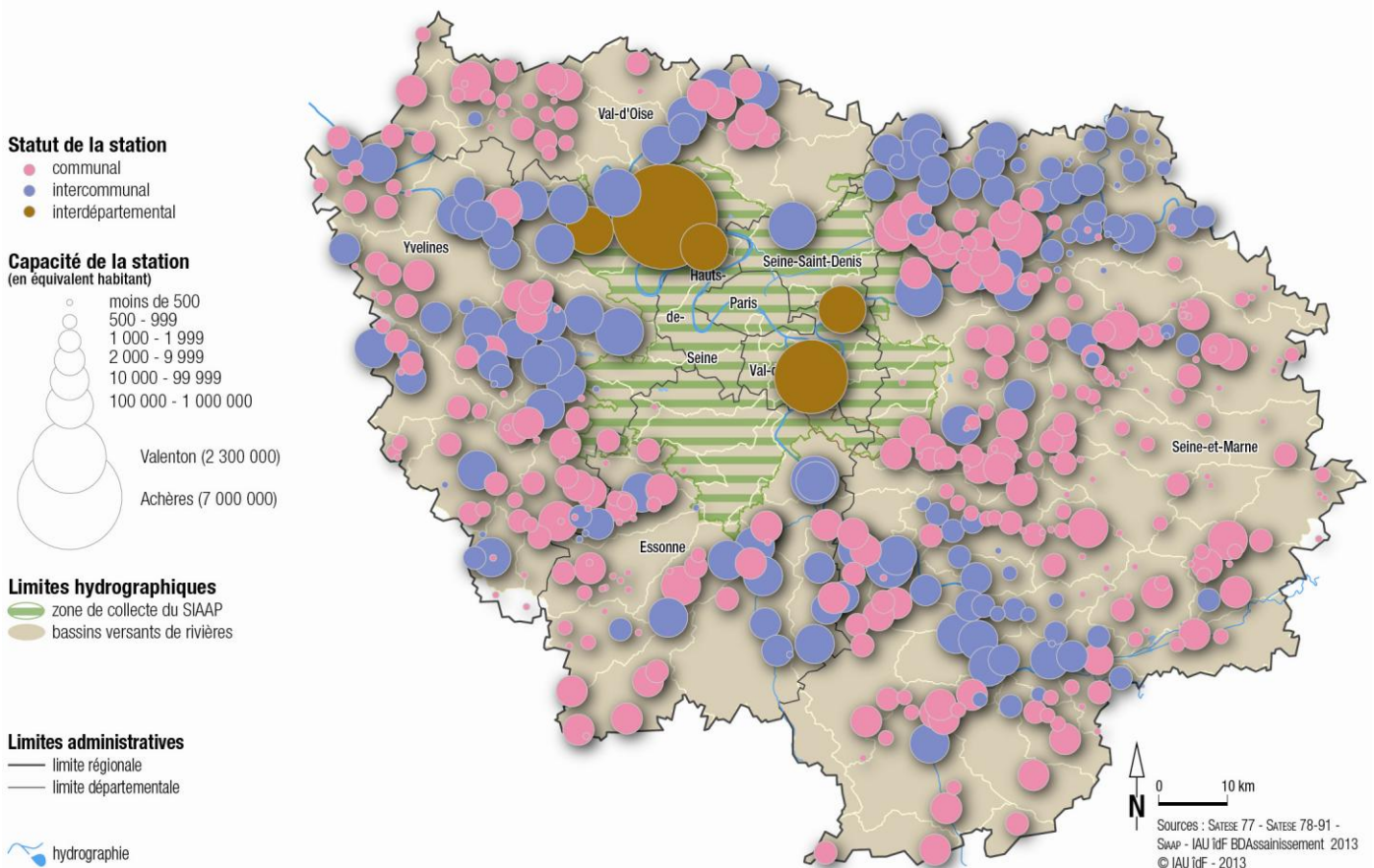
L'assainissement des eaux usées domestiques est très majoritairement assuré collectivement par 500 stations d'épuration à maîtrise d'ouvrage publique.

Sources : IAU îdF, Sandre



Station d'épuration du SIAAP à Valentigney (94).
Crédit photo : E. Conquy / NoManzland - IAU îdF

LES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DOMESTIQUES



Sources de la fiche

Driee, Aqvi'Brie, IAU îdF, conseil général de Seine-et-Marne

Pour en savoir plus

www.aquibrie.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

<http://eau.seine-et-marne.fr>

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



*Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag*

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

L'agriculture et la sylviculture

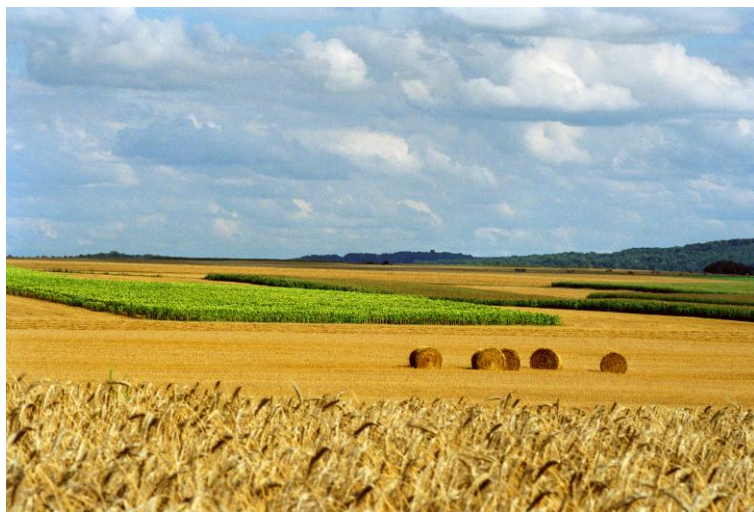
L'agriculture

- Selon le dernier recensement agricole de 2010, la région a perdu plus d'une exploitation sur 5 en 10 ans : 5 000 exploitations en 2010 contre 6 500 en 2000. Le mouvement de baisse des exploitations s'est cependant un peu ralenti (-28% entre 2000 et 2010) par rapport à la période 1988-2000 (-33%).

- Parallèlement, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 2%. Elle représente 48% du territoire régional en 2010. Le seuil symbolique des 50% a été franchi : pour la première fois l'agriculture représente moins de la moitié du territoire régional.

- La forte baisse du nombre d'exploitations et le relatif maintien de la SAU s'explique par la forte augmentation de la taille des exploitations. La surface moyenne est aujourd'hui de 112 ha (+ 26 % en 10 ans).

- Une autre évolution, déjà à l'œuvre, se confirme : la spécialisation des exploitations et le développement des statuts juridiques. Le nombre d'exploitations céréalières de plus de 200 ha a augmenté et celui des grosses exploitations horticoles-maraîchères se maintient. On note par contre une forte régression des exploitations mixtes ou de petite taille.



Paysage agricole à Arthies (95).

Crédit photo : B. Fleurier / IAU îdF



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



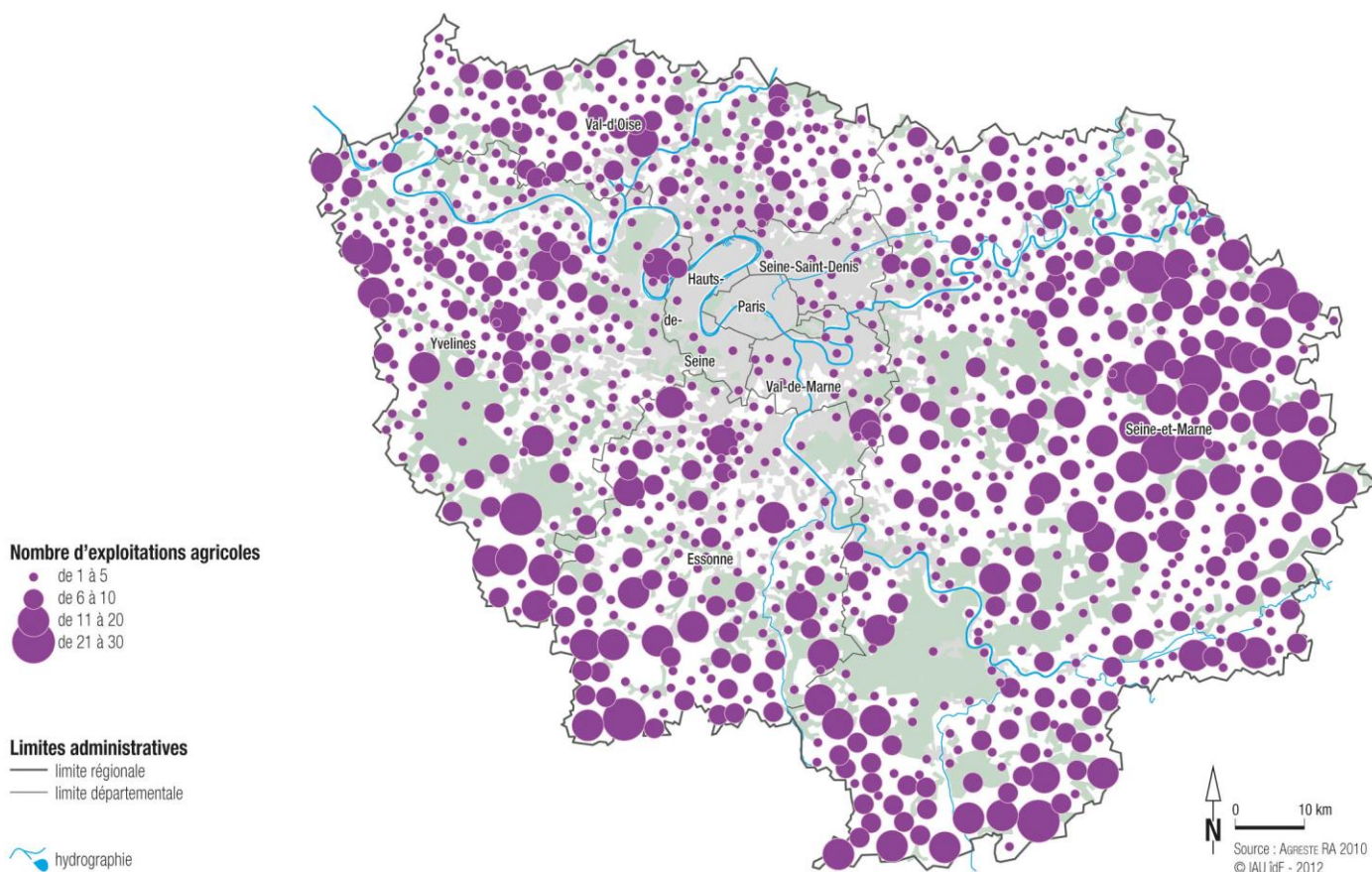
Quelques données du recensement agricole 2010

Superficie agricole utilisée, exploitations, exploitants

| | Île-de-France | | France | |
|---|---------------|-----------------------|---------|-----------------------|
| | 2010 | Evolution depuis 2000 | 2010 | Evolution depuis 2000 |
| Superficie agricole utilisée – SAU (milliers ha) | 569 | -2 % | 26 961 | -3 % |
| SAU moyenne | 112 | + 26 % | 55 | +31 % |
| Exploitations agricoles | 5 075 | -22 % | 490 010 | -26 % |
| Chefs d'exploitations et coexploitants | 6 347 | -18 % | 603 899 | -21 % |

Source : Agreste, Recensements agricoles

LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE



Principales cultures

| Productions végétales | Superficie (ha) |
|-------------------------------------|-----------------|
| Céréales | 347 592 |
| Oléagineux | 76 578 |
| Protéagineux | 42 108 |
| Betteraves industrielles | 39 559 |
| Superficie toujours en herbe | 15 800 |
| Ensemble prairies | 21 157 |
| Légumes | 4 401 |
| Flours | 562 |
| Vignes | 107 |
| Cultures permanentes | 1 860 |

L'Île-de-France est la 1^{ère} région productrice de persil, de cresson et de radis, 2^e région pour la salade (batavia), les oignons blancs et les plantes en pots, 4^e région en termes de pépinières.

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle, Recensement agricole 2010

Elevage

| Cheptels | Effectifs |
|----------------|-----------|
| Bovins | 30 675 |
| Equidés | 8 077 |
| Caprins | 2 360 |
| Ovins | 11 959 |
| Porcins | 7 984 |

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle



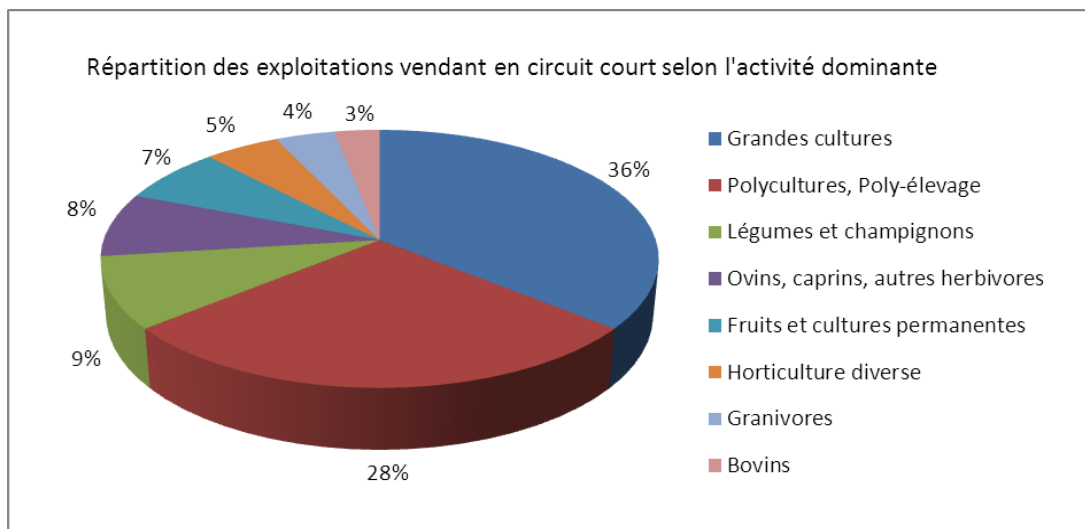
Champs de salades à Montesson (78).

Crédit photo : M. Mérat / IAU idF

Les circuits courts

En Île-de-France, la vente en circuit court de produits alimentaires est pratiquée en 2010 par près de 800 exploitations, soit 15 % des exploitations agricoles franciliennes. Cette proportion a fortement diminué par rapport à 2000 alors que l'Île-de-France offre un bassin de 12 millions de consommateurs. Cette baisse est corrélée au fort recul des secteurs maraîcher et arboricole. Cependant, aujourd'hui 2 exploitations sur 3 produisant des fruits et légumes les commercialisent en circuit court. Les légumes sont les produits les plus vendus dans les circuits courts.

Toutefois, les exploitations commercialisant majoritairement en circuit court sont les exploitations à dominante grandes cultures. Ceci s'explique par leur prédominance en Île-de-France et le fait qu'à côté des cultures céréalières, elles développent la production de légumes ou l'élevage.



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

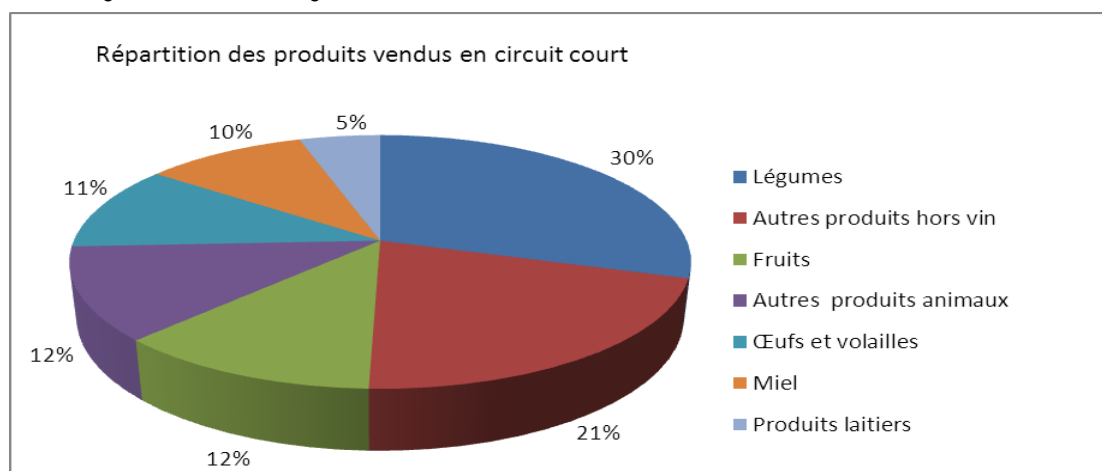
La vente à la ferme est le mode de commercialisation principal en Île-de-France. Pour autant, la plupart des agriculteurs utilisent plusieurs modes de commercialisation.

Les ventes de paniers, du type Amap, qui connaissent un engouement chez les consommateurs urbains et les médias, ne totalisent que 5% des modes de commercialisation. Ils sont cependant un symbole fort des nouveaux liens producteurs/consommateurs.

Mode de commercialisation principal hors vins, en % des exploitations

| | |
|------------------------------|---------------|
| A la ferme | 48,8 |
| Sur les marchés | 27,3 |
| Commerçant détaillant | 5,1 |
| En paniers (Amap) | 4,7 |
| En point collectif | 4,4 |
| Grandes et moyennes surfaces | 4,0 |
| En tournée, à domicile | 2,0 |
| Restauration commerciale | 1,5 |
| En salons et foires | 1,4 |
| Par correspondance | 0,4 |
| Restauration collective | 0,4 |
| Ensemble | 100,00 |

Source : Agreste, Recensement agricole 2010



Trois cents exploitations franciliennes vendent des légumes en circuit court.

Source : Agreste, Recensement agricole 2010



Cueillette de la ferme de Gailly à Saint-Cyr-L'Ecole (78).
Crédit photo : A. Lacouchie / IAU îdF

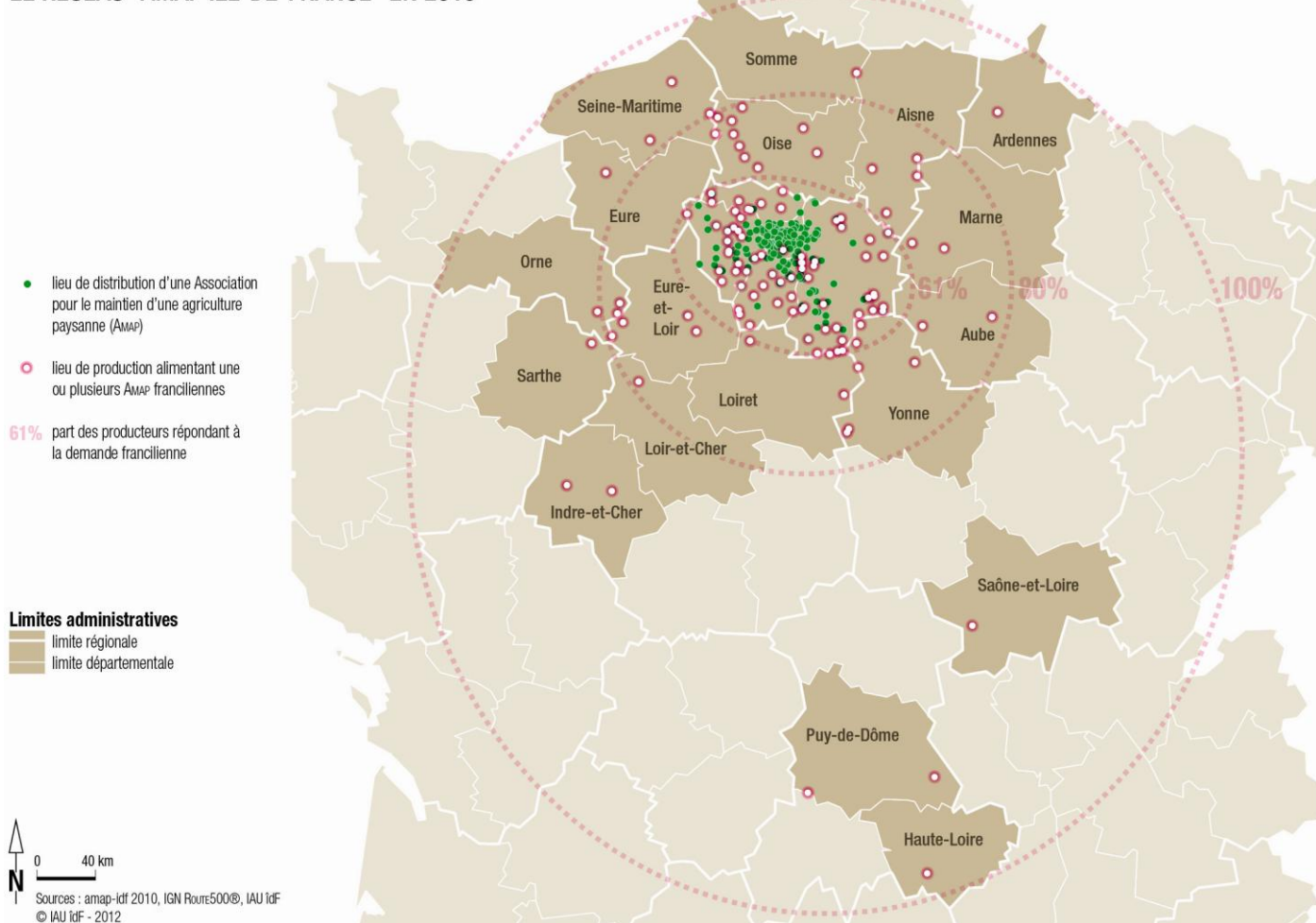
Les Amap

Au 1er juin 2012, on compte :

- 265 groupes en Amap sur la région Île-de-France, dont 144 adhérents au réseau Amap Île-de-France,
- 163 producteurs en Amap dont 47 adhérents au réseau Amap Île-de-France,
- une vingtaine de groupes sont en projet ou en cours de création.

Source : réseau Amap Île-de-France

LE RÉSEAU "AMAP ÎLE-DE-FRANCE" EN 2010



Les mesures et dispositifs à objectifs environnementaux

Le plan de développement de l'agriculture biologique

Ce plan permet de soutenir financièrement d'une part les agriculteurs biologiques (participation au coût de la certification biologique, aide à la transition vers une agriculture biologique locale - Atable) et, d'autre part les acteurs intervenant en matière d'accompagnement et de conseil auprès des agriculteurs, d'accès au foncier, de filières et de marchés, de recherche, de formation,...

En Île-de-France, en 3 ans, les surfaces passées à l'agriculture biologique ont augmenté de plus de 70 %. Fin 2011, l'agriculture biologique représente :

- près de 7 604 ha : 4 770 ha en agriculture biologique et 2 834 ha en conversion, soit environ 1,3 % de la SAU francilienne,
- 175 structures certifiées bio ou en conversion, soit environ 3,4% des exploitations agricoles.

Evolution 2002-2011 de l'agriculture biologique

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2009 | 2011 |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|
| Nombre structures certifiées | 64 | 66 | 70 | 70 | 102 | 175 |
| Nombre d'hectares | 3 365 | 3 653 | 3 904 | 3 913 | 5 674 | 7 604 |
| % SAU en IDF | 0,58 % | 0,63 % | 0,68 % | 0,68 % | 1 % | 1,3 % |

Répartition des surfaces agricoles bio et en conversion par type de production

| | Grandes Cultures | Légumes secs et légumes de plein champ | Maraichage (dont champignons, cressiculture et PAM*) | Arboriculture et viticulture | Prairies temporaires et permanentes | Légumineuses et surfaces fourragères | Autres (bois, friches, jachères, pépinières et cultures ornementales) | Total |
|------------|------------------|--|--|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---|--------|
| Bio | 2916,6 | 73,5 | 169,3 | 53,7 | 775,4 | 535,3 | 245,9 | 4769,7 |
| Conversion | 1800,3 | 52,3 | 82,3 | 34,4 | 172,4 | 612,1 | 80,2 | 2833,9 |
| Total | 4716,8 | 125,8 | 251,6 | 88,1 | 947,8 | 1147,4 | 326,1 | 7603,6 |

* PAM : Plantes aromatiques et médicinales

Source : GAB Île-de-Franc, conseil régional

LES SIGNES DE QUALITÉ ET D'ORIGINE

Agriculture biologique

localisation de la commune... ...type de production

Type de production biologique

- maraîchage, cressiculture, culture de champignons
- grande culture
- arboriculture
- polyculture-élevage
- légume de plein champ
- élevage
- plante à parfum, aromatique et médicinale
- pépinière et culture ornementale
- apiculture
- autre, viticulture

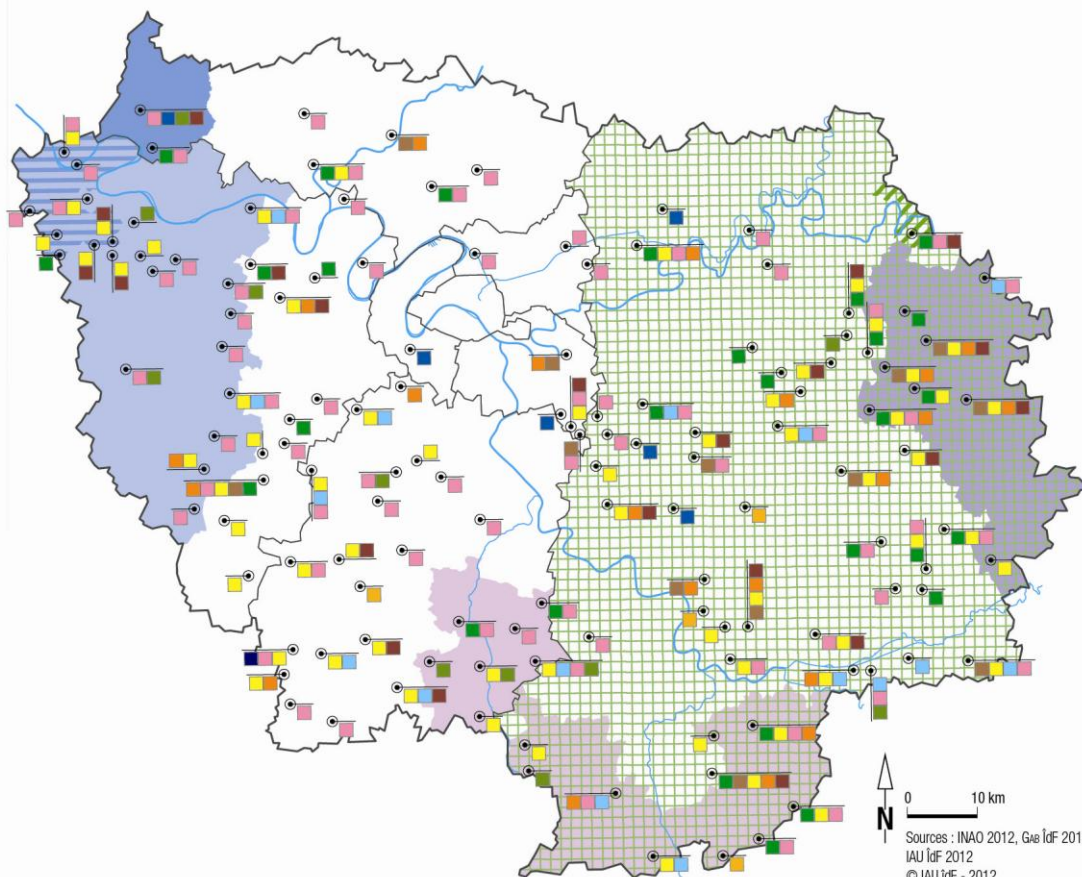
Appellation d'origine contrôlée et indication géographique protégée

- AOC Brie de Meaux
- AOC Brie de Melun
- AOC Champagne et Coteaux Champenois
- IGP Volaille du Gâtinais
- IGP Volaille de la Champagne
- IGP Volaille de Houdan
- IGP Volaille et porc de Normandie

Limites administratives

- limite régionale
- limite départementale

hydrographie



Le dispositif Prairie

Le programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (Prairie) est un appel à projets agri-environnementaux territoriaux qui s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires et associations, en particulier celles agissant pour la protection de l'environnement.

Les projets doivent avoir pour objectif d'améliorer, sur un territoire pertinent, la qualité de l'environnement dans l'un des champs suivants : eau, sols, biodiversité, paysages.

Opérations et territoires concernés par les contrats Prairie pour la période 2008-2011

| Opération | Organisme porteur | Nombre d'agriculteurs engagés |
|--|---|-------------------------------|
| Préservation de la Chouette chevêche | Centre ornithologique d'Île-de-France (Corif) | 13 |
| Protection de l'Oenicidème criard | Association NaturEssonne | 9 |
| Lutte contre le ruissellement et préservation de la qualité de l'eau dans la vallée du Sausseron | Syndicat mixte d'étude et de réalisation du contrat de bassin de la vallée du Sausseron (SMERCVS) | 13 |
| Amélioration de la biodiversité en Seine-et-Marne (2009-2011) | Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne (CG77 en 2102) | 24 |
| Restauration de la trame verte et bleue (2011) | PNR de la Haute vallée de Chevreuse | 14 |
| Total | | 73 |

Le montant total de l'autorisation d'engagement pour les 5 projets est de 140 036 €, et l'aide régionale prévisionnelle sur 5 ans est de 700 180 €.

Source : conseil régional

Les MAE régionales 2008-2011

| MAE | Année | Nombre d'agriculteurs engagés | Aide régionale annuelle en € |
|--|-------|-------------------------------|------------------------------|
| Protection des races menacées | 2008 | 3 | 2 635 |
| | 2009 | 1 | 1 071 |
| | 2010 | 0 | 0 |
| | 2011 | 0 | 0 |
| Total | | 4 | 3 706 |
| Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité | 2008 | 3 | 21 1999 |
| Total | | 7 | 36 660 |

Source : conseil régional

Le montant prévu pour 5 ans est de 183 300 €.

Sources de la partie agriculture

Driaaf, Gab Île-de-France, réseau Amap Île-de-France, conseil régional

Pour en savoir plus

Préfet de la région Île-de-France, *L'agriculture française en 2010, premiers résultats du recensement agricole dans la région Île-de-France*, septembre 2011

Agreste Île-de-France n° 109, septembre 2011

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Agreste Île-de-France, *Mémento de la statistique agricole*, édition 2012

www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010

www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.iledefrance.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.

Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

La sylviculture

La politique forestière française

La plus grande partie de la forêt française a pour vocation de produire du bois d'œuvre de qualité, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle, c'est-à-dire soucieuse de la conservation de la diversité biologique, du maintien des potentialités des sols, en évitant toute évolution irréversible (<http://agriculture.gouv.fr/foret-bois>).

La vocation multifonctionnelle de la forêt et des équilibres entre les différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) a été réaffirmée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, de manière à répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'éco-matériaux à base de bois, puis par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 qui a mis l'accent sur la fonction productive : « Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts, il est établi dans chaque région un plan pluriannuel régional de développement forestier ». Le PPRDF d'Île-de-France, qui sera adopté en fin d'année 2012, est consultable sur le site de la Driaaf : <http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

En Île-de-France, la fonction d'accueil est prédominante dans les forêts publiques depuis les années cinquante-soixante. Près de 100 millions de visites sont recensés dans les forêts publiques d'Île-de-France sur les 200 millions de visites à l'échelon national, ce qui fait de la forêt d'Île-de-France un des patrimoines les plus visités de France.

La forêt en Île-de-France

La nature de la propriété forestière

Même si la forêt francilienne est surtout connue pour ses grands massifs domaniaux, la forêt privée est largement majoritaire avec 69 % de la surface forestière totale, proche de la moyenne nationale (74%). Elle appartient à plus de 148 000 propriétaires, qui détiennent en moyenne 1,09 ha. La question de morcellement de la propriété privée est prégnante dans la région.

La forêt publique se répartit entre les forêts domaniales (25%) et les forêts des collectivités, principalement détenues par la Région par l'intermédiaire de l'Agence des espaces verts. Les quelques centaines d'hectares restants se répartissent entre forêts départementales et communales, ces dernières étant très peu nombreuses, contrairement à d'autres régions, notamment dans l'est du pays. Il n'y a pas d'association régionale ou départementale des communes forestières en Île-de-France.

Surface de forêt par catégorie de propriété (en milliers d'ha)

| | Public | Privé | Total |
|----------------------------|--------------|----------------|----------------|
| Île-de-France ouest | 43 ±2 | 85 ±7 | 128 ±8 |
| Seine-et-Marne | 39 ±1 | 101 ±6 | 140 ±6 |
| Total Île-de-France | 83 ±2 | 187 ±10 | 269 ±10 |

Source : IFN 2010

La part de la forêt publique est sensiblement plus importante dans les départements de l'ouest qu'en Seine-et-Marne.

La surface de la forêt francilienne peut se décomposer en un tiers de forêts publiques, un cinquième de propriétés privées importantes dotées de plan simple de gestion, et une petite moitié de propriétés privées non dotées de documents de gestion durable.

Source : Driaaf

Les forêts des collectivités (fin 2011)

| | Etat | Région | Départements | Communes |
|-----------------|--------|--------|--------------|----------|
| Superficie (ha) | 72 468 | 8 398 | 3 382 | 2 365 |

Source : ONF

Les documents de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Ces documents sont pour la forêt privée, les plans simples de gestion (PSG)¹, les règlements type de gestion (RTG), les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et les « aménagements » pour les forêts publiques. Leur durée de validité est de 10 à 20 ans, même si leur horizon est beaucoup plus lointain. Cette durée a eu tendance à se raccourcir compte tenu des évolutions dans la gestion durable des forêts et de la multiplication d'événements climatiques (tempêtes, sécheresses) ou sanitaires sévères, bien que les cycles forestiers soient par nature très longs. A part les essences à croissance très rapide comme le peuplier ou les résineux, les essences nobles (chêne) sont conduites sur des durées qui dépassent largement la moyenne de la vie humaine (environ 200 ans).

Les documents d'aménagement doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois principales fonctions écologique, économique et sociale de la forêt.

Les PSG sont obligatoires pour les forêts privées constituées soit d'une parcelle forestière d'un seul tenant d'une surface égale ou supérieure à vingt-cinq hectares, soit d'un ensemble de parcelles forestières d'une surface totale égale ou supérieure à vingt-cinq hectares appartenant à un même propriétaire, situées dans une même zone géographique.

Les surfaces couvertes par un plan simple de gestion (PSG) s'élèvent à environ 59 000 hectares.

Les PSG de la forêt privée en Île-de-France en 2011

| Département | Nombre de PSG | Surface (ha) |
|----------------------|---------------|---------------|
| 77 | 303 | 34 340 |
| 78 | 131 | 13 575 |
| 91 | 56 | 5 678 |
| 93 | 1 | 233 |
| 94 | 2 | 311 |
| 95 | 56 | 4 682 |
| Île-de-France | 549 | 58 819 |

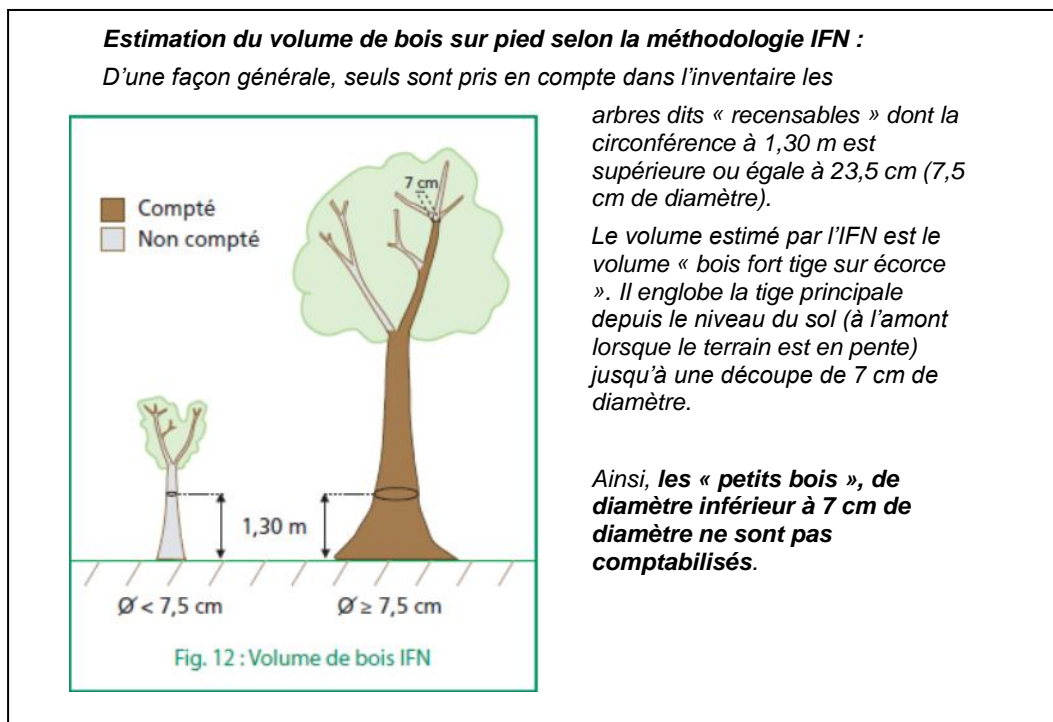
Source : CRPF

¹ Le plan simple de gestion est un document réglementaire. Document pour prévoir et document pour gérer, il s'agit d'un programme pluriannuel d'entretien et de gestion durable et multifonctionnelle réalisé par le propriétaire pour sa forêt.

Le potentiel de production de bois

L'accroissement forestier

Il s'agit de l'accroissement courant annuel sur écorce en m³/an, calculé sur les 5 dernières années précédant l'année des mesures sur le terrain. Pour la campagne 2005-2009, l'accroissement forestier est estimé à 1,4 million de m³/an par l'Inventaire forestier national (IFN).



Evaluation du bois exploitable .

Crédit photo : A. Bouissou / Metl-Medde

L'exploitabilité

La facilité d'exploitation est évaluée grâce à la combinaison de 5 variables : distance de débardage, présence d'itinéraires de débardage, pente maximale, portance du terrain et degré d'aspérité du terrain. Par rapport aux 3 classes définies par l'IFN : facile, moyenne, difficile ou très difficile, les forêts d'Île-de-France sont pour 90 % faciles à exploiter.

Source : IFN

Néanmoins, cette facilité d'exploitation doit être pondérée par les difficultés de desserte et d'accès aux massifs du fait de la pression urbaine et des infrastructures afférentes.

Définition de la forêt de production selon l'Inventaire forestier national (IFN) :

La forêt de production est un terrain de superficie au moins égale à 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 m où croissent des arbres dont le taux de couvert absolu est au moins égal à 10 % et pouvant être utilisés pour produire du bois. Cela signifie que le terrain doit permettre une production suffisante de bois sans qu'une autre utilisation ou les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation (réserve intégrale, zone inaccessible, etc.). Une « forêt de production » est une forêt disponible pour la

production de bois, c'est-à-dire où l'exploitation du bois est possible et compatible avec d'autres fonctions, sans considération de rentabilité économique.

La diversité de la forêt

23 essences forestières différentes sont identifiées dans les forêts franciliennes.

La filière forêt-bois

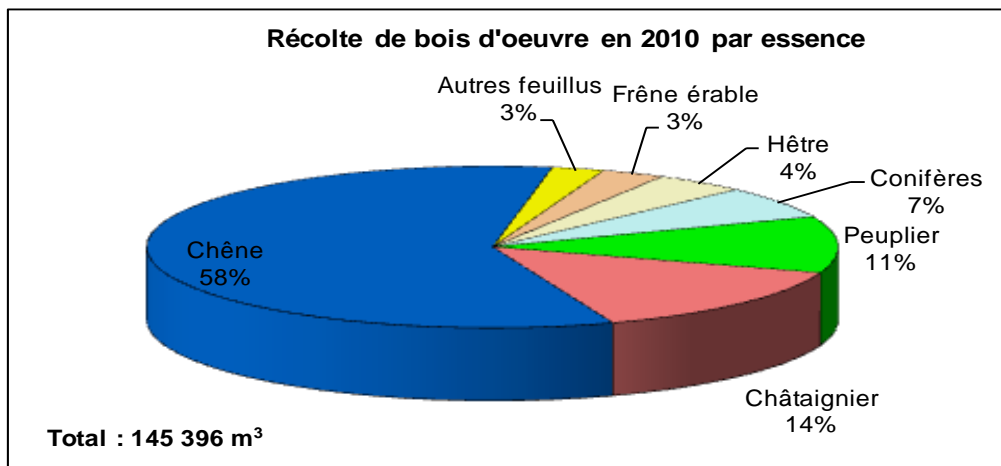
La récolte de bois en 2010

Le volume des bois récoltés par les entreprises enquêtées au cours de l'année 2010, s'élève à 305 804 m³ ronds sur écorce :

- 145 396 m³ r* de bois d'œuvre, soit 48 % du volume total exploité, avec une essence principale : le chêne,
- 112 254 m³ r de bois énergie (37 %),
- 48 154 m³ r de bois d'industrie (16 %).

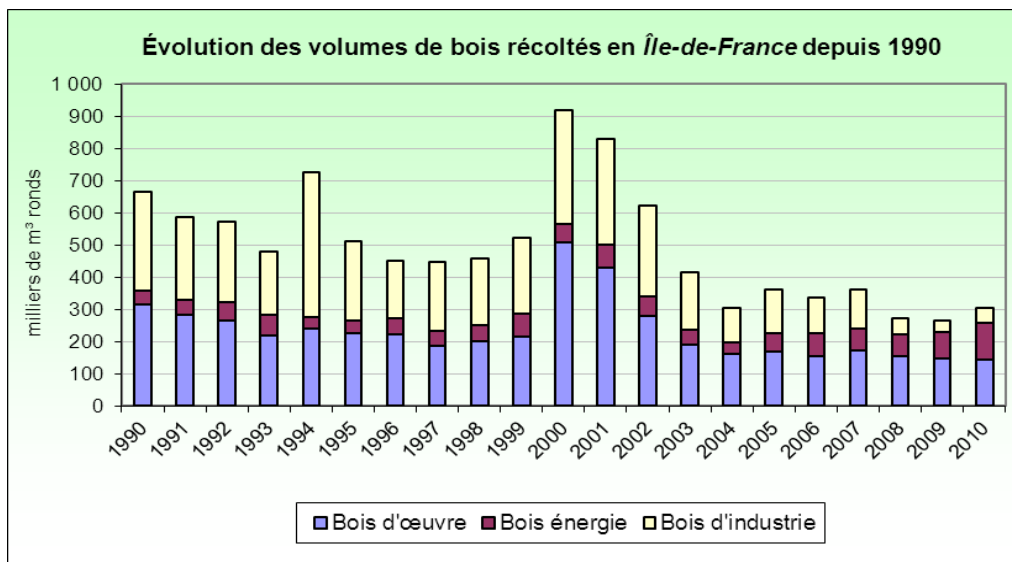
* m³ rond : volume mesuré sur écorce des produits de l'exploitation forestière en l'état où ils se présentent avant transformation

Proportion des principales essences de bois d'œuvre récoltées en 2010



Source : Agreste, Enquête annuelle exploitation forestière

Evolution des volumes de bois récoltés en Île-de-France 1990-2010



Source : Agreste, Enquête annuelle exploitation forestière

La récolte totale moyenne des années 2004 à 2010 (315 M de m³ de bois ronds) a diminué de 40% par rapport à celle des années 1991 à 1999 (529 M de m³), ce niveau s'expliquant en partie par le déstockage forcé consécutif à la tempête de 1999.

On constate ainsi que la chute des volumes récoltés concerne principalement le bois d'industrie. Alors que l'on récoltait près de 250 000 m³ de bois d'industrie au cours des années 90, cette récolte s'établit autour de 50 000 m³ pour les trois dernières années, soit une division par cinq.

Source : Driaaf

Les entreprises de la filière bois (2009)

Selon une étude conduite par l'Insee en collaboration avec la Driaa et la Driaaf, la filière forêt bois telle qu'elle est connue au travers des nomenclatures d'activités (NAF) comprend 11 200 salariés répartis dans 2500 établissements. Mais, s'agissant de la région capitale, 8 salariés sur 10 travaillent dans des sièges d'établissements ou d'entreprises (ONF, groupes papetiers,...).

Effectifs de la filière bois francilienne

| Segments | Emploi salarié | | Etablissements | | Nombre de salariés dans les sièges |
|--|----------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------------------------|
| | Effectifs | Part nationale (%) | Nombre | Part nationale (%) | |
| Sylviculture et exploitation forestière | 1 150 | 6,0% | 1 040 | 3,4 % | 530 |
| Sciage et travail du bois | 2 360 | 3,1% | 590 | 4,9 % | 480 |
| Industrie du papier et du carton | 5 180 | 7,2 % | 430 | 19,6 % | 1 870 |
| Fabrication de meubles | 870 | 5,2 % | 100 | 8,1 % | ns |
| Construction en bois | 1 440 | 4,9% | 330 | 3,5 % | 300 |
| Autres | 200 | 3,8% | 20 | 4,9 % | 70 |
| Total | 11 200 | 5,1 % | 2 510 | 4,5% | 3 250 |

Source : Driaaf

La catégorie Autres regroupe les segments : équipements pour l'exploitation forestière, objets divers en bois, équipements pour la transformation du bois, commerce et transport intra-filière.

ns : non significatif

La sylviculture et l'exploitation forestière

Ce secteur d'activité est marqué par la présence importante de l'ONF (le siège parisien, la direction territoriale Île-de-France Nord-Ouest et les deux agences de Versailles et Fontainebleau) et par de nombreuses entreprises non employeuses (939) qui sont le plus souvent des sylviculteurs ou exploitants forestiers domiciliés en Île-de-France, mais dont l'activité ne s'exerce pas nécessairement dans la région.

La première transformation : un secteur inexistant

Le secteur de la scierie est peu représenté en Île-de-France qui se situe au dernier rang des régions métropolitaines pour les volumes sciés. En 2010, il ne restait plus que six scieries qui ont produit à peine plus de 2 000 m³ de sciages. En 1975, il restait encore une soixantaine de scieries qui débitaient 74 500 m³ de sciages. Alors que dans les années 1970, les volumes sciés correspondaient à 40% de la récolte de bois d'œuvre, et encore 20% au début des années 1990, cette part est actuellement inférieure à 5%. La plus grosse partie des grumes récoltées en Île-de-France est donc transformée dans les régions voisines, voire exportée (entre 15 et 20% de la récolte de bois d'œuvre). Il faut noter que l'accroissement de la récolte suite à la tempête de 1999 n'a pas entraîné d'augmentation des volumes sciés.

Les raisons de cette quasi disparition de l'activité de première transformation en Île-de-France tiennent principalement à l'inadaptation entre la ressource régionale, principalement composée de feuillus de gros diamètre, et la demande croissante du marché pour des résineux. A ce déséquilibre propre à de nombreuses autres régions viennent s'ajouter d'autres handicaps spécifiques à l'Île-de-France : le coût du foncier (les unités de première transformation nécessitent des surfaces importantes), les difficultés de circulation.

La deuxième transformation

Ce secteur regroupe des activités telles que le papier-carton, les emballages en bois, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, la fabrication de placages et panneaux en bois, l'ameublement, ... L'importance du nombre de salariés du secteur s'explique partiellement par la présence de sièges sociaux d'entreprises.

L'industrie du papier-carton regroupe un effectif important de la filière bois francilienne, mais 75 % des salariés de ce secteur travaillent dans des sièges (emplois tertiaires) et un tiers dépend de centres de décisions extérieurs à l'Île-de-France (notamment à l'étranger).

Il faut noter que le secteur de la construction bois est le seul de la filière à connaître un développement important (+30% sur ces cinq dernières années). Mais malgré ce développement, la part de la construction bois en Île-de-France reste bien inférieure à la moyenne nationale (4,2 % contre 11,3%).

Source : Driaaf

La certification de la forêt

Part de la forêt certifiée en Île-de-France

En 2010, plus de la moitié de la récolte francilienne est certifiée. Cette proportion est en augmentation constante depuis le début des années 2000, passant de 24% en 2004 à 52% en 2010. La part de la récolte certifiée est de 51% pour le bois d'œuvre et de 79% pour le bois d'industrie.

Le programme de certification PEFC repose sur deux piliers complémentaires :

- L'application d'un cahier des charges relatif à la gestion durable de la forêt. Il inclut notamment l'interdiction d'utiliser des OGM ou encore l'obligation de conserver quelques arbres morts par hectare pour favoriser la biodiversité...
- La mise en place d'une chaîne de contrôle qui assure la traçabilité et la fiabilité des produits certifiés PEFC depuis la forêt jusqu'au produit fini, en passant par toutes les étapes de transformation et de commercialisation du produit en bois ou à base de bois.

Les entreprises certifiées

Sur un total de 197 entreprises certifiées en 2011 en Île-de-France, 122 concernent le secteur de l'imprimerie et de la chaîne graphique, 25 le négoce et 14 le secteur pâte et papier.

Source : PEFC Ouest

Sources de la partie sylviculture

Driaaf, ONF, IFN, CRPF, PEFC, Insee

Pour en savoir plus

La filière bois en Île-de-France : un fonctionnement qui dépasse les limites régionales, *Insee à la page*, n°394, septembre 2012

www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

www.ifn.fr

www.pefc-france.org

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



*Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag*

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

Les matériaux

Les gisements et les enjeux régionaux

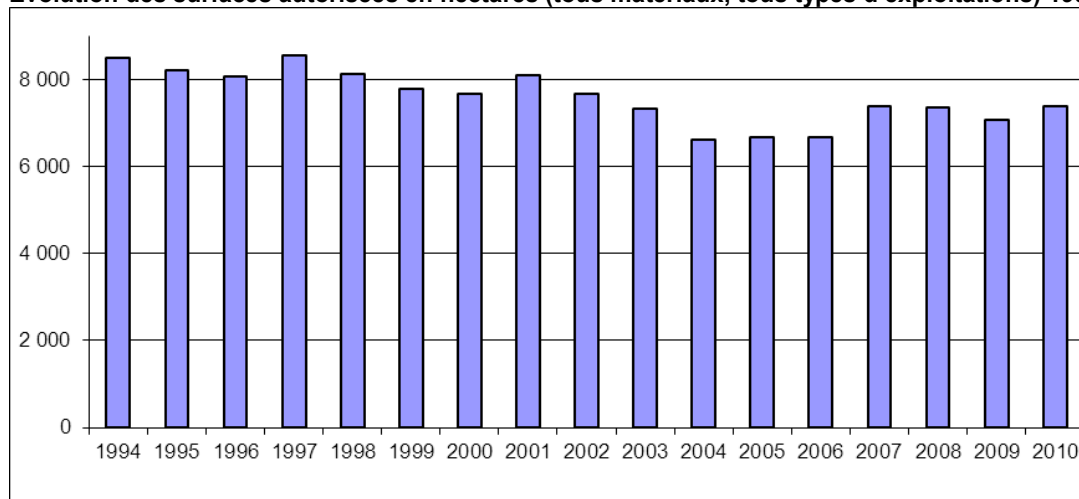
L'Île-de-France enregistre un déficit en granulats (matériaux à bétons et travaux publics), stabilisé aux environs de 45 %. Elle fait toujours largement appel à l'importation depuis les régions limitrophes (Haute-Normandie, Picardie, Centre, Nord...) ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'impacts sur l'environnement de ces régions ou de transport de ces matériaux pondéreux. Une charte régionale a été élaborée et signée le 11 février 2002 pour la gestion économe et rationnelle de ces matériaux. Elle vise notamment à favoriser l'emploi de granulats de recyclage (produits de démolition, mâchefers...) et les matériaux locaux. Le tonnage des produits recyclés a plus que doublé depuis dix ans et représente aujourd'hui, avec plus de 5 millions de tonnes, 17% de la consommation régionale.

L'une des difficultés en Île-de-France est de maintenir l'accessibilité aux gisements pour ne pas accroître la dépendance extérieure et les impacts sur les autres régions, entre l'urbanisation des terrains qui les gèle quasi-définitivement et les protections environnementales. Ainsi, il n'y a plus d'exploitations à Paris et quasiment plus dans la petite couronne, qui représentent pourtant environ 40% de la consommation régionale de granulats.

Les exploitations de matériaux de carrières

Au 31 décembre 2010, 107 sites d'extraction de matériaux de carrières étaient autorisés en Île-de-France, représentant une surface cumulée de 7 382 hectares, dont environ 1 523 hectares de carrières souterraines. Hormis le gypse encore exploité en Seine-Saint-Denis, l'activité extractive s'exerce aujourd'hui uniquement dans les départements de la grande couronne, l'épuisement des gisements et le développement des contraintes liées à l'urbanisation ayant conduit à la disparition des exploitations dans les départements de la petite couronne. 51 % des surfaces autorisées à ciel ouvert sont consacrées à l'exploitation des granulats alluvionnaires.

Evolution des surfaces autorisées en hectares (tous matériaux, tous types d'exploitations) 1994-2010



Sources : Drieu, Unicem, IAU îdF



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Nombre de sites et superficies des carrières autorisées au 31/12/2010

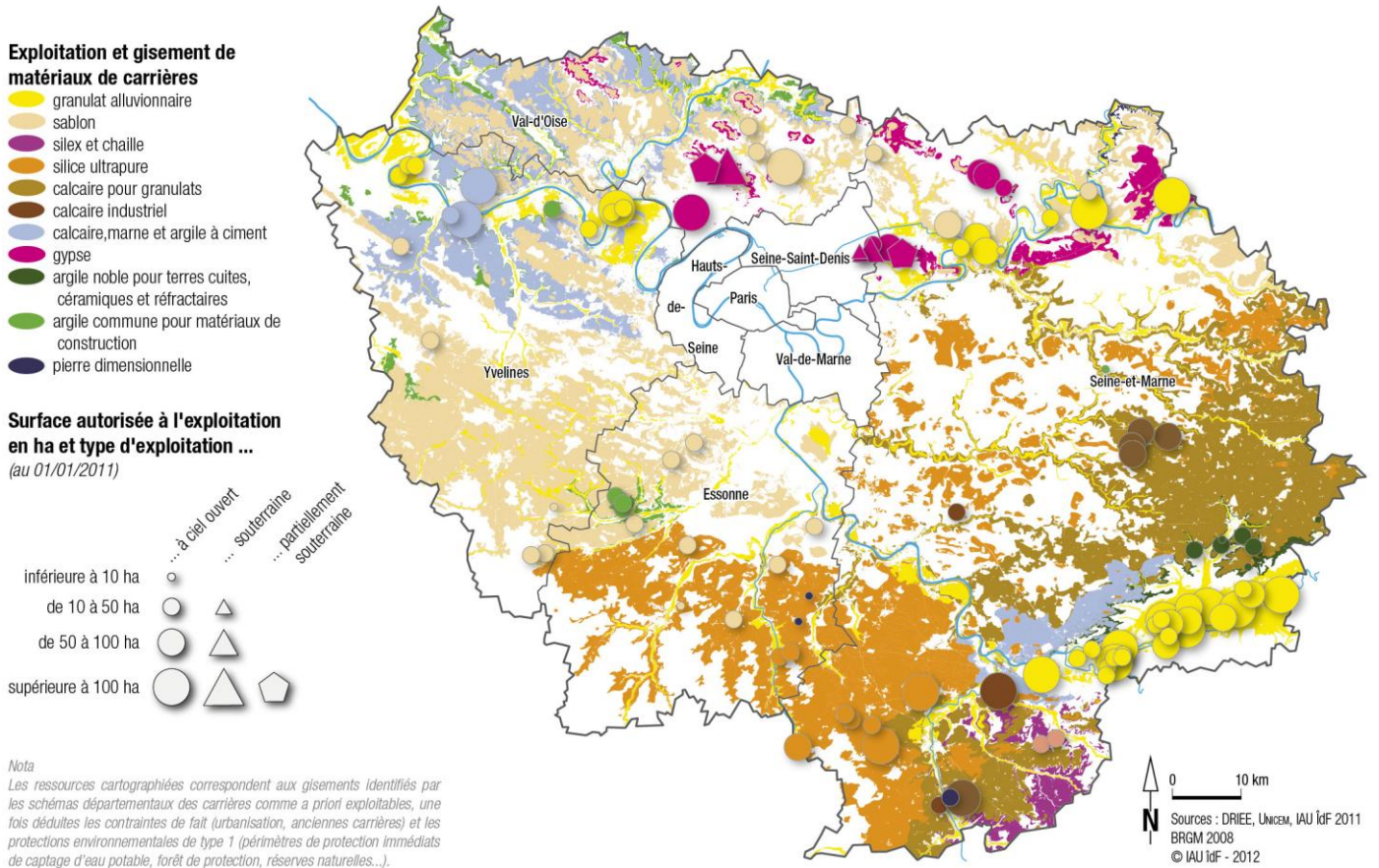
| | Surfaces autorisées (ha) 2010 | Nombre d'exploitations autorisées 2010 |
|--|-------------------------------|--|
| Granulats alluvionnaires | 2984 | 39 |
| Calcaires | 642 | 9 |
| Silex et chailles | 88 | 2 |
| Sablons | 536 | 20 |
| Total granulats | 4250 | 70 |
| Argiles | 264 | 12 |
| Calcaires, marnes et argiles à ciment | 355 | 3 |
| Gypse* | 2015 | 12 |
| Silice ultrapure/ grès | 498 | 10 |
| Total industriels | 3132 | 37 |
| Total | 7382 | 107 |

Source: Fichier IAU îdF, Drieu, Unicem

* Les exploitations souterraines représentent 1523 ha, soit 75% de cette surface

A l'échelle régionale, les surfaces autorisées à l'exploitation des matériaux sont depuis 20 ans en diminution régulière. Entre 1990 et 2010, 5 384 hectares de carrières ont été autorisés alors que parallèlement 7 934 hectares ont été restitués après remise en état et réaménagement.

LES GISEMENTS ET EXPLOITATIONS DE MATÉRIAUX DE CARRIÈRES





Carrière de Balloy (77).

Crédit photo : M. Carles / IAU îdF



Carrière alluvionnaire de Triel-sur-Seine (78).

Crédit photo : M. Carles / IAU îdF

Les granulats

La production et la consommation de granulats

L'Île-de-France représente l'une des premières régions françaises consommatrices de granulats. De 1983 à 1990, cette consommation a connu une forte tendance à la hausse, passant de 26 Mt à 41 Mt. A partir de 1991, avec la réduction de l'activité de BTP, la tendance s'est inversée et la consommation a diminué. Celle-ci est ensuite repartie à la hausse entre 1998 et 2008 (de 25,1 Mt à 33,3 Mt). Les années 2009 et 2010 sont marquées par une inflexion de la consommation (30,0 et 27,6 Mt).

Globalement, les besoins en granulats peuvent être estimés à 30 Mt/an, dont 45 % à 48% pour les départements de Paris et de la petite couronne, faiblement producteurs (ils ne produisent presque exclusivement que des granulats recyclés).

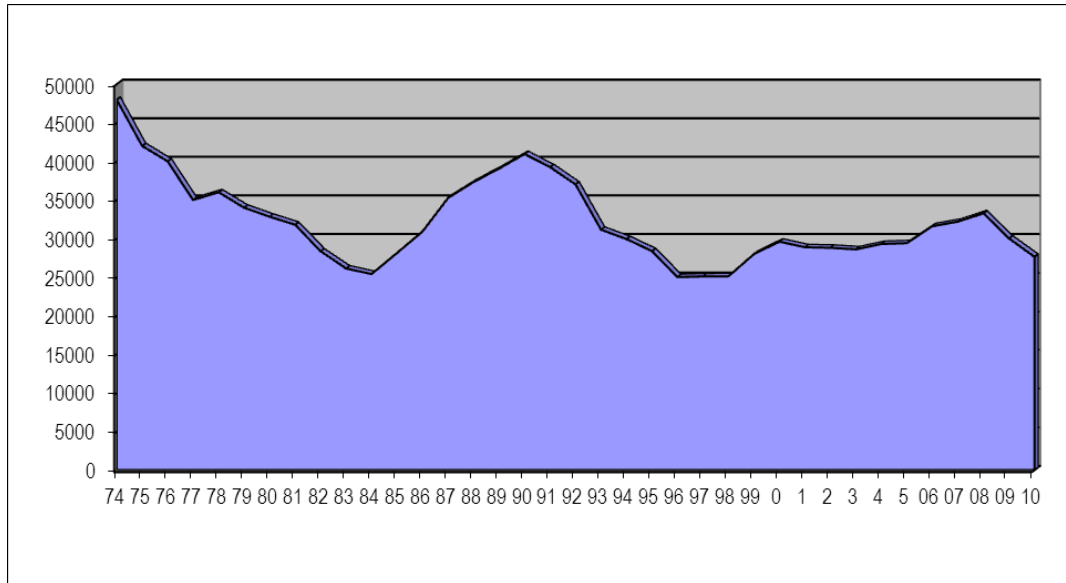
Pour répondre aux défis de la construction francilienne prévus par le projet de Sdrif ou annoncés dans le projet du Grand Paris (construction de 70 000 logements annuels d'ici à 2030), il serait nécessaire d'atteindre une production de granulats de 35 à 40 millions de tonnes. Cela implique de garantir un accès aux ressources locales pour ne pas accroître davantage la dépendance en matériaux de l'Île-de-France.

Production régionale de granulats (milliers de tonnes)

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|--------|--------|--------|
| Granulats naturels | | | |
| Alluvionnaires | 7 842 | 7 389 | 6 335 |
| Sablons | 3 084 | 2 706 | 1 800 |
| Calcaires | 1 710 | 1 714 | 1 466 |
| Granulats recyclés | | | |
| Produits de démolition | 4 120 | 4 150 | 4 000 |
| MIOM | 790 | 798 | 750 |
| Enrobés | 400 | 372 | 430 |
| Total | 17 946 | 17 129 | 14 781 |

Sources : Driee, UNICEM 2009

Evolution de la consommation francilienne de granulats 1974-2010

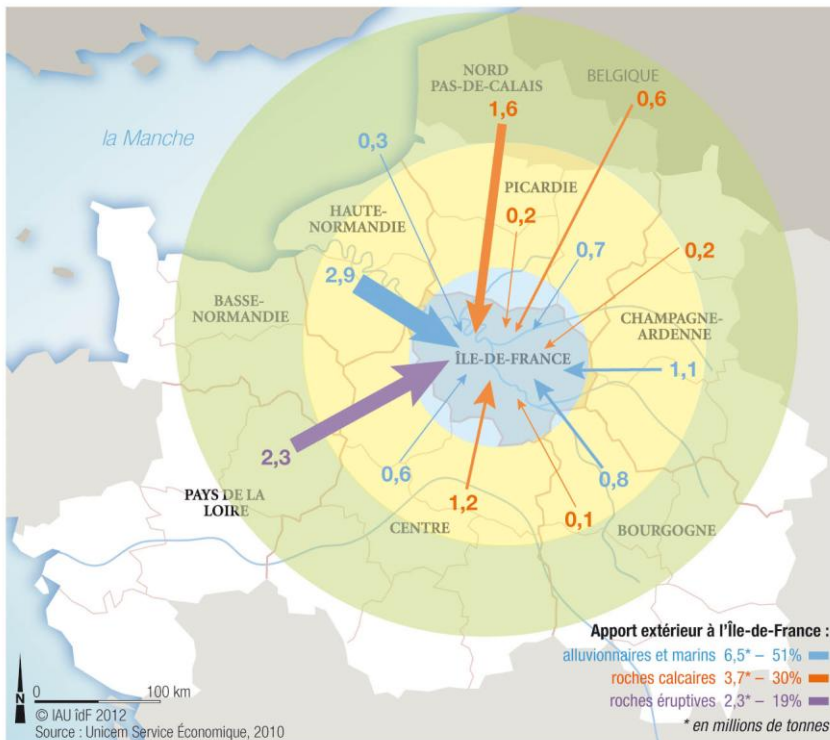


Source : Unicem 2010

Le degré d'indépendance régionale

L'Île-de-France souffre d'un fort déséquilibre entre la production et la consommation de granulats. En dépit d'une production importante, la région ne couvre pas, à partir de ses propres ressources, la totalité de ses besoins, constitués aujourd'hui à 42 % de matériaux d'origine alluvionnaire.

Les trois cercles d'approvisionnement de l'Île-de-France



Sur les 27,6 Mt consommés en 2010, 45% (12,4 Mt) sont importés. Sur les 10 dernières années, on constate que ce taux, de l'ordre de 40-45%, est constant et ce, malgré les fluctuations de la consommation.

Le recyclage et les matériaux de substitution

Les matériaux recyclés – produits de démolition, MIOM, recyclés d'enrobés - sont aujourd'hui utilisés exclusivement en technique routière.

Le niveau élevé de l'activité de démolition/construction, les coûts de mise en décharge... sont autant d'éléments favorables au développement de ces matériaux en Île-de-France et ce dans des conditions économiquement satisfaisantes. La production de granulats recyclés a fortement augmenté sur les vingt dernières années : elle est passée de 1 million de tonnes en 1988 à 5,1 millions de tonnes en 2010. L'Île-de-France contribue ainsi à environ un quart de la production nationale des matériaux recyclés, et se place comme la deuxième région productrice après le Nord Pas-de-Calais. Ils représentent 31% de la production régionale de granulats et participent à hauteur de 17% à la consommation régionale.

Les matériaux comptabilisés sont ceux qui sortent des plates-formes de recyclage. Les réutilisations de matériaux sur les chantiers ne sont ainsi pas prises en compte.

En 2009, les matériaux recyclés se décomposent en 77% de matériaux issus de la démolition, en 15% de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, et 8% de recyclés d'enrobés.

Le recours aux granulats et autres matériaux minéraux restera largement indispensable. Mais, dans les prochaines années, d'autres matériaux non minéraux, comme le bois ou les agro-matériaux, pour lesquels l'Île-de-France a un réel potentiel, pourront apporter un complément non négligeable. De plus, ces matériaux apportent un avantage en termes de stockage de carbone. Des filières technico-économiques commencent à se structurer (lin, chanvre, miscanthus).

Sources de la fiche

Driee, Unicem, IAU îdF

Pour en savoir plus

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.unicem.fr

www.iau-idf.fr/nos_publications/memento-environnement



*Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag*

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

L'urbanisme

Les espaces urbains

Les densités

Densités par département en 2008 (correctif du tableau p.82 de l'édition 2011)

| | Données de base | | | | | | | Calcul des densités | | | | |
|-------------------|---------------------------|---|--|--|---|--|--|--------------------------------|--|--|--|---|
| | Surface totale, en ha (a) | Surface urbanisée au sens large (du [projet de] SDRIF) en 2008, en ha (b) | Surface urbanisée au sens strict (du [projet de] SDRIF) en 2008, en ha (c) | Surface des espaces d'habitat en 2008, en ha (d) | Population en 2008, source Insee estimation de population (e) | Emploi en 2008, source Insee Estel données provisoires (f) | Parc de logements en 2006, source Insee RP2006 (g) | Densité brute, en hab/ha (e/a) | Densité des espaces urbanisés en 2008, en hab/ha (e/c) | Densité humaine des espaces urbanisés en 2008, en (hab+emp)/ha (e+f)/b | Densité des espaces d'habitat en 2008, en hab/ha (e/d) | Densité des espaces d'habitat en 2008, en logt/ha (g/d) |
| 75 | 10 531 | 9 475 | 6 482 | 4 078 | 2 199 500 | 1 870 036 | 1 334 814 | 209 | 339 | 232 | 430 | 539 |
| 92 | 17 558 | 15 057 | 11 367 | 7 345 | 1 557 500 | 1 031 635 | 744 957 | 89 | 137 | 103 | 172 | 212 |
| 93 | 23 685 | 21 394 | 15 719 | 9 772 | 1 517 000 | 570 588 | 604 065 | 64 | 97 | 71 | 98 | 155 |
| 94 | 24 484 | 19 723 | 14 557 | 9 692 | 1 311 500 | 540 853 | 577 635 | 54 | 90 | 66 | 94 | 135 |
| 77 | 592 489 | 73 655 | 48 780 | 38 408 | 1 301 500 | 466 277 | 528 550 | 2 | 27 | 18 | 24 | 34 |
| 78 | 230 571 | 51 101 | 34 882 | 26 591 | 1 409 000 | 585 256 | 578 669 | 6 | 40 | 28 | 39 | 53 |
| 91 | 182 130 | 43 836 | 30 431 | 22 565 | 1 209 500 | 466 734 | 488 762 | 7 | 40 | 28 | 38 | 54 |
| 95 | 125 346 | 34 268 | 23 401 | 17 102 | 1 167 000 | 425 505 | 451 559 | 9 | 50 | 34 | 46 | 68 |
| Ile-de-France | 1 206 795 | 268 509 | 185 619 | 135 552 | 11 672 500 | 5 956 884 | 5 309 011 | 10 | 63 | 43 | 66 | 86 |
| Paris | 10 531 | 9 475 | 6 482 | 4 078 | 2 199 500 | 1 870 036 | 1 334 814 | 209 | 339 | 232 | 430 | 539 |
| "Petite couronne" | 65 727 | 56 174 | 41 643 | 26 809 | 4 386 000 | 2 143 076 | 1 926 657 | 67 | 105 | 78 | 116 | 164 |
| "Grande couronne" | 1 130 536 | 202 860 | 137 494 | 104 666 | 5 087 000 | 1 943 772 | 2 047 540 | 4 | 37 | 25 | 35 | 49 |

Sources : IAU îdF - Mos 2008, Insee

L'agglomération centrale s'étend de manière radio-concentrique selon une double dynamique : en «tache d'huile» (que les schémas directeurs régionaux successifs ont voulu contrecarrer), et en «doigts de gants» le long des vallées et des infrastructures de transport.

La localisation des cinq villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, Sénart, Marne-la-Vallée) sur les plateaux a voulu rompre avec la tendance historique à l'urbanisation des vallées. Ces villes nouvelles ont surtout été constituées dans la recherche d'un polycentrisme. Cependant, elles ont été implantées à 30 km environ du centre de Paris, et bien qu'ayant été accompagnées par des dispositifs de zones naturelles d'équilibre (ZNE) et de ceinture verte régionale, elles finissent par être rattachées à l'agglomération centrale.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



De plus, ces villes nouvelles accueillent peu de fonctions urbaines stratégiques telles que des sièges sociaux de grandes entreprises, des activités de conseil ou des centres de recherche privés. Et c'est encore moins le cas des villes de l'espace rural (pôles de centralité de l'espace rural dont les principaux : Melun, Meaux et Mantes).

Tout cela mène au constat que l'armature urbaine de l'Île-de-France relève d'un polycentrisme faible par rapport à d'autres régions métropolitaines européennes, les fonctions stratégiques continuant à se polariser sur le centre de l'agglomération.

En 2008, l'agglomération (ou unité urbaine) de Paris s'étend sur les huit départements de la région et 412 communes, couvre 24% du territoire régional et regroupe 89% des Franciliens.

L'aire urbaine de Paris (ensemble constitué par l'unité urbaine de Paris et toutes les communes dont au moins 40% des actifs travaillent dans l'agglomération de Paris) correspond assez bien aux limites administratives régionales, allant au-delà au nord et à l'ouest, mais restant en deçà à l'est, reflétant ainsi le centrage géographique sur l'agglomération parisienne.

L'urbanisme durable

Si des expériences de quartiers durables ont été engagées dès les années 1990 dans certains pays européens (Allemagne, Suède,...), les quartiers durables français sont relativement récents. En Île-de-France, ils ont fait leur apparition en 2009. Plusieurs dispositifs visant à soutenir des quartiers durables co-existent :

- les «éco-quartiers » et « éco-cités» (démarche portée par le ministère du Développement durable)
- des «éco-quartiers Grand Projet» (portés par la Driea Île-de-France dans le cadre du contrat de projet Etat – Région)
- les «nouveaux quartiers urbains NQU» (démarche portée par le conseil régional)
- «l'approche environnementale de l'urbanisme AEU» (démarche portée par l'Ademe)

Les éco-quartiers et éco-cités

Lancé en octobre 2008 par le ministère du Développement durable à destination des collectivités, l'appel à projets **éco-quartier** constitue l'une des réponses aux engagements pris par l'État lors du Grenelle Environnement.

Il a pour but de repérer les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable au sein d'un palmarès, d'identifier des projets exemplaires sur 7 thématiques ciblées (eau, déchets, biodiversité, mobilité, sobriété énergétique et énergies renouvelables, densité et formes urbaines, écoconstruction) et de proposer aux villes candidates de participer à un club d'échange national.

Dans le cadre du nouvel appel à projet 2011, la grille de critères « éco-quartier 2009 » a été enrichie : la conception des éco-quartiers doit tendre à une gouvernance participative impliquant les habitants ou futurs habitants et à un pilotage de projet exemplaire qui s'appuie notamment sur un portage politique fort ainsi que sur un montage financier et juridique fiable.

Les attentes du ministère du Développement durable portent sur 4 dimensions :

- démarche et processus : pilotage et concertation ; définition du projet ; faisabilité financière, technique et juridique ; gestion et évaluation du projet ; pérennité de la démarche,
- cadre de vie et usages : vivre-ensemble ; modes de vie solidaires et responsables ; cadre de vie agréable et sain ; valorisation du patrimoine, de l'histoire et l'identité ; intensité, compacité et densité,
- développement territorial : mixité fonctionnelle ; organisation des déplacements ; modes de déplacement alternatifs et durables ; valorisation des relations avec le milieu agricole et forestier,
- préservation des ressources et adaptation au changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique ; besoins en énergie et diversification des sources ; gestion qualitative et économe des ressources en eau ; utilisation raisonnée des ressources non renouvelables et limitation de la production de déchets ; biodiversité, restauration et valorisation de la nature en ville.

En Île-de-France, six projets d'éco-quartiers ont été lauréats des appels à projets 2009 et 2011 :

- opération Fréquel-Fontarabie à Paris (Ville de Paris - 75)
- opération Quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse (Ville de Garges-lès-Gonesse – 95)
- Quartier Foch-Roosevelt à Meaux (Ville et Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - 77)
- Eco-quartier fluvial à L'Île-Saint-Denis (93 – Communauté d'Agglomération Plaine Commune)
- Quartier Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92)
- Fort d'Issy à Issy-les-Moulineaux (92)



Secteur du Trapèze à Boulogne-Billancourt (92).

Crédit photo : C. Delaporte / IAU îdF

A l'échelle non plus du quartier mais de la ville, un dispositif **éco-cités** a également été lancé par le ministère du Développement durable en 2009 : il s'adresse aux grandes agglomérations qui, en respectant les principes fondamentaux du développement durable, devront tendre vers un développement démographique ambitieux leur permettant d'accroître leur population de 50 000 habitants d'ici à 2020. Il s'agit de projets d'aménagement innovants sur des périmètres d'action englobant plusieurs quartiers.

En Île-de-France, le territoire de Plaine Commune est lauréat de l'appel à projet éco-cités lancé en 2009.

Les « éco-quartiers Grand Projet » soutenus par le contrat de plan Etat - Région

Dans le cadre du volet Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 (CPER), l'Etat a souhaité cibler son intervention sur un dispositif de soutien aux "éco-quartiers", projets de grande ampleur, exemplaires en matière de développement durable (économie, logement, transports, espaces naturels et agricoles,...) et qui se caractérisent :

- par leur taille significative (effet structurant) d'au moins 1000 logements et leur diversité de programmes de logements,
- par une prise en compte d'objectifs de développement durable et en particulier par une desserte en transport en commun structurant,
- par une mise en œuvre opérationnelle compatible avec les délais du contrat de projet.

L'objectif est que des quartiers, exemplaires d'un point de vue de l'environnement, puissent faire levier sur l'ensemble du territoire, tout en contribuant fortement à l'effort sur le logement.

Ainsi, 11 éco-quartiers, parfois aussi lauréats Ecoquartiers nationaux, ont fait l'objet de contrats-cadre en 2009 et 2010, concernant au total 13 communes franciliennes :

- éco-quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges (77)
- éco-quartier de Montévrain (77)
- éco-quartier Foch-Roosevelt à Meaux (77), lauréat national
- éco-quartier de la Boucle de Chanteloup (78)
- éco-quartier des Hautes-Garennes à Mantes-la-Jolie / Rosny-sur-Seine (78)
- éco-quartier des Docks de Saint Ouen (93)
- éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis (93), lauréat national
- éco-quartier de Louvres-Puiseux-en-France (95).
- RN7 / Portes d'Orly, à Chevilly- Larue et Vitry-sur-Seine (94)
- RD5 / Vitry Sud Ardoines, à Vitry-sur-Seine (94),
- Confluence Seine amont / Ivry / Paris, à Ivry-sur-Seine (94)

Les nouveaux quartiers urbains (NQU)

Le dispositif « nouveau quartier urbain » initié par la Région cherche à stimuler la création de quartiers urbains franciliens innovants et exemplaires. Il participe à la mise en œuvre du projet de Sdrif 2008, permettant de fédérer les acteurs régionaux autour de démarches concertées. Il vise à faire évoluer les conceptions, les modes et pratiques de l'aménagement, la gestion de la ville.

Il s'agit ainsi d'accompagner des projets initiés au niveau local, à la fois en création de quartiers nouveaux ou en réhabilitation de quartiers existants.

Les projets proposés par les collectivités doivent répondre à 17 critères définis dans un cahier des charges, organisé autour de 5 thèmes :

- la cohérence territoriale,
- le défi du logement et la mixité sociale,
- la mixité fonctionnelle et la compacité,
- la qualité environnementale (sur l'eau, l'énergie, les éco-matériaux, les déchets, la robustesse écologique et les paysages, les nuisances, risques et pollutions),
- l'évolution des pratiques urbaines (gouvernance).

Il n'y a pas de seuil de nombre de logements imposé.

En Île-de-France, le conseil régional a lancé 3 appels à projets en 2009, 2010 et 2011. 75 projets de nouveaux quartiers urbains ont concouru, de Trilport à Paris, et 24 sont lauréats.

Lauréats de la 1ère session (2009)

- Quartier de la Porte de Saint-Germain à Argenteuil (95)
- Quartier Clause Bois Badeau à Brétigny-sur-Orge (91)
- Quartier Fluvial de l'Île-Saint-Denis (93)
- Quartier Foch-Roosevelt à Meaux (77)
- Quartier Gare de Pantin à Pantin (93)
- Quartier des Docks de Ris à Ris-Orangis (91)
- Quartier «Gare Confluence» à Saint-Denis (93)
- Quartier des «Docks de Saint-Ouen» à Saint-Ouen (93)
- Quartier «Cœur de Ville» à Trilport (77)

Lauréats de la 2ème session (2010)

- Une nouvelle centralité à Carrières-sous-Poissy (78),
- Quartier durable ZAC Bossut à Pontoise (95)
- Quartier Anatole France – Les Meuniers à Chevilly-Larue (94)
- Colombes La Marine à Colombes (92)
- Cœur urbain Marne et Gondoire, à Lagny-sur-Marne/ Thorigny-sur-Marne/ Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne (77)
- M' Montreuil (93)
- Quartier du Lycée Camille Claudel à Palaiseau (91)
- Projet Clichy Batignolles (Paris 17ème)
- Projet Claude Bernard Mac Donald (Paris 19ème)

Lauréats de la 3ème session (2011)

- Le Fort d'Aubervilliers à Aubervilliers (93)
- Le Chaperon vert à Arcueil et Gentilly (94)
- Eco-quartier de Louvres et de Puiseux-en-France (95)
- ZAC Cerisaie Sud à Fresnes (94)
- Eco-quartier Chandon République à Gennevilliers (92)
- Eco-quartier de l'eau vive à Lieusaint (77)

Entre les démarches Etat et Région, on compte environ 35 quartiers durables en Île-de-France en 2012. 5 quartiers lauréats des démarches Etat et Région cumulent ainsi plusieurs dispositifs de soutien.

L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

L'AEU permet d'intégrer la dimension environnementale dans chaque étape d'un projet urbain. Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des documents de planification (SCoT, PLU...) ou la mise en œuvre d'opérations d'aménagements (ZAC, lotissements, opérations de renouvellement urbain, éco-quartiers...).

Diverses thématiques environnementales sont analysées (l'énergie, le climat, les déplacements, le bruit, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'assainissement), avec 4 objectifs principaux :

- identifier les potentialités et les contraintes de l'état initial,
- analyser les impacts liés au projet,
- intégrer les propositions de solution dans le parti d'aménagement,
- proposer des transcriptions dans les documents réglementaires et contractuels.

L'Ademe peut participer financièrement à l'étude AEU.

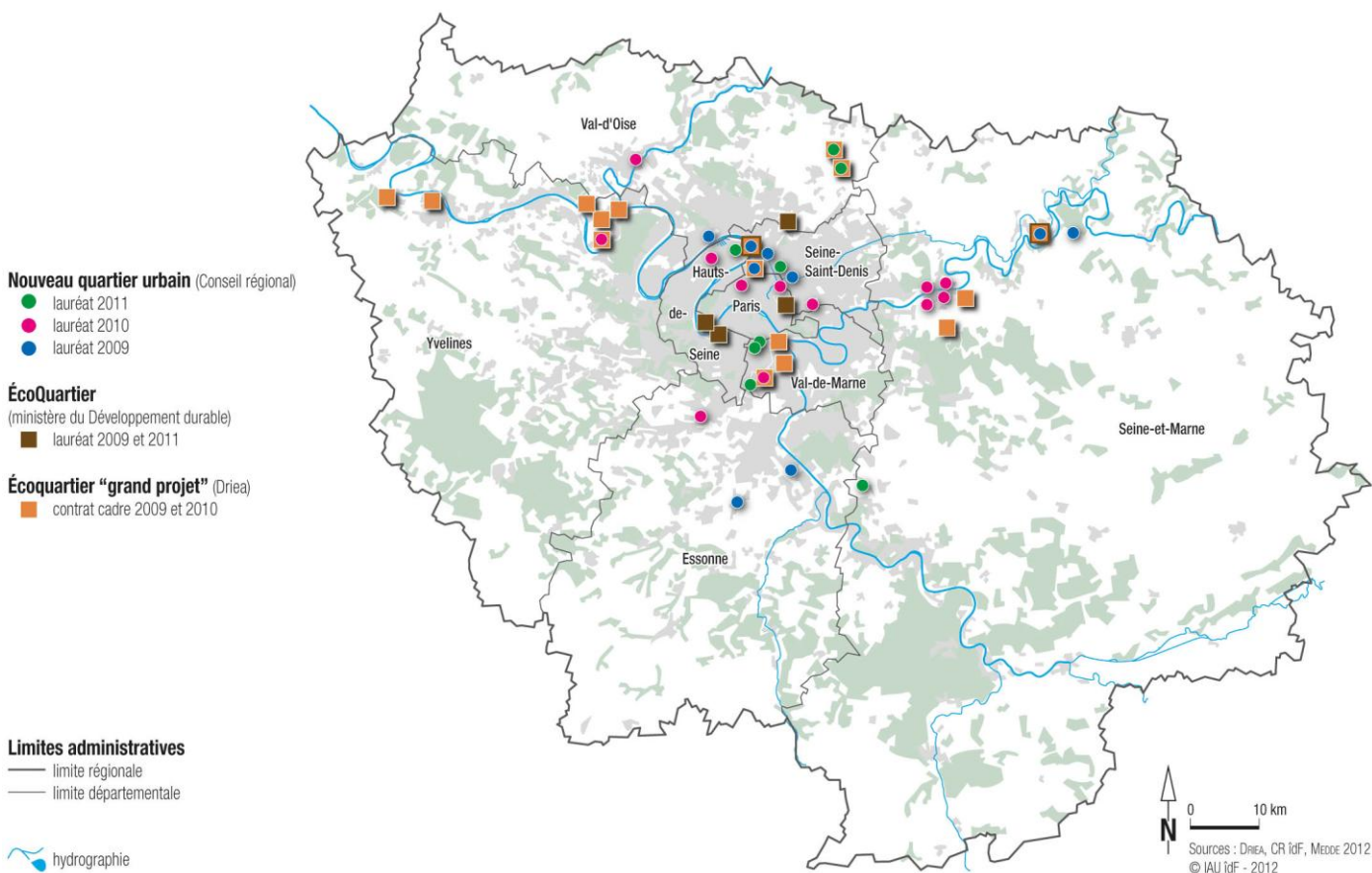
En Île-de-France, 40 démarches AEU sont suivies par l'Ademe en 2011, dont 31 relatives à des projets urbains opérationnels (ZAC, lotissement, quartier...).

7 projets d'aménagement franciliens sont lauréats des appels à projets AEU lancés en 2010 et 2011 :

- l'extension du centre bourg à Mézières-sur-Seine (78) sur la ZAC "Les Fontaines",
- le projet d'Eco centre à Ecoen porté par l'Agence foncière et technique de la région parisienne (95),
- le Secteur exRN3 canal de l'Ourcq à Bondy (93),
- l'éco-quartier "L'ancre de lune" de la commune de Trilport (77),

- Projet d'aménagement de la zone d'activités Etic située au coeur de ville de Champagne-sur-Seine (77),
- Projet d'aménagement durable du Quartier Gare-Bécannes à La Verrière, porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (78),
- Projet d'aménagement du coeur de bourg du village de Saint-Yon (91).

DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX PROJETS DE QUARTIERS DURABLES



Sources de la fiche

Ademe Île-de-France, IAU Île-de-France, Conseil régional

Pour en savoir plus

www.developpement-durable.gouv.fr/-Ville-durable,965-.html

www.dria.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-ecoquartiers-r1710.html

www.iledefrance.fr/lactualite/logement-ville/ville/nouveaux-quartiers-urbains-2011-six-projets-laureats/

www.ekopolis.fr/amenager/outils-daccompagnement

www2.ademe.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

La Mobilité



Le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Le plan de déplacements urbains en Île-de-France (PDUIF) est un document majeur de la planification des politiques d'aménagement et de transport rendu obligatoire par la loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. Le PDUIF doit faire face aux enjeux de mobilité tout en assurant la protection de l'environnement et de la santé, en tenant compte de la contrainte financière.

Depuis la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, c'est au syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) qu'il revient d'évaluer le PDUIF, de décider de sa mise en révision et de l'élaborer pour le compte des collectivités qui le constituent. Il appartient ensuite au conseil régional d'arrêter et d'approuver le projet.

Les objectifs du PDUIF sont ambitieux : pour réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, il vise à réduire de manière significative l'usage de la voiture, des deux-roues motorisés et des poids lourds et, par voie de conséquence, à accroître fortement l'usage des transports collectifs, des modes actifs – marche et vélo – et, pour les marchandises, l'usage de véhicules plus respectueux de l'environnement, de la voie d'eau et du fret ferroviaire.

Pour atteindre les objectifs du PDUIF, il est nécessaire de changer les conditions de déplacement et les comportements. Le nouveau document, arrêté au 16 février 2012, s'adresse à la fois aux conditions de déplacement et au changement de nos comportements. Trente-quatre actions sont détaillées, dont la grande majorité sont des recommandations à destination des acteurs concernés, pour relever les 9 défis du PDUIF :

Défi 1 : Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs

La manière dont la ville est organisée et structurée est un des déterminants majeurs des besoins et des pratiques de déplacement. Agir sur les formes urbaines et sur l'aménagement est la condition préalable pour permettre une mobilité durable.

Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs

L'usage des transports collectifs doit continuer à croître massivement dans les dix années à venir. Il est nécessaire de les conforter là où leur usage est déjà important et de les développer là où ils manquent. Rendre les transports collectifs plus attractifs, c'est aussi renforcer la qualité du service offert.

Défi 3 : Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement

La marche est un chaînon de tous les déplacements ; pourtant, sa pratique n'est pas toujours aisée : cheminements difficilement praticables, coupures urbaines, cohabitation difficile avec la circulation générale découragent trop fréquemment le piéton. Bien souvent oubliée dans les politiques de déplacements, la marche est bien un mode de déplacement à part entière.

Défi 4 : Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

Sa pratique était tombée en désuétude en Île-de-France comme dans beaucoup d'autres régions françaises. Aujourd'hui, le vélo possède un fort potentiel de développement à condition de mettre en œuvre les conditions nécessaires à son essor.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

Pour réduire l'usage des modes individuels motorisés, voiture et deux-roues motorisés, il est essentiel d'améliorer les modes de déplacement alternatifs (transports collectifs, modes actifs). En parallèle, il est aussi nécessaire d'utiliser les leviers possibles de régulation de l'usage des modes individuels motorisés tel que le stationnement et d'encourager les usages partagés de la voiture.

Défi 6 : Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement

Pour que les personnes à mobilité réduite puissent participer à la vie sociale, c'est l'ensemble de la chaîne de déplacement qui doit être rendue accessible, voirie et transports collectifs.

Défi 7 : Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser le transport par fret ferroviaire et par voie d'eau

L'usage de la voie d'eau et du fret ferroviaire doit être développé. Cependant, la route restera le mode de transport prépondérant dans les années à venir. Les mesures à prendre doivent permettre de limiter les nuisances environnementales qui lui sont liées et de faciliter le transport des marchandises.

Défi 8 : Construire un système de gouvernance responsabilisant les acteurs pour la mise en œuvre du PDUIF

La mise en œuvre du PDUIF repose sur la mobilisation de tous les acteurs des politiques de déplacements. Le système de gouvernance proposé va permettre de concrétiser l'ambition du PDUIF.

Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

Il est nécessaire que chacun prenne conscience des conséquences de ses choix de déplacement sur l'environnement et sur le système de transport. L'objectif de ce défi est de permettre cette prise de conscience par tous les Franciliens et d'éclairer leurs choix.

Source : Stif

L'enquête globale transport 2010

Pour mieux connaître la mobilité en Île-de-France, le Stif a mené, en partenariat avec la Driea, une nouvelle enquête globale transport (EGT). Cette grande enquête, réalisée tous les 10 ans en moyenne, a été réalisée auprès de 18 000 ménages franciliens.

- Chaque jour, 41 millions de déplacements sont effectués par les Franciliens, soit 3,9 déplacements par personne et par jour en moyenne.

- Les déplacements sans lien avec Paris sont majoritaires (70 %), et sont ceux qui augmentent le plus.

- La majorité des déplacements des Franciliens sont courts (4,4 km en moyenne) et effectués à proximité du domicile.

- Les déplacements en transports collectifs (et par les modes actifs) ont connu une forte croissance (+21 %), alors que l'usage de la voiture se stabilise à l'échelle de l'ensemble de la région (+0,6 %).

Modes et motifs de déplacements en Île-de-France en 2010

(Les chiffres de l'enquête 2001 sont entre parenthèses)

| Parts modales | Marche | Vélo | Deux roues motorisés | Voitures particulières et véhicules utilitaires | Transports collectifs | Autres | Total |
|--|--------------------|------------------|----------------------|---|-----------------------|------------------|--------------------|
| motif domicile-travail | 10% (12%) | 3% (1%) | 3% (2%) | 43% (49%) | 41% (36%) | 0% (0%) | 100% |
| motif domicile-école | 55% (52%) | 1% (1%) | 1% (1%) | 14% (16%) | 29% (29%) | 1% (0%) | 100% |
| motif loisir+visites familiales | 41% (41%) | 2% (1%) | 1% (1%) | 37% (46%) | 19% (11%) | 0% (0%) | 100% |
| Total déplacements quotidiens en millions | 15,9 (12,0) | 0,6 (0,3) | 0,5 (0,4) | 15,5 (15,4) | 8,2 (6,8) | 0,2 (0,2) | 41,1 (35,2) |

Source : Enquête globale transports 2010

La consommation d'énergie

Les déplacements liés à l'Île-de-France, qu'il s'agisse de biens ou de personnes, premier poste de consommation (45,3 %), ont entraîné la consommation de 10,7 M tep en 2008, soit 1 % de plus qu'en 2005 (10,5 Mtep).

Le transport aérien est responsable de plus de 53 % de la consommation d'énergie des transports (5,7 Mtep), la route de 45 %. Les transports ferroviaires, qui assurent pourtant une part très importante du transport de personnes, ne représentent que 1,9 % et le transport fluvial 0,2 %.

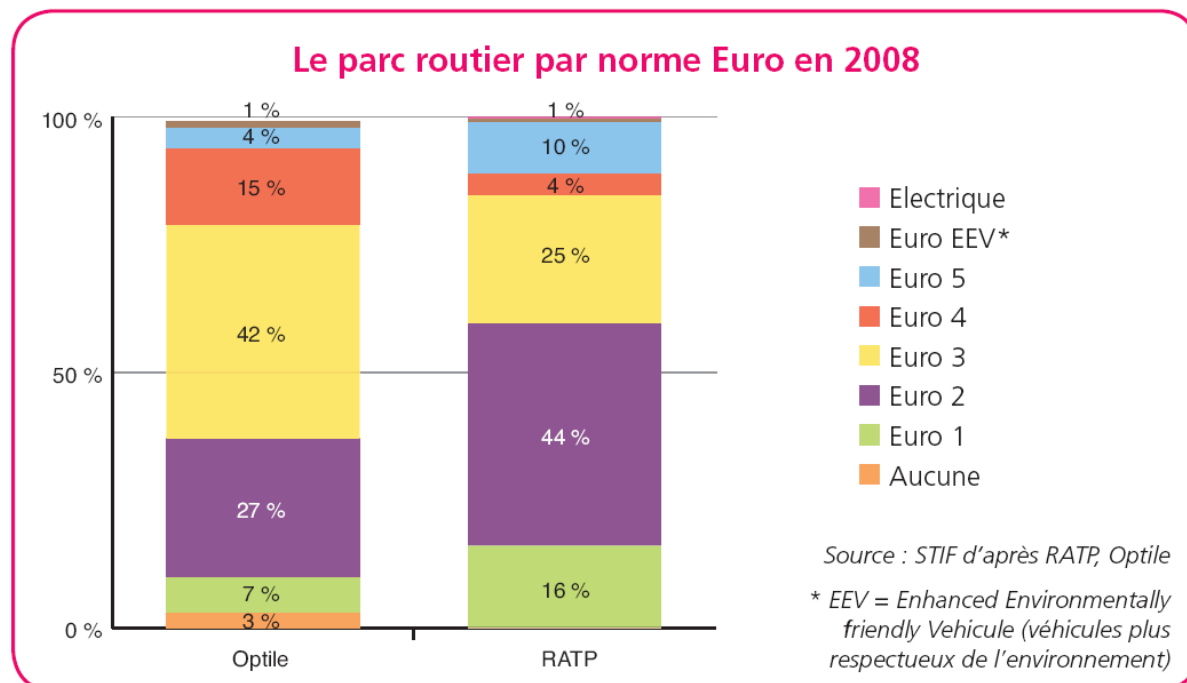
La part des différentes énergies utilisées dans les transports est la suivante : produits pétroliers 95 %, électricité 1,9 %, autres (dont gaz naturel véhicule – GNV) 0,3 %.

Source : Arene, Ademe Tableau de bord de l'énergie en Île-de-France, 2010

Le parc bus

La RATP a mis en service en 2006 les premiers exemplaires de deux nouveaux matériels bus standard : le CitéLis d'Irisbus et l'Omnicity de Scania qui répondent à des normes très strictes au plan environnemental (Euro IV et V). La RATP dispose en 2011, sur un parc total de plus de 4 300 véhicules, de 30% de bus répondant au minimum à la norme Euro IV. Les autres opérateurs de bus en Île-de-France, regroupés dans l'association Optile, disposent en 2011 de 4 630 véhicules, dont 775 à renouveler. Un achat de 172 véhicules est prévu.

Sources : RATP, Optile



Source : RATP

Le parc automobile

Parc de voitures particulières de moins de 15 ans et taux de motorisation au 01/01/2011

| Département | Population 2008 | Parc 2010 | Parc 2009 | Taux de motorisation 2009 | Taux de motorisation 2010 |
|-------------|-----------------|-----------|-----------|---------------------------|---------------------------|
| 75 | 2 200 000 | 628 359 | 638 292 | 0,29 | 0,29 |
| 92 | 1 558 000 | 715 088 | 721 041 | 0,46 | 0,46 |
| 93 | 1 517 000 | 496 222 | 494 289 | 0,33 | 0,33 |
| 94 | 1 312 000 | 516 807 | 511 582 | 0,39 | 0,39 |
| 77 | 1 302 000 | 653 113 | 642 975 | 0,49 | 0,50 |
| 78 | 1 409 000 | 756 882 | 750 389 | 0,53 | 0,54 |
| 91 | 1 210 000 | 593 406 | 587 763 | 0,49 | 0,49 |
| 95 | 1 167 000 | 534 019 | 528 193 | 0,45 | 0,46 |
| IDF | 11 675 000 | 4 893 896 | 4 874 524 | | 0,42 |

Sources : Medde, Insee

La répartition géographique du parc entre les départements montre clairement l'influence de la densité sur la motorisation : plus on s'éloigne de Paris, et plus on possède de voitures.

Les aménagements cyclables

En 2011, le réseau cyclable francilien atteint 3 149 km d'itinéraires, avec une nette prépondérance (83 %) des aménagements dédiés, pistes et bandes cyclables. Ce réseau s'est développé grâce à l'ouverture aux vélos de couloirs de bus en zone dense et grâce à la multiplication de pistes ou bandes à double sens sur une même voie.

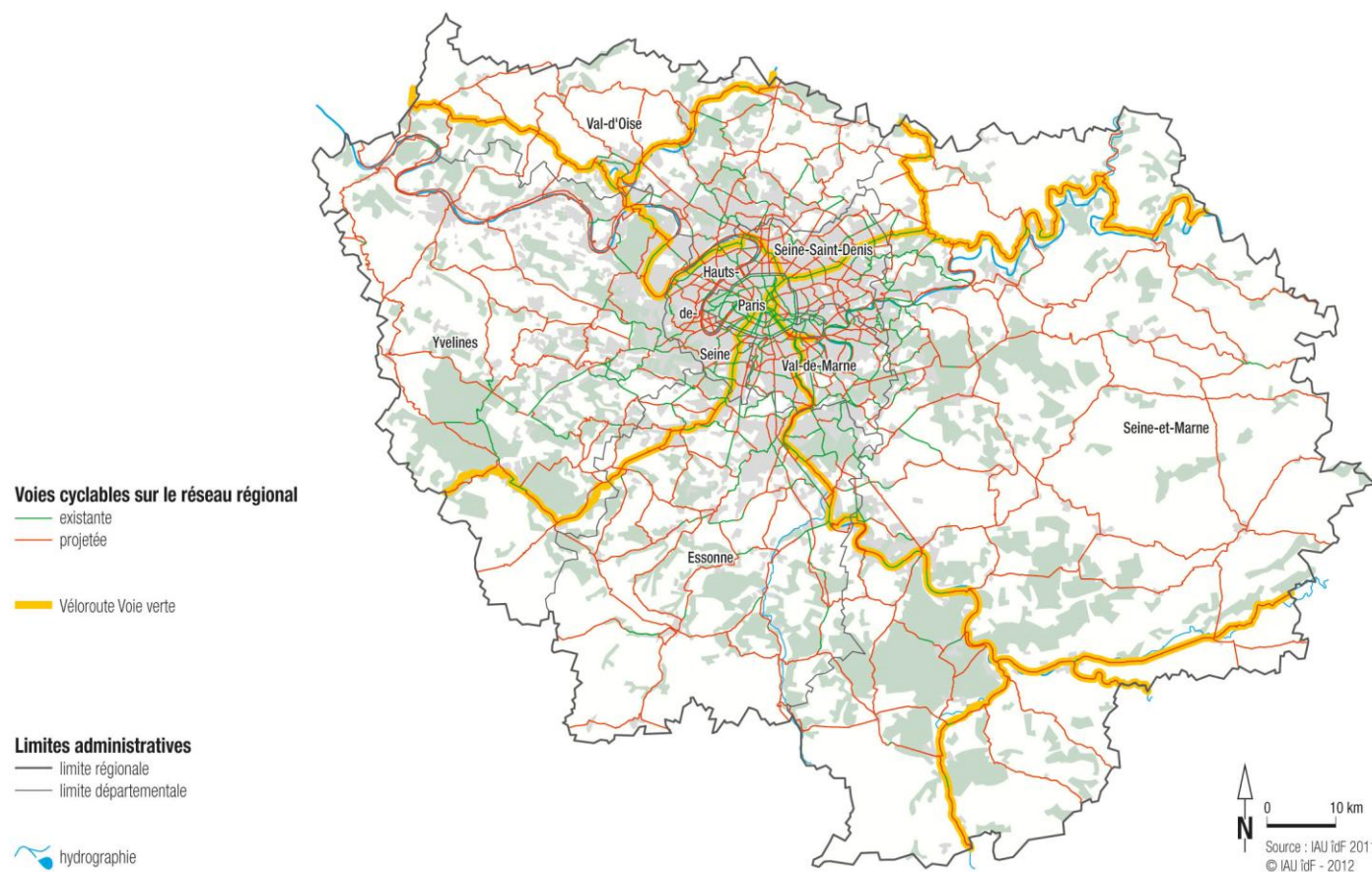
Les aménagements cyclables en 2011

| | Département | pistes | Bandes | Couloirs de bus ouverts aux cyclistes | Routes en forêt interdites aux véhicules à moteur | Total 2008 | Total 2011 |
|------------------------------|-------------|--------|--------|---------------------------------------|---|------------|------------|
| | 75 | 129 | 38 | 66 | 44 | 297 | 277 |
| | 92 | 77 | 49 | 1 | 23 | 160 | 163 |
| | 93 | 110 | 22 | 3 | 3 | 138 | 161 |
| | 94 | 118 | 52 | 0 | 51 | 226 | 263 |
| Total petite couronne | | 434 | 161 | 69 | 121 | 824 | 864 |
| | 77 | 238 | 46 | 0 | 107 | 372 | 555 |
| | 78 | 249 | 157 | 0 | 77 | 401 | 901 |
| | 91 | 286 | 57 | 0 | 52 | 389 | 576 |
| | 95 | 110 | 64 | 0 | 38 | 209 | 263 |
| Total grande couronne | | 883 | 324 | 0 | 274 | 1 371 | 2 285 |
| Total région | | 1 317 | 485 | 69 | 395 | 2 192 | 3 149 |

Source : IAU idF, SIGR

Dans ce tableau, seul le linéaire aménagé est pris en compte : ainsi, les pistes birectionnelles ne sont comptabilisées qu'une fois. Les chiffres 2008 donnés ici tiennent compte de cette modification.

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET LES VÉLOROUTES



Les nouveaux modes de mobilité

L'autopartage

Le service est ainsi défini dans la loi concernant la promotion de l'autopartage du 12 juillet 2012 : « L'activité d'autopartage est la mise en commun au profit d'utilisateurs abonnés d'une flotte de véhicules. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans chauffeur pour le trajet de son choix et pour une courte durée. »

Pour l'année 2012, on dénombre six opérateurs implantés à Paris, ayant le label de la Ville : Carbox, Hertz-on-Demand, Mobizen, Avis-on-demand, Key'Lib, Sixt Toy, et le loueur non labellisé Europcar.

L'opération Autolib' a également été lancée à Paris en décembre 2011, avec 250 voitures électriques en libre service. Depuis Autolib' s'étend progressivement aux 47 communes du périmètre où se répartissent en mai 2012, 1 740 voitures en 500 stations de recharge. 3 000 voitures devraient être en service en 2013.

Le service compte environ 12 000 abonnés annuels en septembre 2012.

D'autres opérateurs se sont implantés dans la région depuis fin 2010 : MOPeasy à Neuilly-sur-Seine et à Marne-la-Vallée, MOEBIUS à Rueil-Malmaison, Auto2 à Cergy-Pontoise et Twizy Way à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il faut noter que ces offres de services s'adressent au grand public et aux entreprises, excepté Carbox - et d'autres loueurs tels que Alphabet, Arval, etc. - qui ne s'adressent qu'aux entreprises et à leurs salariés.

Sources : Ville de Paris, IAU-îdF



Station Autolib' avenue de Suffren à Paris

Crédit photo : B. Basset / IAU îdF



Twizy way à Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

Crédit photo : A. Messenet / IAU îdF

Les plans de déplacements : PDE, PDES

Le plan de déplacements d'entreprise (PDE)

Outil de mobilité durable, le PDE agit à la fois sur l'amélioration des conditions de transports du personnel, sur la protection de l'environnement (meilleure efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre) et sur la rentabilité des coûts liés aux véhicules (frais d'entretien et de fonctionnement, parkings...). Il vise à limiter le recours à la voiture individuelle par le développement d'offres alternatives : marche, vélo, transports en commun, covoiturage ou encore autopartage.

Le nombre de plans de déplacements d'entreprise (PDE) en Île-de-France est en constante augmentation, bien qu'aucun recensement ne permette l'exhaustivité : en 2005, 19 étaient recensés, en juin 2009, on en comptait plus d'une centaine, et en 2012 il y en aurait au moins 250.

100 PDE ont été rendus obligatoires pour les établissements franciliens grands générateurs de trafic routier depuis 2006 (première mesure réglementaire permanente du plan de protection de l'atmosphère – PPA, approuvé en 2006). En cours de révision, ce plan a pour objectif d'ajouter 100 à 150 nouveaux gros générateurs pouvant être des zones regroupant plusieurs entreprises (PDIE) (source : Driea).

Pour faciliter et encourager les démarches des entreprises, un portail internet dédié aux PDE, www.promobilite.fr, a été créé en 2010 à l'initiative d'un regroupement volontaire d'acteurs d'Île-de-France placé sous l'égide du projet européen Commerce (creating optimal mobility measures to enable reduced commuter emissions) dont la région Île-de-France et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene) font partie.

Les porteurs de projet PDE franciliens bénéficient également du Club mobilité capitale, initiative originale pour échanger et capitaliser des expériences franciliennes en matière de plan de déplacements entreprise. Lancé en 2007 par la direction régionale Île-de-France de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), il permet les échanges et le partage d'informations entre tous les acteurs engagés dans les PDE et rassemble en 2012 plus de 500 membres.

Le plan de déplacements d'établissement scolaire (PDES)

Le plan de déplacements d'établissement scolaire (PDES) est un outil de gestion des déplacements adapté à l'échelle des établissements d'enseignement (école, collège, lycée, université). Il est basé sur une démarche partenariale et a pour objectifs généraux de réduire l'utilisation de la voiture particulière sur les trajets liés à l'enseignement, et de développer un ensemble de solutions alternatives favorisant une pratique multimodale plus respectueuse de l'environnement (transports collectifs, vélo, marche...).

Au-delà de la réduction de l'usage de la voiture, il s'agit aussi de favoriser, dès le plus jeune âge, l'exercice physique, la socialisation, l'apprentissage du déplacement sûr et autonome. Le PDES permet d'améliorer la qualité de vie aux abords des établissements (air, bruit, qualité des espaces publics...). Il permet d'instaurer auprès des jeunes générations la pratique des modes alternatifs à la voiture.

L'action la plus connue d'un PDES pour école maternelle et primaire est le bus pédestre ou cycliste. Cela consiste en un groupe d'enfants, conduits par des adultes, effectuant ensemble à pied ou à vélo le trajet des zones d'habitations jusqu'à l'école.

La promotion des PDES en Île-de-France est assurée par le réseau francilien "Partenaires pour l'éco-mobilité de l'école à l'université" co-animé par l'Arene Île-de-France, la Région Île-de-France et l'Ademe Île-de-France. Son objectif est d'encourager les établissements et les collectivités territoriales à la mise en place de plans de déplacements et de les aider en mettant à disposition information et exemples, méthode et outils, en valorisant les expériences franciliennes et en facilitant les échanges entre membres.

Le défi 9 du nouveau PDUIF (projet du 09/02/2011) fixe comme objectif de réduire la part de la voiture et des deux-roues motorisés dans les déplacements liés à l'enseignement à moins de 10% à Paris, en cœur d'agglomération et dans l'agglomération centrale (17% en 2001 selon l'EGT).

Source : Arene

Le transport des marchandises

Le transport terrestre des marchandises

Marchandises transportées par voie terrestre en 2006 et en 2009 (Mt)

| | 2006 | | 2009 | |
|----------------|-------|-------|-------|-------|
| | Total | % | Total | % |
| Route | 229 | 89,8% | 188 | 88,7% |
| Voie navigable | 15,1 | 5,9% | 14,2 | 6,7% |
| Fer* | 10,8 | 4,2% | 9,8 | 4,6% |
| | 254,9 | | 212 | |

* Fret SNCF hors trafic international. Les chiffres 2006 donnés ici tiennent compte de cette limitation

Source : Driea

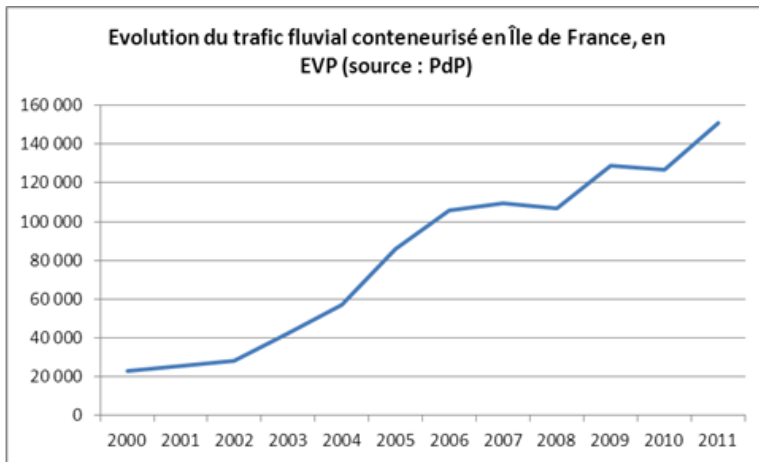
Évolution du transport combiné 2003-2009

| Années | Millions de tonnes |
|--------|--------------------|
| 2003 | 3,9 |
| 2004 | 3,8 |
| 2005 | 3,3 |
| 2006 | 3,1 |
| 2007 | 3,6 |
| 2008 | 3,4 |
| 2009 | 2,8 |

Source : Driea, base Sitram

Le transport fluvial de marchandises

En 2010, les terminaux de Gennevilliers, Bonneuil-sur-Marne et de Limay ont été rejoints par le terminal d'Evry. Entre 1994, ouverture du terminal de Gennevilliers et 2011, le trafic fluvial conteneurisé est passé de 450 EVP¹ à 151 000 EVP en 2011. D'autres terminaux sont envisagés notamment avec le développement attendu du port du Havre.



Source : Ports de Paris



Le port dédié aux matériaux de construction à Ivry-sur-Seine (94).

Crédit photo : E. Blum / IAU îdF

Le transport aérien

Les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly

Les aéroports internationaux de Paris Charles de Gaulle (CDG) et Paris Orly sont responsables de près de

708 000 mouvements en 2010 avec 491 933 mouvements pour CDG (58,2 millions de passagers et 2 400 000 tonnes de fret) et 215 645 mouvements pour Orly (25,2 millions de passagers et 103 000 tonnes de fret). L'aéroport de CDG est la première plateforme de correspondance d'Europe (plus de 23 000 opportunités de connexion en moins de 2 heures de vols moyen- et long-courriers par semaine selon Air France-KLM).

Source : Aéroports de Paris

¹ EVP = équivalent vingt pieds (soit 6 m, longueur d'un conteneur).

Évolution du trafic et des mouvements des aéroports franciliens 2000-2010

| Trafic passagers (millions) | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|-------|-------|------|
| ORLY | 25,38 | 23,01 | 23,15 | 22,45 | 24,05 | 24,9 | 25,6 | 26,4 | 26,21 | 25,11 | 25,2 |
| CDG | 48,14 | 47,94 | 48,31 | 48,03 | 50,97 | 53,8 | 56,8 | 59,7 | 60,87 | 57,91 | 58,2 |
| TOTAL | 73,52 | 70,95 | 71,46 | 70,48 | 75,02 | 78,7 | 82,4 | 86,1 | 87,08 | 83,02 | 83,4 |

| Mouvements (X1000) | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| ORLY | 239 | 216 | 211 | 203 | 219 | 223 | 229 | 233 | 230 | 220,6 | 215,6 |
| CDG | 508 | 515 | 510 | 506 | 516 | 514 | 533 | 544 | 551 | 518 | 491,9 |
| TOTAL | 747 | 731 | 721 | 709 | 735 | 737 | 762 | 777 | 781 | 738,6 | 707,5 |

| Fret+poste (X 1000 tonnes) | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------|------|
| ORLY | 121 | 114 | 124 | 106 | 116 | 107 | 110 | 109 | 110 | 104,5 | 103 |
| CDG | 1609 | 1592 | 1626 | 1724 | 1877 | 2010 | 2131 | 2298 | 2280 | 2055 | 2400 |
| TOTAL | 1730 | 1706 | 1750 | 1830 | 1993 | 2117 | 2241 | 2407 | 2390 | 2159,5 | 2503 |

Sources: Airports Council International, Aéroports de Paris.

Sources de la fiche

Medde, Driea, Stif, Arene, Ville de Paris, Ports de Paris, Aéroports de Paris, IAU îdF

Pour en savoir plus

www.airparif.asso.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento. Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

L'environnement sonore



Le contexte réglementaire

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 a défini les bases communautaires de la lutte contre le bruit dans l'environnement. Elle comporte trois objectifs :

- Permettre une évaluation harmonisée à l'échelle européenne de l'exposition au bruit dans l'environnement, via la réalisation des cartes stratégiques de bruit
- Mettre en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), plans d'action visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des « zones calmes »
- Informer le public et le faire prendre part aux décisions.

La directive européenne vise, pour la réalisation des cartes de bruit et des plans d'action, les grandes infrastructures de transport, et les agglomérations de plus de 250 000 habitants. La mise en œuvre de la directive européenne a été complexe à l'échelle de l'Île-de-France, impliquant de multiples acteurs, et notamment plus de 250 EPCI ou communes pour l'agglomération parisienne.

Outre la directive européenne de 2002, la réglementation française comporte d'autres textes relatifs au bruit, et en particulier la loi Bruit du 31 décembre 1992, qui regroupe toutes les thématiques de la lutte contre les nuisances sonores et a pour objectif de prévenir, supprimer ou limiter l'émission et la propagation de bruits qui peuvent porter atteinte aux personnes ou à l'environnement. Le classement sonore des voies, la résorption des points noirs de bruit, les plans de gêne sonore découlent de cette loi-cadre.

L'exposition des populations

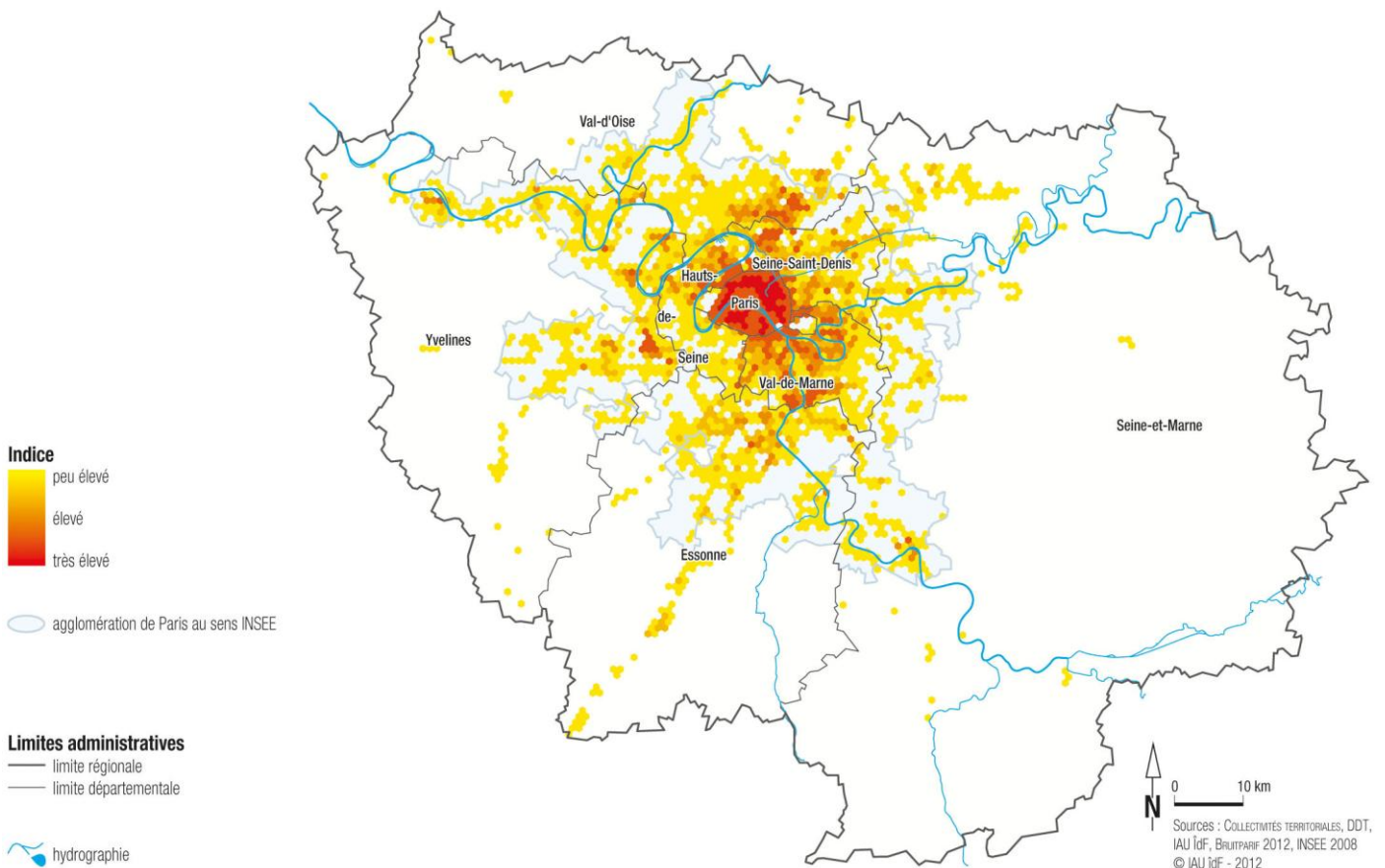
Sur la base de la première consolidation des cartes de bruit établies dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE, environ 20 % de la population de l'agglomération parisienne, soit 2 millions d'habitants, seraient exposés potentiellement à des niveaux de bruit en façade de leur habitation jugés excessifs au regard des valeurs réglementaires, toutes sources de bruit des transports confondues. Parmi eux, environ 60 000 seraient en situation de multi-exposition (dépassement des valeurs limites réglementaires pour plusieurs sources de bruit). Une carte d'indice de population exposée à des niveaux critiques de bruit des transports a ainsi pu être établie par Bruitparif afin d'identifier les zones à enjeux à l'échelle francilienne.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



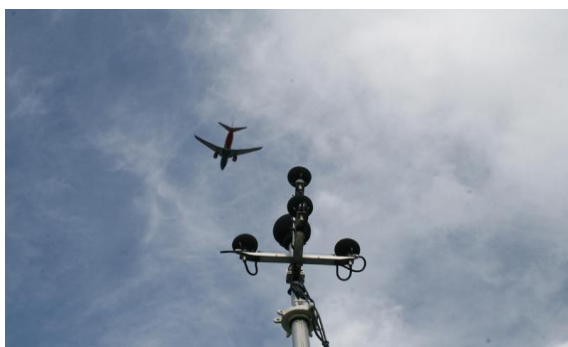
INDICE DE POPULATION EXPOSÉE À DES NIVEAUX CRITIQUES DE BRUIT DES TRANSPORTS



La principale source de cette pollution sonore est la circulation routière. En effet 17% de la population de l'agglomération parisienne, soit 1 612 000 personnes, seraient exposées au-dessus du seuil réglementaire de 68dB(A) selon l'indicateur journalier moyenné Lden (Level day-evening-night) et 8% seraient exposées au-dessus du seuil de 62dB(A) la nuit.

Vient ensuite le trafic aérien qui génère des niveaux excessifs de bruit évalués selon l'indicateur réglementaire Lden ≥ 55 dB(A) pour 3 % des Franciliens (de l'ordre de 350 800 personnes). Toutefois, cet indicateur Lden ne retranscrit pas à lui seul l'exposition à des sources de bruit présentant un caractère évènementiel tel que le bruit aérien. Le nombre de franciliens potentiellement exposés aux nuisances du trafic aérien a ainsi été évalué à 1,7 million d'habitants dans le cadre de l'étude Survol. Concernant le trafic ferroviaire, 1% de la population de l'agglomération parisienne serait concernée par des niveaux supérieurs à 73dB(A) en Lden, soit 100 000 habitants. Il n'est pas tenu compte dans cette évaluation des bruits sur le lieu de travail ni des « bruits de voisinage » (bruits domestiques, bruits de comportement mais aussi bruits générés par les petites activités commerciales, industrielles, artisanales ou de loisirs).

Si elles constituent un premier état des lieux, les cartes établies par modélisation s'attachent à documenter des situations moyennes d'exposition et ne prennent pas en compte les phénomènes intempestifs ponctuels de type klaxons, passages de véhicules de secours, livraisons... qui ne peuvent être appréhendés que par la mesure.



Mesure du bruit aérien.

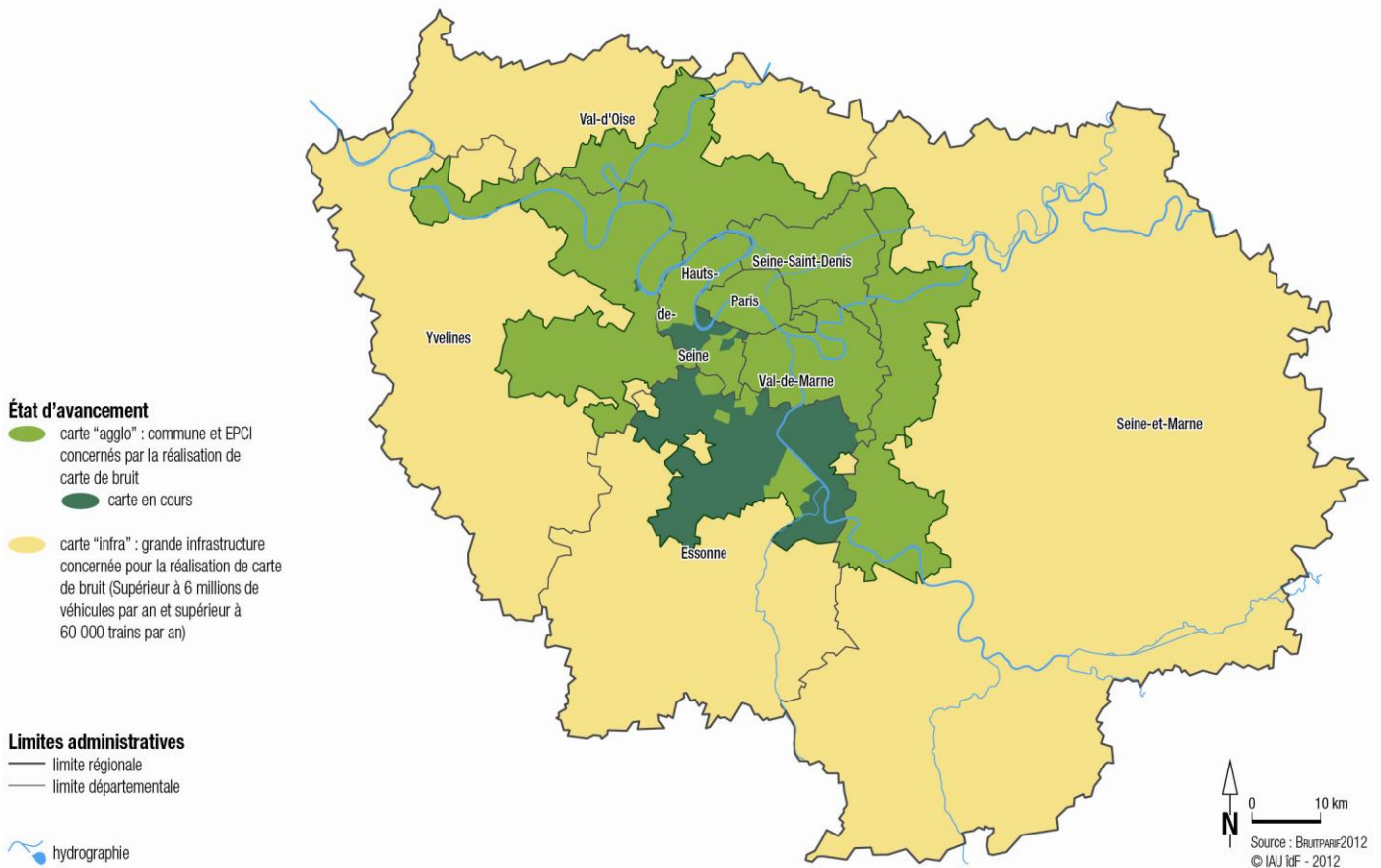
Crédit photo : Bruitparif



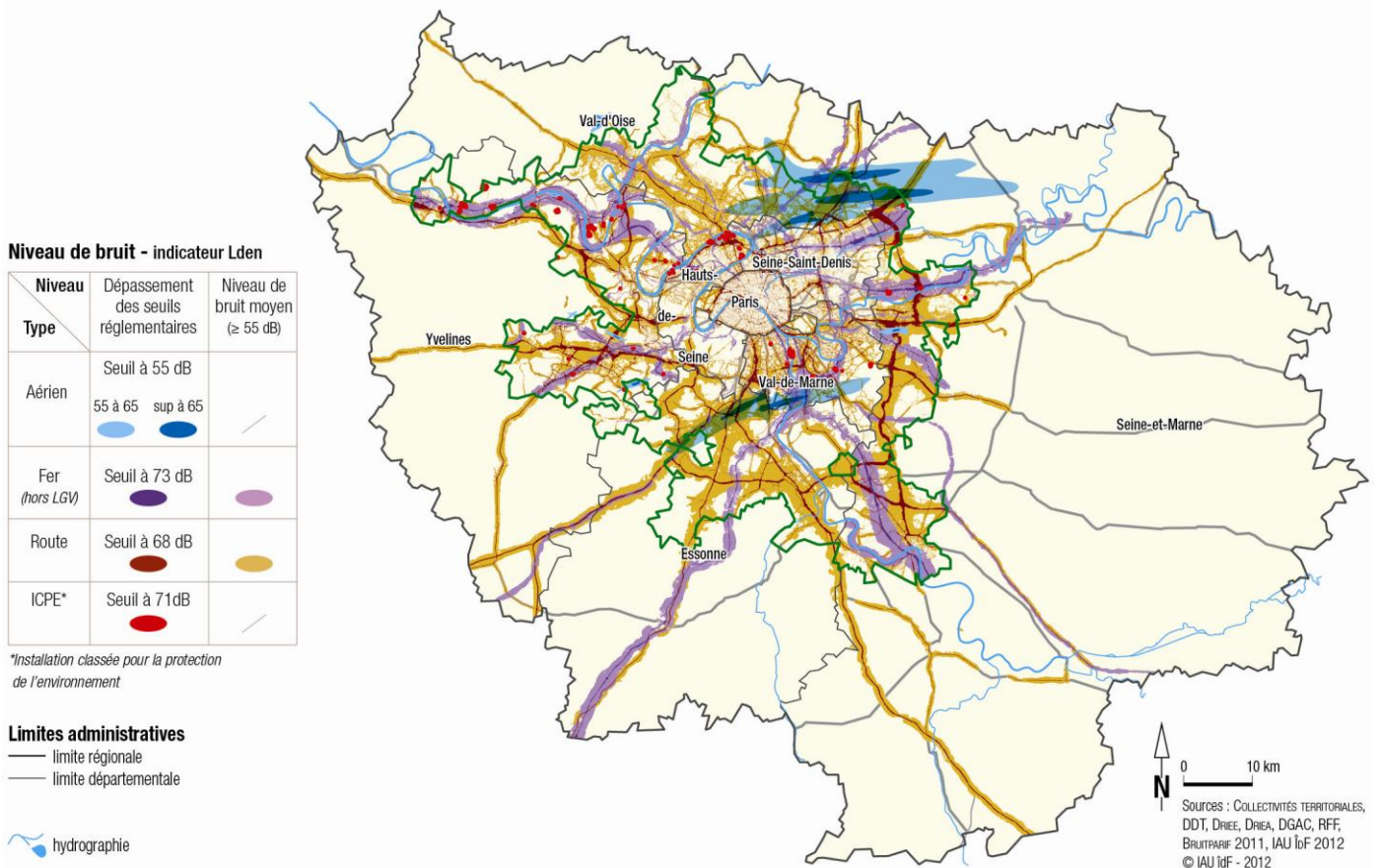
Mesure du bruit routier.

Crédit photo : Bruitparif

ÉTAT D'AVANCEMENT DES CARTES STRATÉGIQUES DE BRUIT



COMPILATION DES CARTES STRATÉGIQUES DE BRUIT



Les zones calmes

La notion de « zones calmes » avait été évoquée en 1999 dans la contribution de la région Île-de-France au « schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux ». Elle a été reprise dans la directive européenne 2002/49/CE : celle-ci évoque la nécessité de protéger « les zones calmes » dans les agglomérations, définies dans l'article L572-6 du Code de l'Environnement comme des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte-tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ». Les critères de détermination des zones calmes ne sont pas précisés dans les textes réglementaires et sont laissés à l'appréciation de l'autorité en charge de l'élaboration du PPBE.

Si le critère acoustique est fondateur dans la notion de zone calme, il ne s'agit pas pour autant de désigner comme « zone calme », tous les endroits où le niveau de bruit serait inférieur à un seuil. L'appréciation d'une zone calme fait également appel à d'autres facteurs perceptifs : végétation, paysage, esthétique, propreté, luminosité, sécurité, usage. Il est inopportun d'évaluer acoustiquement le caractère "calme" d'un site, s'il est par exemple inaccessible au public, insalubre, insécurisé ou bien encore inadapté aux activités de détente et loisirs.

Lieux dédiés au repos, à la détente, les zones calmes véhiculent une fonction d'agrément. Plus concrètement, ces espaces pourraient être qualifiés non seulement par :

- un environnement acoustique singulier (niveau de faible pression acoustique de manière absolue ou en relatif par rapport aux zones avoisinantes, distinction aisée des sons, présence de sons appréciés : sons naturels, humains) ;
- et plus largement un cadre agréable sur le site et ses pourtours, révélateur d'une certaine ambiance urbaine (mobiliers urbains propices à la détente et aux relations sociales) ou d'un espace naturel remarquable (forêt, grand parc...).

Les outils et réseaux de mesure

Pour répondre aux besoins des Franciliens et des acteurs publics de disposer d'éléments objectifs de caractérisation de l'environnement sonore, Bruitparif effectue des mesures sur le territoire francilien. Un réseau de mesure (baptisé Rumeur) a été déployé depuis 2008 : il comporte des stations fixes pour la surveillance sur le long terme du bruit routier, aérien ou ferroviaire. Des campagnes ponctuelles peuvent être réalisées en complément pour évaluer l'impact d'événements ou caractériser des environnements spécifiques.

Le développement du réseau de surveillance Rumeur (réseau urbain de mesure de l'environnement sonore d'utilité régionale) répond à un triple objectif : comprendre les phénomènes, évaluer des actions de lutte contre le bruit et diffuser en toute transparence des informations relatives à l'environnement sonore. Début 2012, 30 sites font l'objet d'une surveillance permanente long terme : 17 stations mesurent le bruit lié au trafic des aéronefs, 7 le bruit routier, 3 les bruits des loisirs, 2 le bruit ferré et 1 les bruits de chantier. Enfin, plus de 250 mesures de court terme (allant de 24h à 7 jours environ) ont été réalisées depuis 2007 pour documenter des problématiques d'exposition au bruit variées (bruit routier, bruit aérien, bruit ferré, bruit industriel, bruit de loisirs, bruit d'activités, zones calmes, secteur de multi-exposition...).

Bruitparif a par ailleurs mis en ligne à l'automne 2011 une plateforme internet de diffusion de données de mesure qui permet un accès temps réel aux données de mesure des stations permanentes ainsi que la consultation de l'ensemble des mesures du passé et les principaux indicateurs de bruit (<http://rumeur.bruitparif.fr>).

La sensibilisation à l'environnement sonore

Pour faire découvrir l'importance de la qualité et de la richesse de l'environnement sonore, expliquer de manière pédagogique ce qu'est le bruit et informer de ses effets sur la santé, les équipes de Bruitparif développent des actions de sensibilisation auprès du grand public, et plus particulièrement des jeunes.

Source : Bruitparif

Les effets sanitaires du bruit

L'exposition au bruit ambiant constitue un véritable enjeu de santé publique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a ainsi évalué, à l'échelle européenne, pour chacun des impacts sanitaires reconnus du bruit (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, troubles de l'apprentissage, acouphènes et gêne), la charge de morbidité au moyen de l'indicateur quantitatif des « années de vie en bonne santé perdues » (en anglais : disability-adjusted life-years, ou DALYs). Ainsi, il a été estimé qu'au moins un million d'années de vie en bonne santé seraient perdues chaque année en Europe occidentale sous l'effet du bruit causé par les infrastructures de transport.

Suite à la publication de cette étude en avril 2011, un partenariat a été mis en place entre Bruitparif, l'Observatoire régional de santé Île-de-France (ORS Île-de-France) et l'OMS pour calculer la charge de morbidité liée au bruit environnemental sur l'agglomération parisienne.

En utilisant les données disponibles au niveau de la commune (tant pour l'exposition au bruit que pour les indicateurs sanitaires) et en appliquant la méthode de quantification des DALYs décrite par l'OMS, les équipes ont obtenu une première estimation *à minima* de l'impact sanitaire du bruit environnemental lié aux transports au niveau de l'agglomération parisienne.

Au total, de l'ordre de 66 000 années de vie en bonne santé seraient perdues par an dans l'agglomération parisienne. Le principal effet sanitaire de l'exposition au bruit environnemental correspond aux troubles du sommeil, qui représente à lui seul près de deux tiers des années perdues. La gêne est le deuxième effet sanitaire avec plus de 25 000 années de bonne santé perdues.

Le bruit routier constitue la principale source de morbidité. En effet, en totalisant 58 000 DALYs, le bruit routier concentre à lui seul 87 % des estimations de pertes d'année de vie en bonne santé dans l'agglomération parisienne. Il faut néanmoins prendre avec précaution les évaluations faites quant au bruit aérien (qui ne représente qu'un peu plus de 4 % des DALYs), l'utilisation de l'indicateur Lden ne suffisant pas à retranscrire à lui seul l'exposition de la population à des sources de bruit présentant un caractère évènementiel tel que le trafic aérien.

Ces premières estimations des années de vie en bonne santé perdues du fait du bruit reposent sur l'utilisation de données d'exposition issues de la consolidation des premières cartographies du bruit produites en application de la directive européenne 2002/49/CE.

Sources : Bruitparif, Ors

Sources de la fiche

Bruitparif, Ors

Pour en savoir plus

www.bruitparif.fr

www.ors-idf.org

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.

Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application MobÎletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

La qualité de l'air



Les polluants problématiques

La qualité de l'air quotidienne reste insatisfaisante en Île-de-France pour certains polluants. En 2011, on estime qu'environ 3 millions de Franciliens étaient potentiellement exposés à des niveaux de pollution qui ne respectaient pas la réglementation, principalement le long du trafic et dans le cœur de l'agglomération parisienne. Ces niveaux marquent une certaine stabilité depuis plusieurs années.

Airparif mesure une soixantaine de polluants : une quinzaine sont réglementés et 5 sont problématiques dans la région.

Polluants problématiques en Île-de-France

| Polluants | Tendance 2000-2011 | | Normes à respecter Valeur limite | | Normes non contraignantes | | | |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| | Loin du trafic | Le long du trafic | Loin du trafic | Le long du trafic | Objectif de qualité | | Valeur Cible | |
| | | | | | Loin du trafic | Le long du trafic | Loin du trafic | Le long du trafic |
| Dioxyde d'azote | ↘ | ↘ | Dépassée | Dépassée | Dépassé | Dépassé | | |
| Particules PM10 | → | → | Respectée | Dépassée | Respecté | Dépassé | | |
| Particules fines PM2,5 | → | → | Respectée | Dépassée | Dépassé | Dépassé | Respectée | Dépassée |
| Ozone | → | | | | Dépassé | | Respectée | |
| Benzène | → | → | Respectée | Respectée | Respecté | Dépassé | | |

Source : Airparif

Le dioxyde d'azote

Les niveaux restent globalement stables ces dernières années, avec une légère baisse en 2011 liée à la météorologie plus favorable qu'en 2010. La valeur limite est toujours dépassée dans le cœur de l'agglomération et très largement le long du réseau routier principal francilien. Environ 3,1 millions de Franciliens (dont plus de 9 parisiens sur 10) sont potentiellement concernés par ce dépassement, et près de 1 600 km de voirie (soit 15% du réseau francilien modélisé).

Les concentrations les plus importantes sont relevées dans l'agglomération parisienne, au voisinage des grands axes de circulation et dans le nord du cœur dense de l'agglomération.

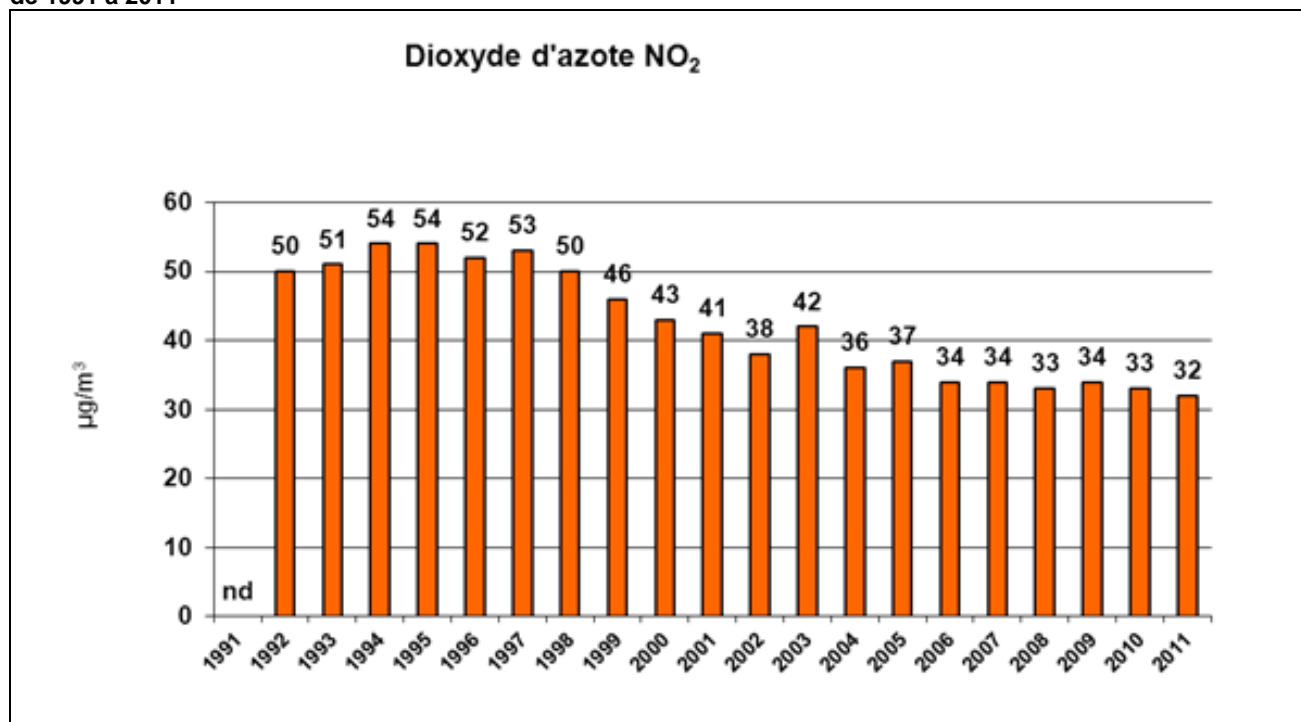
La différence de niveaux de pollution entre Paris et le reste de l'Île-de-France tend à s'atténuer compte tenu de la baisse des concentrations de dioxyde d'azote en situation éloignée du trafic.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.

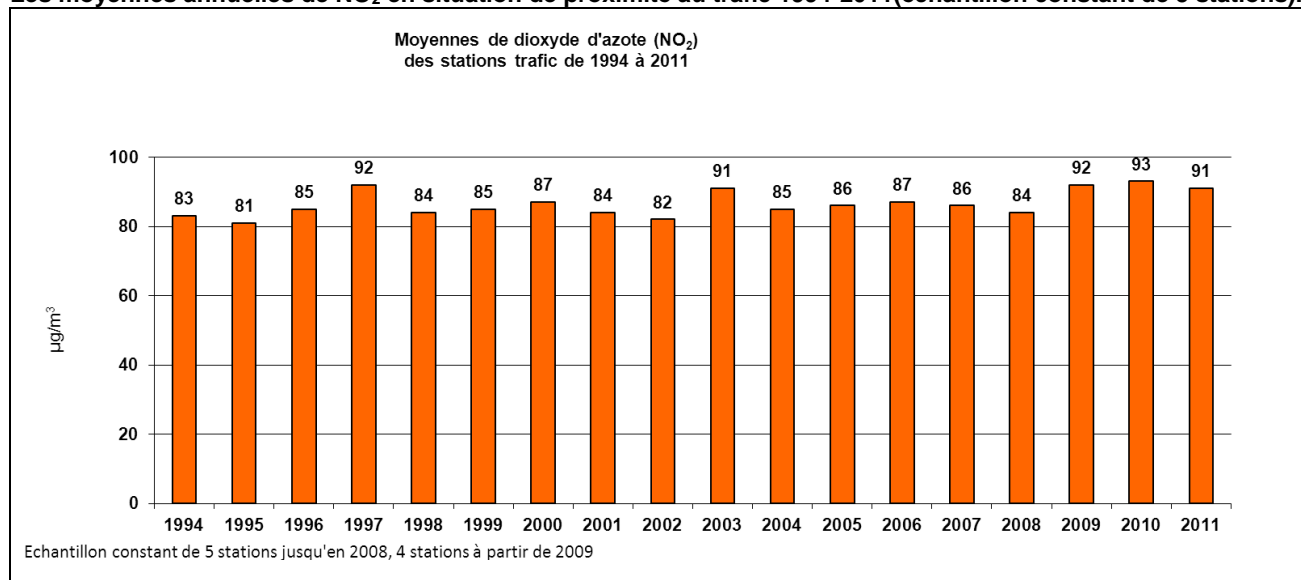


Les moyennes annuelles de NO₂ en situation de fond pour l'agglomération parisienne (échantillon évolutif de stations) de 1991 à 2011



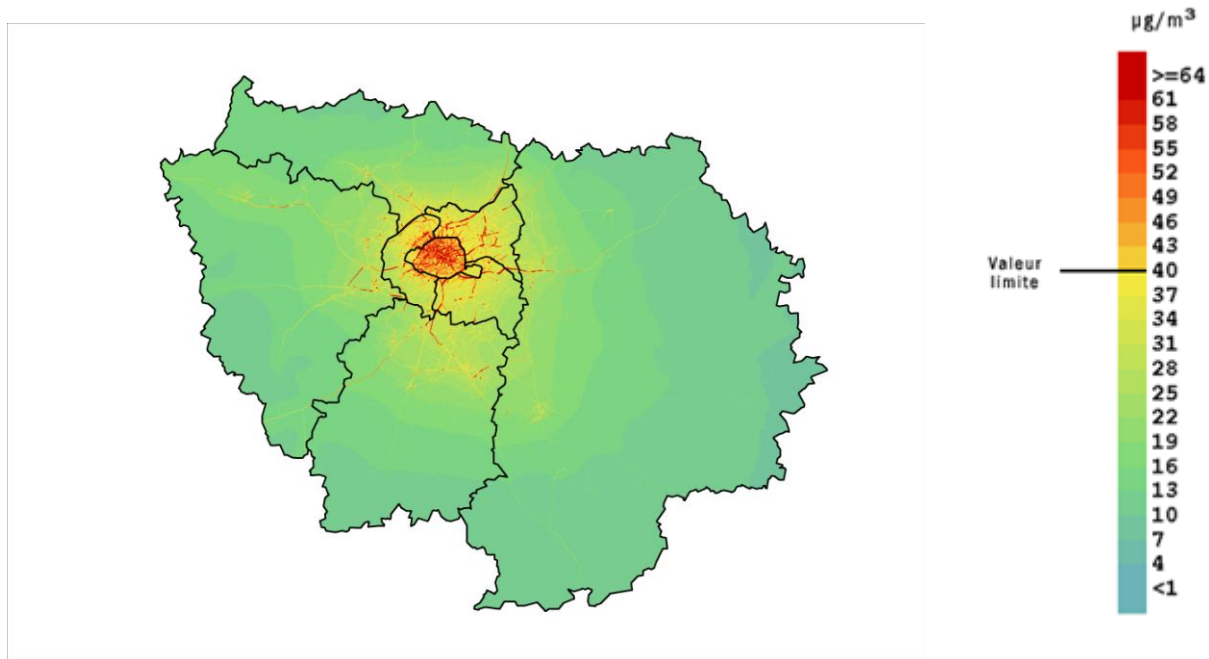
Source : Airparif

Les moyennes annuelles de NO₂ en situation de proximité au trafic 1994-2011(échantillon constant de 5 stations).



Source : Airparif

La concentration moyenne de dioxyde d'azote en 2011



Source : Airparif

Les particules

La tendance pour les particules est globalement stable ces dernières années, avec des niveaux soutenus et des épisodes de pollution nombreux mais d'une intensité et d'une durée plus limitées qu'en 2007 et 2009.

Les particules PM10 (taille inférieure à celle d'une cellule)

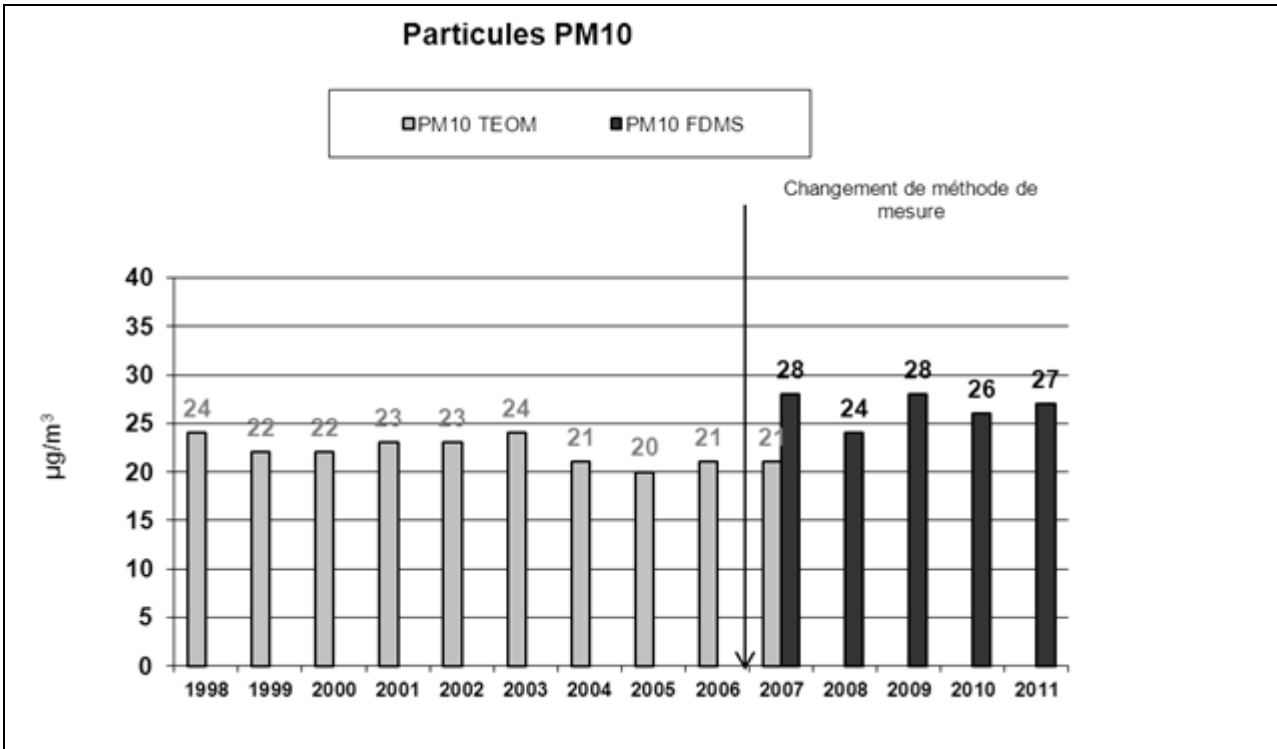
Si l'on s'affranchit des fluctuations météorologiques interannuelles et des évolutions météorologiques, **les teneurs de PM10 sont globalement stables au cours des dernières années.**

Evolution de la concentration moyenne annuelle de fond en particules PM10 de 1999 à 2011 dans l'agglomération parisienne (en bleu) et hors agglomération (en vert), intégrant la hausse induite par le changement de méthode de mesure en 2007, TEOM échantillon constant de 3 stations, TEOM-FDMS échantillon évolutif de stations.



Source : Airparif

Les moyennes annuelles de PM10, 1998-2011 pour l'agglomération parisienne (échantillon évolutif de stations)



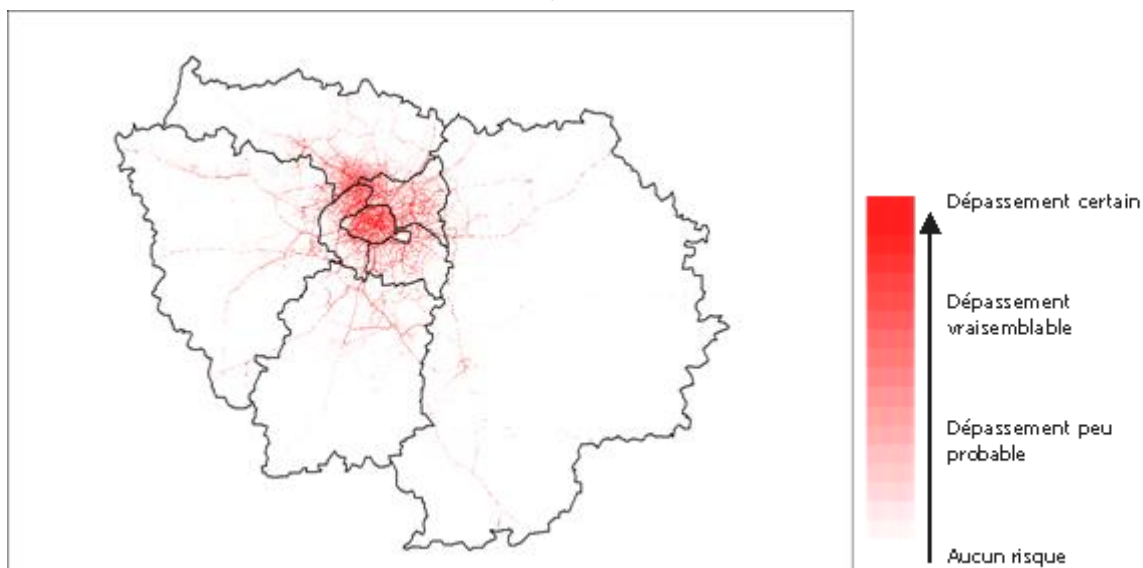
Source : Airparif

Les sources de particules sont très variées. On observe d'une part des rejets directs dans l'atmosphère par les véhicules diesel, l'industrie, l'agriculture mais également le chauffage, notamment au bois. Les particules ont également des sources indirectes : transformations chimiques de polluants et transport à travers l'Europe, mais aussi remise en suspension des poussières déposées au sol.

En 2011, 2,7 millions de Franciliens, soit près d'un habitant sur quatre, ont été potentiellement concernés par un risque de dépassement de la valeur limite journalière européenne pour les particules PM10 (inférieures à 10 µm). Cette valeur limite journalière de 50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 jours/an est reprise dans le PRQA (adopté par le conseil régional le 23 novembre 2009) et dans le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2012. Une superficie cumulée d'environ 260 km² est concernée, correspondant au voisinage des axes du cœur de l'agglomération et des axes majeurs de la grande couronne (soit sur près d'un tiers du réseau routier francilien avec 3 500 km d'axes routiers concernés).

En 2009, les niveaux loin du trafic approchaient également la valeur limite journalière française (seuil de 50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 10% des jours). Cette situation critique était liée en partie au contexte météorologique, qui a entraîné des niveaux élevés de particules durant l'hiver et le printemps. Sur ce plan, les situations de 2009 et 2011 sont très comparables.

Les risques de dépassement de la valeur limite journalière de PM10 en 2011

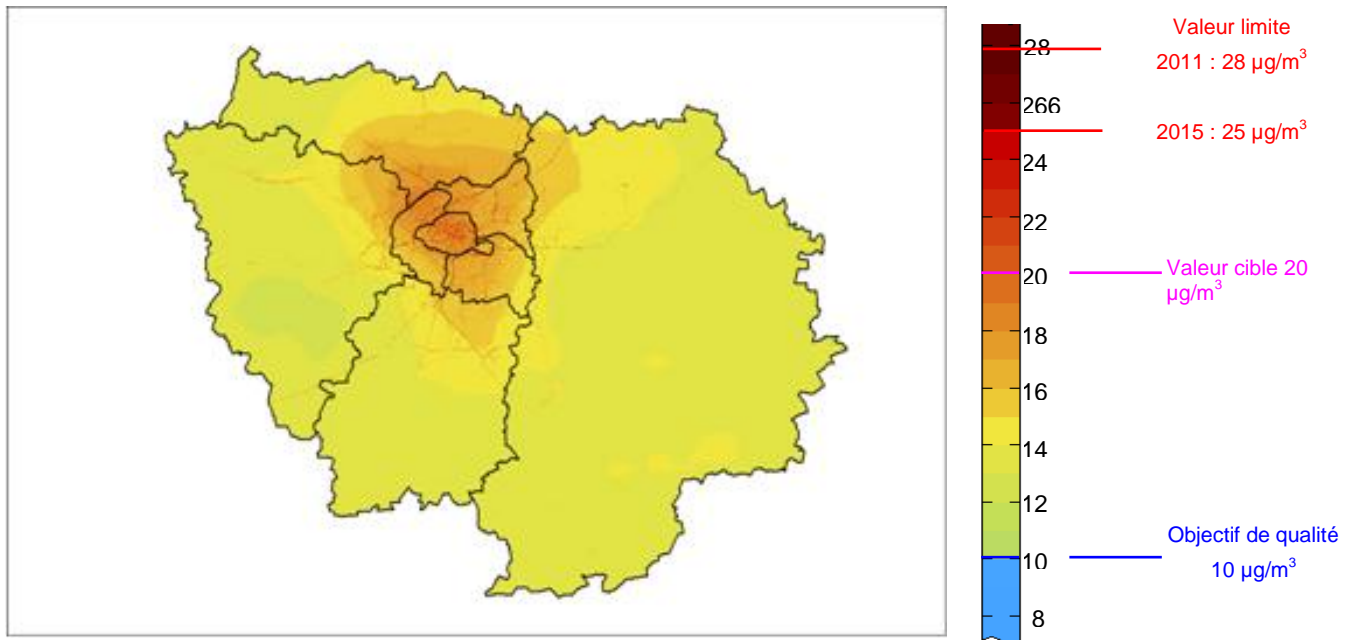


Source : Airparif

Les particules PM2,5 (taille inférieure à celle d'une bactérie)

La valeur limite annuelle européenne applicable en 2011 ($28 \mu\text{g}/\text{m}^3$) était respectée loin du trafic. Mais elle était dépassée à proximité de certains axes majeurs, notamment sur la station de la porte d'Auteuil, en bordure du périphérique, ainsi que sur l'autoroute A1 à Saint-Denis. En revanche, l'objectif de qualité français ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) qui correspond également aux recommandations de l'OMS, a été largement dépassé dans toute la région en 2011, et concerne l'ensemble des 11,7 millions de Franciliens.

Les concentrations moyennes de PM2,5 en 2011

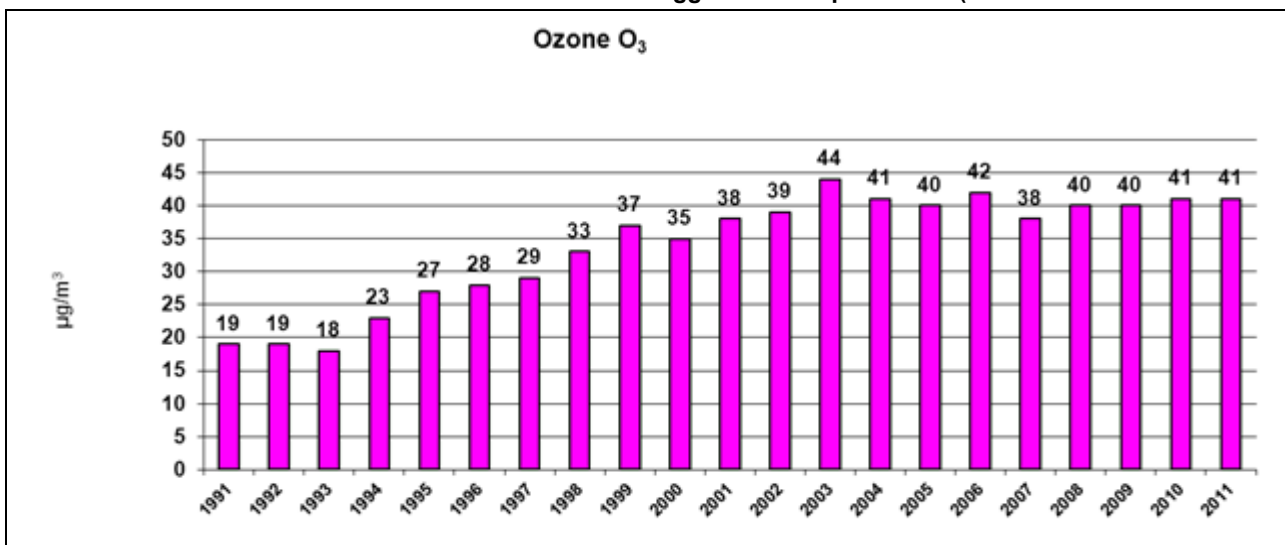


Source : Airparif

L'ozone¹

La formation de l'ozone, polluant secondaire, à partir de gaz précurseurs émis en grande partie dans le cœur de l'agglomération parisienne, nécessite quelques heures durant lesquelles les masses d'air se déplacent sous l'influence des vents dominants. Cette situation explique pourquoi les zones rurales, en particulier celles sous le panache de l'agglomération, sont plus souvent touchées par l'ozone que l'agglomération elle-même. Depuis plus d'une quinzaine d'années, les moyennes annuelles d'ozone ont quasiment doublé dans l'agglomération parisienne comme en zone rurale où les concentrations moyennes sont nettement plus élevées. Les niveaux de fond planétaires sont également en hausse régulière depuis un siècle.

Les concentrations annuelles d'ozone 1991-2011 dans l'agglomération parisienne (échantillon évolutif des stations)



Source : Airparif

¹ Remarque : il s'agit ici de l'ozone qui s'accumule au niveau du sol et de la basse atmosphère (jusqu'à environ 20 km), dit ozone toposphérique ou « mauvais ozone », et non pas de l'ozone constitutif de la couche d'ozone, dit ozone stratosphérique ou « bon ozone » qui protège la Terre des rayons UV-C (ultraviolets).

Cette augmentation de l'ozone est liée à 2 phénomènes : la hausse globale des rejets de polluants à l'origine de l'ozone dans l'ensemble de l'hémisphère nord, et la diminution des niveaux d'oxydes d'azote dans les grandes agglomérations des pays les plus développés.

L'objectif de qualité français ($120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures consécutives), repris dans le PRQA (adopté par le conseil régional le 23 novembre 2009) et dans le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2012. Cet objectif est dépassé tous les ans sur toute la région Île-de-France pendant la période estivale : plus particulièrement dans les zones rurales, mais de manière plus ou moins marquée selon les conditions météo.

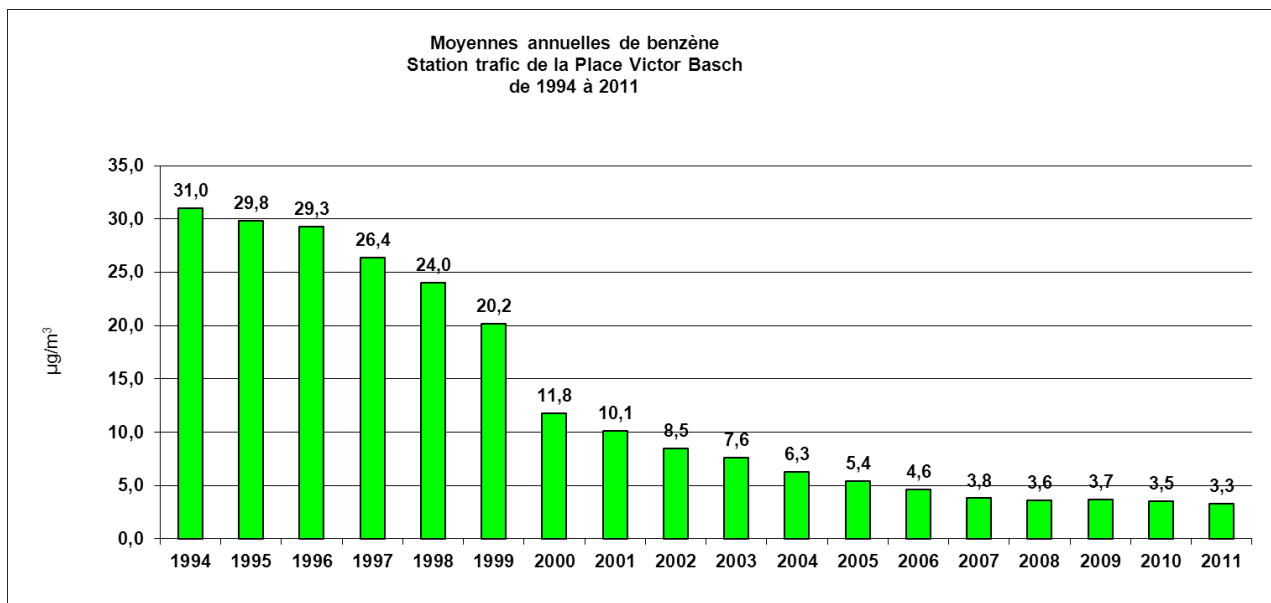
En 2011, les conditions peu estivales de juillet et août n'ont engendré qu'un seul épisode de pollution. Malgré la succession de plusieurs étés peu propices à de forts niveaux d'ozone, le nombre de jours de dépassement ne montre pas de nette tendance à la baisse et reste supérieur à l'objectif de 0 dépassement.

Le benzène

La baisse amorcée pour le benzène à la fin des années quatre-vingt-dix et accélérée à partir de 2000, suite à la réduction en Europe du taux de benzène dans les carburants, semble terminée.

D'une manière générale, ce sont environ 400 000 Franciliens, situés dans l'agglomération parisienne (dont un Parisien sur six) et à proximité du trafic routier qui sont potentiellement concernés par le dépassement de l'objectif annuel de qualité ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$). En 2011, la valeur limite ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) était par contre respectée.

Les concentrations annuelles de benzène sur la station trafic de la Place Victor Basch à Paris de 1994 à 2011



Source : Airparif



Station de mesure du Boulevard Haussmann à Paris.

Crédit photo : Airparif

Les sources de pollution

Les émissions de polluants par secteur en 2008 (en tonnes)

| Secteur | SO ₂ | NO _x | COVNM | TSP | PM10 | PM2,5 | CH ₄ | CO ₂ | N ₂ O | CH ₄ eq CO ₂ | N ₂ O eq CO ₂ | GES |
|--|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-------------------|------------------|---------------------------------------|--|-------------------|
| Extraction, transformation et distribution d'énergie | 9 176 | 5 222 | 898 | 364 | 329 | 291 | 1 526 | 2 593 909 | 31 | 32 037 | 9 471 | 2 635 417 |
| Industrie manufacturière | 2 392 | 6 427 | 34 161 | 18 690 | 5 222 | 2 734 | 296 | 4 404 744 | 1 804 | 6 211 | 559 232 | 4 970 187 |
| Traitement des déchets | 816 | 2 213 | 57 | 31 | 22 | 18 | 18 394 | 5 186 617 | 118 | 386 270 | 36 456 | 5 609 342 |
| Secteur résidentiel et tertiaire | 8 746 | 23 408 | 24 434 | 5 402 | 5 002 | 4 825 | 3 822 | 20 985 902 | 793 | 80 253 | 245 854 | 21 312 009 |
| Trafic routier | 350 | 49 781 | 21 894 | 0 | 4 478 | 3 161 | 1 089 | 11 034 927 | 0 | 22 860 | 0 | 11 057 788 |
| Trafics ferroviaire et fluvial | 67 | 1 779 | 242 | 130 | 125 | 118 | 6 | 144 480 | 2 | 123 | 536 | 145 139 |
| Plate-forme aéroportuaire | 557 | 7 685 | 1 625 | 217 | 427 | 315 | 104 | 1 902 341 | 94 | 2 176 | 29 262 | 1 933 779 |
| Agriculture | 213 | 3 094 | 229 | 11 066 | 2 597 | 714 | 3 262 | 2 309 664 | 3 067 | 68 507 | 950 730 | 3 328 901 |
| Emissions naturelles | 0 | 18 | 14 887 | 0 | 0 | 0 | 1 564 | 0 | 0 | 32 852 | 0 | 32 852 |
| Total | 22 316 | 99 627 | 98 427 | 35 900 | 18 203 | 12 175 | 30 061 | 48 562 585 | 5 908 | 631 291 | 1 831 539 | 51 025 415 |

Source : Airparif

Le trafic routier (voitures particulières, poids lourds, deux roues et véhicules utilitaires) est responsable en Île-de-France de :

- la moitié des émissions d'oxydes d'azote (NO_x), les poids lourds à eux seuls contribuant à 27 % des émissions régionales du trafic routier
- 25 % des émissions de particules inférieures à 10 µm (PM10) et 26 % des particules inférieures à 2,5 µm (PM2,5)
- 22 % des émissions d'hydrocarbures (COVNM), les deux roues à eux seuls contribuant à 41 % des émissions du trafic routier
- 22 % des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les aéroports (trafic aérien et plate-formes) contribuent à hauteur de 8 % aux émissions régionales d'oxydes d'azote. Cette augmentation par rapport au chiffre de 6 % de l'inventaire 2005 est lié au fait que le nombre de mouvements d'avions sur les deux plus gros aéroports franciliens est le plus élevé en 2008 sur la période 2000-2008. Les émissions d'oxydes d'azote de l'ensemble des activités des plates-formes aéroportuaires de Roissy et d'Orly (fonctionnement de la plate-forme et trafic aérien au sein des 1 000 premiers mètres de l'atmosphère) sont plus de deux fois et demie supérieures à celles du boulevard périphérique.

Les hydrocarbures sont émis à plus du tiers par les industries (35 %), à 25 % par le secteur résidentiel et tertiaire (utilisation domestique, chauffage, notamment chauffage au bois). Ce même secteur est également responsable de 27 % des émissions de particules PM10, et de plus du tiers des PM2,5 (40 %).

On distingue aussi les émissions biogéniques (c'est-à-dire d'origine naturelle) qui sont responsables de 15 % des rejets d'hydrocarbures.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre, les trois sources majeures de rejet sont le trafic routier (22%), le chauffage résidentiel et tertiaire (42%), l'industrie (10%) et le traitement des déchets (11%). Ayant des sources communes, les problématiques des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques sont donc liées. Mais leurs effets sont différents : impact global sur la planète pour les premiers, impact local notamment sur la santé pour les seconds. Et il est nécessaire de suivre simultanément les deux volets pour éviter des mesures antagonistes (système bonus-malus, chauffage au bois...).

L'information du public

Au quotidien : les indices de pollution

L'indice Atmo

Il est défini au niveau national par un arrêté ministériel. Il concerne les agglomérations françaises de plus de 100 000 habitants. Il représente la qualité de l'air d'une journée par un chiffre variant de 1 à 10, associé à un qualificatif (très bon à très mauvais). Il caractérise la qualité de l'air ambiant en moyenne sur l'agglomération parisienne pour quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules inférieures à 10 µm (PM10).

Indice Atmo 2002-2011 de l'agglomération parisienne

| Indices Atmo | Nb de jours 2002 | Nb de jours 2005 | Nb de jours 2009 | Nb de jours 2011 |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1 et 2 très bon | 9 | 23 | 12 | 24 |
| 3 et 4 bon | 294 | 287 | 269 | 252 |
| 5 Moyen | 45 | 34 | 50 | 48 |
| 6 et 7 médiocre | 15 | 17 | 30 | 39 |
| 8 et 9 mauvais | 2 | 4 | 3 | 2 |
| 10 très mauvais | 0 | 0 | 1 | 0 |

| | | | | |
|-------------------------|--------|-------|--------|-----|
| Très bon à bon | 83,1 % | 85 % | 77 % | 76% |
| Moyen | 12,3 % | 9,3 % | 13,7 % | 13% |
| Médiocre à très mauvais | 4,6 % | 5,7 % | 9,3 % | 11% |

Source : Airparif

L'indice Citeair

Il permet d'apporter une information comparable sur la qualité de l'air des villes au niveau européen. A travers une échelle de 5 couleurs allant du vert au rouge en passant par l'orange (5 classes et 5 qualificatifs, qualité de l'air "très bonne" à "très mauvaise"), l'information porte sur:

- la qualité de l'air en situation de fond à travers un **indice général**,
- la qualité de l'air le long des voies de circulation à travers un **indice trafic**.

Il prend en compte les polluants les plus problématiques dans les villes européennes, dont le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules.

Indice Citeair 2011 de l'agglomération parisienne

| Indice Citeair | Nb de jours 2002 | % du nombre de jours |
|----------------|---------------------|-------------------------|
| Très faible | 1 | 0,27% |
| Faible | 148 | 40,55% |
| Moyen | 170 | 46,58% |
| Elevé | 46 | 12,6% |
| Très élevé | 0 | 0% |

Source : Airparif

En cas d'épisode de pollution : la procédure d'information et d'alerte

Les réglementations française et européenne ont engendré la mise en place d'une procédure d'information et d'alerte (arrêté inter-préfectoral). Elle concerne quatre polluants (dioxyde de soufre, ozone, dioxyde d'azote et particules PM10 depuis 2008), avec deux seuils de gravité croissante pour chaque polluant, correspondant à deux niveaux de réaction des autorités :

- **un niveau d'information et de recommandation** pour lequel des conseils sanitaires sont apportés aux personnes sensibles. Des recommandations sont émises ainsi que des mesures visant à réduire certaines émissions.

- **un niveau d'alerte** où les effets sanitaires concernent l'ensemble de la population et qui induit des mesures contraignantes en termes de trafic et d'émissions industrielles. Pour l'ozone, trois seuils d'alerte ont été définis.

Cette procédure ne concernait que quelques jours chaque année, voire aucun comme en 2008. Pour autant, la qualité de l'air quotidienne ne respecte pas un certain nombre de réglementations. Et d'après l'InVS (Institut de veille sanitaire), cette exposition à long terme, au jour le jour, est responsable de la plupart des dommages sanitaires.

Pour les particules PM10, les seuils de déclenchement de la procédure ont été revus à la baisse fin 2011, ce qui engendre mathématiquement une augmentation du nombre de jours de déclenchement de la procédure : 25 à 45 dépassements du seuil d'information par an, jusqu'à une dizaine pour le seuil d'alerte.

| | Nouvelle procédure (arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 2011) | Ancienne procédure (arrêté inter-préfectoral du 3 décembre 2007) |
|----------------------|---|---|
| Niveau d'information | 50 µg/m3 | 80 µg/m3 |
| Niveau d'alerte | 80 µg/m3 | 125 µg/m3 |

La méthodologie de l'inventaire des émissions est en cours de stabilisation et d'automatisation. En 2013, une évolution 2000-2005 et 2010 devrait être disponible.

Source de la fiche

Airparif, conseil régional

Pour en savoir plus

www.airparif.asso.fr

www.iledefrance.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



*Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag*

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

Les déchets



La prévention des déchets

En 2011, la Région Île-de-France s'est engagée aux côtés de l'Ademe dans la mise en œuvre d'un plan d'actions régional pour la réduction des déchets, à l'horizon 2015 : lutte contre le gaspillage alimentaire, activités de remploi réutilisations, ressourceries, soutien de l'écoconception et de proximité.

Début 2013, la Région a eu en charge la mise en réseau et l'accompagnement des collectivités : 65 collectivités (communes, EPCI de collecte ou de traitement...) regroupant plus 76% de la population francilienne se sont lancées dans l'élaboration d'un programme local de prévention. Ces programmes sont des déclinaisons opérationnelles du plan régional de prévention qui définissent des actions concrètes pour réduire les déchets produits en regard d'objectifs précis.

Les déchets ménagers et assimilés

L'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA)

En matière de collecte au 1er janvier 2011, 88% des communes franciliennes représentant 56% de la population ont délégué (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un EPCI à fiscalité propre) cette compétence à l'une des 78 structures intercommunales assurant cette compétence. La coopération intercommunale pour la collecte est moins développée dans la région qu'à l'échelle nationale : la proportion des communes françaises ayant confié la collecte à un regroupement intercommunal atteint en effet 96%. En ce qui concerne le traitement, seules 5 communes assurent cette compétence de façon autonome pour 1,5% de la population francilienne. Ainsi, plus de 99% des communes ont délégué cette compétence à l'une des 30 structures intercommunales assurant le traitement dans la région.

Les DMA collectés en 2010

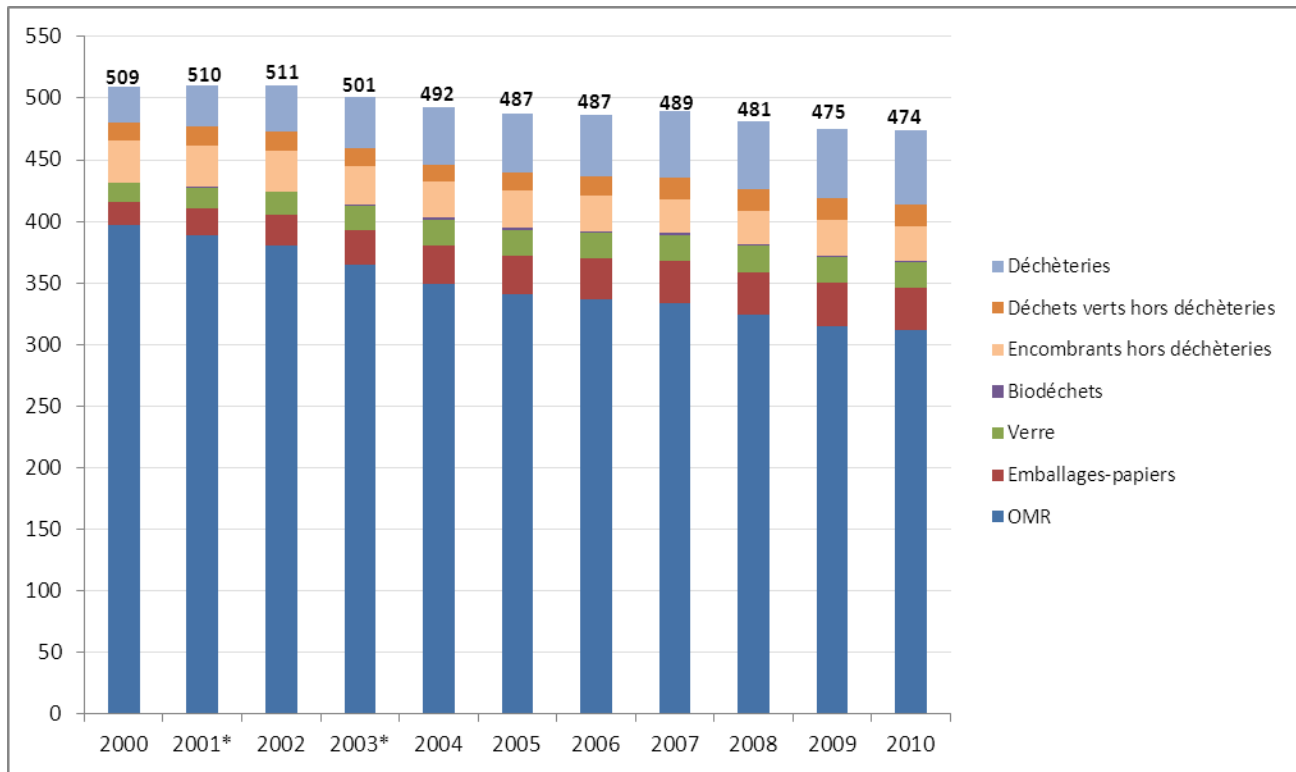
En 2010, 5,59 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés soit 474kg/hab/an. Les quantités globales collectées se maintiennent depuis le début de la décennie sur la région passant de 5 606 à 5 594 milliers de tonnes (-0.2%). En revanche, le ratio exprimant ces quantités en kilogramme par habitant et par an a diminué de 6% sur la période 2000-2010 passant de 506kg/hab/an à 474kg/hab/an. Cette diminution globale masque des évolutions contrastées selon les flux. Sur cette période, les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant ont diminué de 21%, ce qui peut en partie s'expliquer par la hausse de la collecte sélective (respectivement de 84% pour les emballages/papiers et de 33% pour le verre). La collecte de déchets verts s'est déployée sur cette même période (+25%), tout comme les apports en déchèterie dont le ratio a plus que doublé (+130%). Les quantités d'encombrants collectés hors déchèteries ont nettement diminué (-18%), corollaire du développement des déchèteries et des diminutions de service opérées par les collectivités (réduction des fréquences de collecte voire suppression du service).



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Evolution des quantités de DMA collectés en Île-de-France 2000-2010 (en kg/hab/an)



* « extrapolation linéaire » pour 2001 et 2003

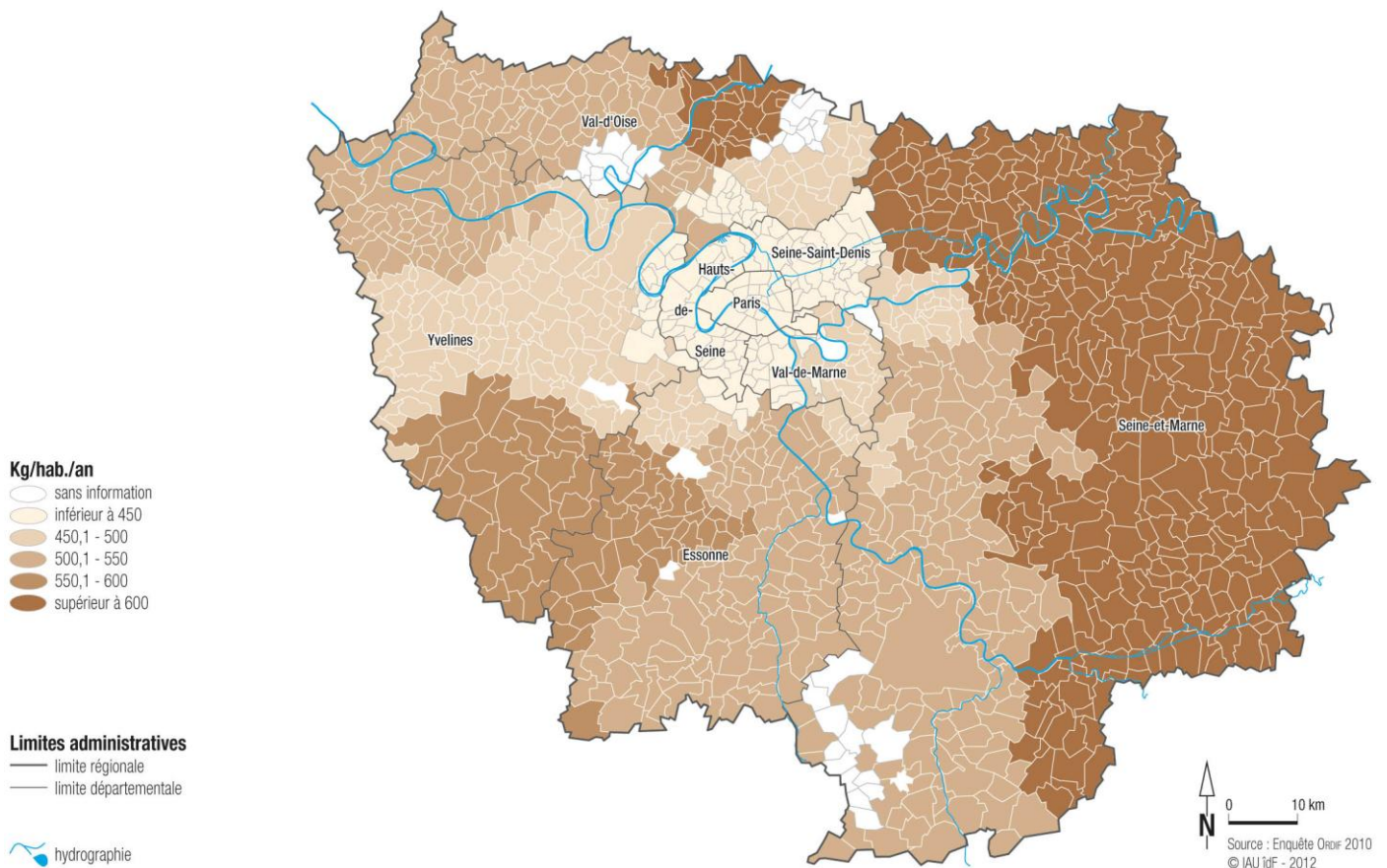
Source : Ordif

Parmi les spécificités franciliennes, on peut observer que :

- les apports en déchèteries sont plus faibles dans la région que dans le reste de la France (60 kg/hab/an en 2010 dans la région contre 184 kg en France en 2009). Cette tendance est structurelle. Elle est liée à la faible densité du parc de déchèteries (166 unités en 2010 soit une déchèterie pour 70 000 habitants contre une pour 14 000 en France) et une moindre mobilité des usagers (taux de motorisation des franciliens inférieur à la moyenne nationale) ;
- les quantités de recyclables secs collectés (emballages, journaux/magazines, verre) sont inférieures de près de 20 kg/hab/an en Île-de-France par rapport à la moyenne nationale (55 kg/hab/an contre 75 kg/hab/an) ;
- les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont plus élevées dans la région de part une plus forte présence de déchets assimilés, notamment en zone centrale.

La carte suivante présente les ratios des déchets ménagers et assimilés collectés à l'échelle des syndicats de traitement en 2010. On constate que les écarts sont relativement importants selon les syndicats puisqu'ils peuvent dépasser les 250 kg/hab/an selon les territoires. Les ratios les plus élevés se situent davantage en grande couronne qu'en zone centrale, ce qui peut en partie s'expliquer par des apports en déchèteries nettement supérieurs en grande couronne (104 kg/hab/an contre 26 kg/hab/an sur Paris et la petite couronne). D'une manière générale, le mode d'habitat collectif vertical prédominant en zone centrale génère moins de déchets verts et de bricolage.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2010



En 2010, en région Île-de-France :

- 56% des déchets ménagers et assimilés collectés ont été incinérés
- 11% enfouis dans un centre de stockage
- 18% ont bénéficié d'une valorisation matière (centres de tri et repreneurs pour matériaux)
- 8% ont été compostés
- 1% ont été méthanisés
- 5% correspondaient à des déchets de construction traités de façon spécifique.

Les capacités de traitement en Île-de-France

En 2010, les capacités de traitement autorisées du parc francilien des installations de traitement de déchets sont les suivantes. Ces installations reçoivent des déchets ménagers et assimilés ainsi que des déchets d'activités économiques.

- Usines d'incinération des déchets non dangereux (UIDND) : 3 959 900 tonnes (capacité technique estimée par les exploitants) sur 19 usines
- Installations de stockage de déchets non dangereux : 3 265 000 tonnes sur 10 installations
- Plateformes de compostage de déchets verts : 576 185 tonnes sur 34 unités
- Unité de compostage sur biodéchets collectés sélectivement : 13 000 tonnes sur 1 unité
- Unités de tri-compostage des ordures résiduelles : 242 500 tonnes sur 4 unités
- Usine de méthanisation : 100 000 tonnes sur 1 usine
- Centres de tri des collectes sélectives multimatériaux (hors verre) : 585 620 tonnes sur 19 centres sous maîtrise d'ouvrage publique. En ajoutant les centres de tri des déchets industriels banals et encombrants, on obtient un total de 69 centres avec une capacité autorisée minimale de 4 789 855 tonnes.

En tenant compte du tri des déchets des entreprises, ce sont 9 111 000 tonnes de déchets non dangereux qui ont été réceptionnées en 2010 dans les installations de traitement franciliennes.





Centre de valorisation énergétique Valène à Mantes-la-Ville (78).
Crédit photo : B. Raoux / IAU îdF


LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ...

...EN GRANDE COURONNE

Incinération

-  incinération (déchets non dangereux)
-  maturation de mâchefers

Enfouissement

-  stockage (déchets non dangereux)

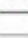

Méthanisation et compostage

-  tri-méthanisation-compostage
-  ordures ménagères résiduelles
-  compostage déchets verts
-  compostage biodéchets
-  tri-compostage
-  ordures ménagères résiduelles (DM)

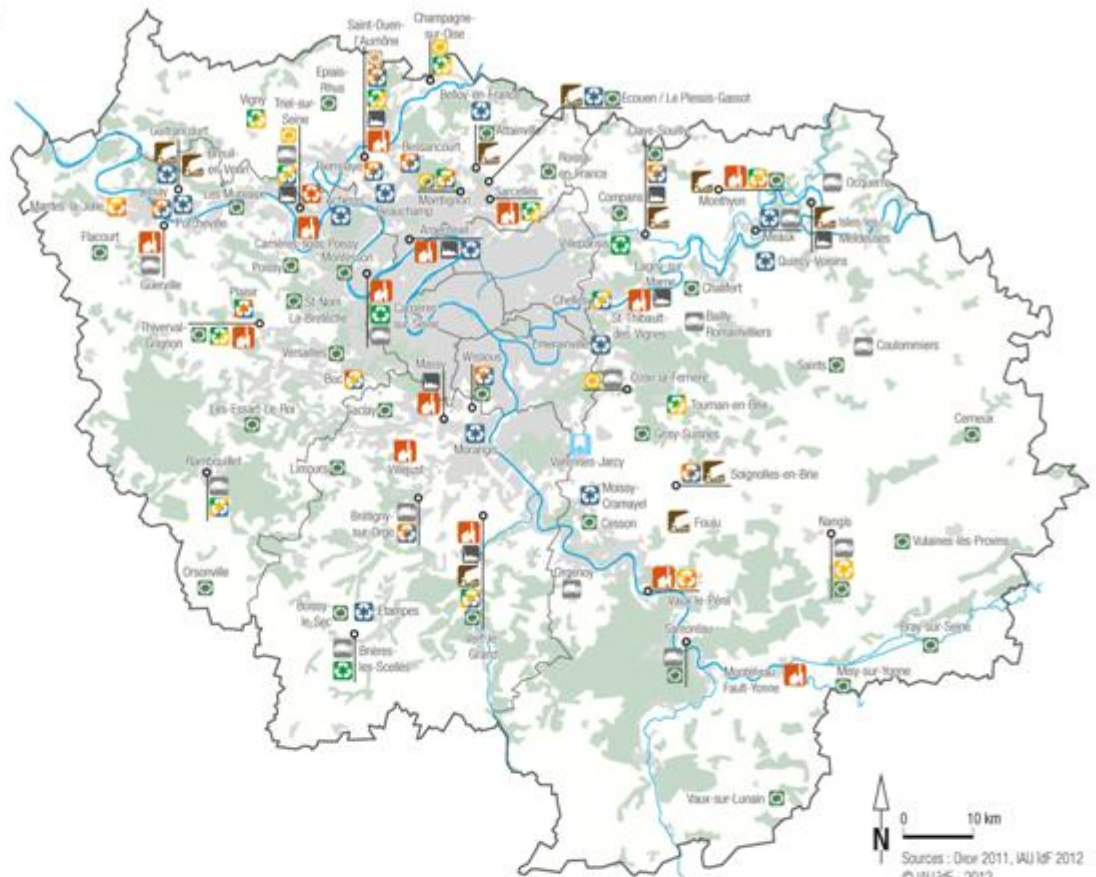
Centre de tri et quai de transfert

-  tri/transfert collecte sélective (CS)
-  tri/transfert encombrants
-  tri/transfert déchets d'activités économiques (DAE)
-  transit verre
-  quai de transfert (DM, encombrants, CS, DAE)

Limites administratives

-  limite régionale
-  limite départementale

 hydrographie




LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ...

...EN PETITE COURONNE

Incinération

-  incinération (déchets non dangereux)



Méthanisation et compostage

-  compostage déchets verts

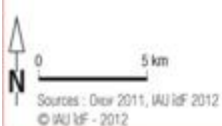
Centre de tri et quai de transfert

-  tri/transfert collecte sélective (CS)
-  tri/transfert encombrants
-  tri/transfert déchets d'activités économiques (DAE)
-  transit verre
-  quai de transfert (DM, encombrants, CS, DAE)

Limites administratives

-  limite régionale
-  limite départementale

 hydrographie



Les déchets dangereux

Le plan régional d'élimination des déchets dangereux (Predd) voté en 2009 a permis d'établir un état des lieux de la gestion des déchets dangereux en Île-de-France. Cet état des lieux a été mis à jour dans le cadre du suivi du plan pour les années 2009 et 2010. Ainsi en 2010 on observe les chiffres suivants :

- Production annuelle de déchets dangereux : 1 048 375 tonnes, dont :
 - o 238 157 tonnes de déchets issus des activités de traitement de l'eau et des déchets
 - o 351 365 tonnes de déchets issus des activités du BTP
 - o 299 981 tonnes de déchets issus des activités industrielles
 - o 29 445 tonnes de déchets diffus des ménages et des activités
 - o 129 428 tonnes de véhicules hors d'usage
- Déchets dangereux traités en Île-de-France : 998 877 tonnes, dont :
 - o 721 364 tonnes issues d'Île-de-France
 - o 277 513 tonnes de déchets non franciliens
- Capacités de traitement autorisées :
 - o Stockage : 400 000 tonnes pour 2 installations
 - o Traitement physico-chimique : 235 510 tonnes pour 6 installations
 - o Incinération : 175 000 tonnes pour 2 installations
 - o Traitement biologique de terres polluées : 410 000 tonnes pour 3 installations
 - o Evapo-condensation : 30 000 tonnes pour 1 installation
 - o Régénération : 2 installations pour les solvants, 1 installation pour les huiles usagées, 2 installations pour les résines échangeuses d'ions, 1 installation pour les fluides frigorigènes, 108 centres VHU (véhicules hors d'usage), 1 unité de broyage cryogénique. Plusieurs installations de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont également présentes en Île-de-France, cependant leur recensement n'est pour l'instant pas exhaustif.

Les déchets d'activités de soin

Le gisement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri) est estimé à environ 32 929 tonnes par an, dont plus de 80 % sont produits par les gros producteurs. En 2010, 30 793 tonnes ont été produites. Une partie des Dasri proviennent d'un sur-tri et pourraient être envoyés vers des filières de traitement des déchets non dangereux.

En 2010, environ 27 000 tonnes de déchets produits en Île-de-France y sont traités directement par incinération et 4031 tonnes après un prétraitement par désinfection. En 2010, environ 187 tonnes de Dasri franciliens sont incinérés hors Île-de-France. Par ailleurs, environ 2 350 tonnes ont été importées pour traitement en Île-de-France en 2010.

On dénombre en Île-de-France 1 ligne d'incinération spécifique pour les Dasri, 4 lignes de co-incinération des Dasri avec les DMA, et 3 désinfecteurs. La totalité des déchets désinfectés est par la suite envoyée en unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM).

Les déchets inertes (BTP...)

Les déchets de chantier du bâtiment et des travaux public faisaient jusqu'ici l'objet d'une planification départementale (circulaire du 15 février 2000). En application de la loi dite Grenelle 2, l'Île-de-France doit désormais se doter d'un plan régional, contrairement au reste du territoire national qui restera couvert par des plans départementaux.

Dans le cadre des travaux menés pour l'élaboration du plan régional de prévention et gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (Predec), les grands enjeux d'une planification régionale ont été dégagés à travers la concertation avec les différents acteurs concernés. Les déchets du secteur du BTP sont majoritairement non dangereux et un des principaux enjeux est le transport de pondéreux, sans oublier la consommation d'espace et le paysage.



Aire de stockage de matériaux de démolition à
Gennevilliers (92).

Crédit photo : B. Raoux / IAU idF

La production de déchets du BTP en Île-de-France en 2010

| Type de déchets | Millions de tonnes | % |
|---------------------------------------|--------------------|-------------|
| Déchets inertes (gravas, briques,...) | 22,5 | 88,4% |
| Déchets non dangereux | 2,6 | 10,2% |
| Déchets dangereux | 0,35 | 1,4% |
| Total | 25,45 | 100% |

Source : Travaux des groupes experts pour l'élaboration du Predec

La part des déchets inertes tous secteurs confondus (près de 90%) est inférieure à la moyenne nationale (97 %), en raison de la prépondérance des activités de construction. En effet, la production de déchets inertes est de seulement 33 % dans le secteur du bâtiment, qui produit par ailleurs la plus grande partie des déchets de bois.

Avec ce dernier plan, l'ensemble de la planification des déchets (ménagers et assimilés, dangereux, activités de soin, chantier) est confié en Île-de-France au niveau régional. Cette exception française permet d'assurer une cohérence au niveau de l'agglomération centrale qui s'étend sur les 8 départements franciliens.

Les déchets d'activités économiques (DAE)

Les déchets d'activités économiques (DAE) sont, au sens du droit de l'environnement, les déchets non ménagers. Ce sont notamment tous les déchets produits par l'agriculture, les entreprises (industrie, commerce, services...), l'administration, les établissements de la fonction publique territoriale et d'Etat (santé et action sociale, enseignement...). Les déchets de certains secteurs sont étudiés indépendamment (BTP, agriculture, assainissement) et seuls le secteur de la défense et les organisations extraterritoriales (ambassades) semblent échapper à ce champ d'observation pour des raisons stratégiques.

La planification régionale exige un état des lieux de la production des déchets du territoire francilien. Les DAE franciliens ont été estimés pour l'essentiel, par extrapolation de données d'enquêtes en région (Ordif) et sur le territoire national (Insee). En 2010 le gisement de déchets non dangereux hors BTP s'élève à environ 6 millions de tonnes, pour près de 58 % produit par le commerce (gros et détail), 22% par l'industrie et 20% par le tertiaire. Les DAE non dangereux produits en Île-de-France sont composés à 11,8 % de métaux (automobile, produits métalliques), 24,4 % de papier/carton, 7,7 % de bois et 25,6% seulement de déchets en mélange.

Trois millions de tonnes sont actuellement suivies dans les différentes installations de traitement : compostage, tri, transit, incinération et stockage (donc hors récupération/recyclage). Un déchet sur trois reçu dans ces installations est un DAE et même 1 sur 2 dans les seuls centres de tri. Avec 1,3 million de tonnes, le stockage est la destination première des DAE en mélange (68%, contre 13 % en incinération directe), mais plus de 1 million de tonnes de DAE, passent par le filtre des centres de tri et de transit avant traitement ultime. Les centres de tri permettent par exemple d'extraire les papiers/cartons, le bois et les métaux. Les flux envoyés en récupération et recyclage sont encore mal connus car c'est un secteur hautement concurrentiel (négoce de matériaux).

Sources de la fiche

Ordif, Groupes experts Predec, rapports de suivi 2012 du Predd et du Predas, conseil régional

Pour en savoir plus

www.ordif.com

www.2.ademe.fr

www.iledefrance.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobilettag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

Les risques naturels et technologiques majeurs



Les risques naturels

Les procédures de prise en compte des risques naturels

En janvier 2012, 596 communes sont couvertes par au moins un plan de prévention des risques naturels (PPR), dont 76 % concernent le risque inondation et 44% le risque mouvement de terrain. 123 communes sont couvertes à la fois par un PPR inondation et par un PPR mouvement de terrain.

252 PPR sont en cours d'élaboration au niveau régional en 2012. 94% concernent le risque inondation (126 communes) ou le risque sécheresse (139 communes).

Source : Medde, base Gaspar



Zone sous-minée à Vitry-sur-Seine (94).

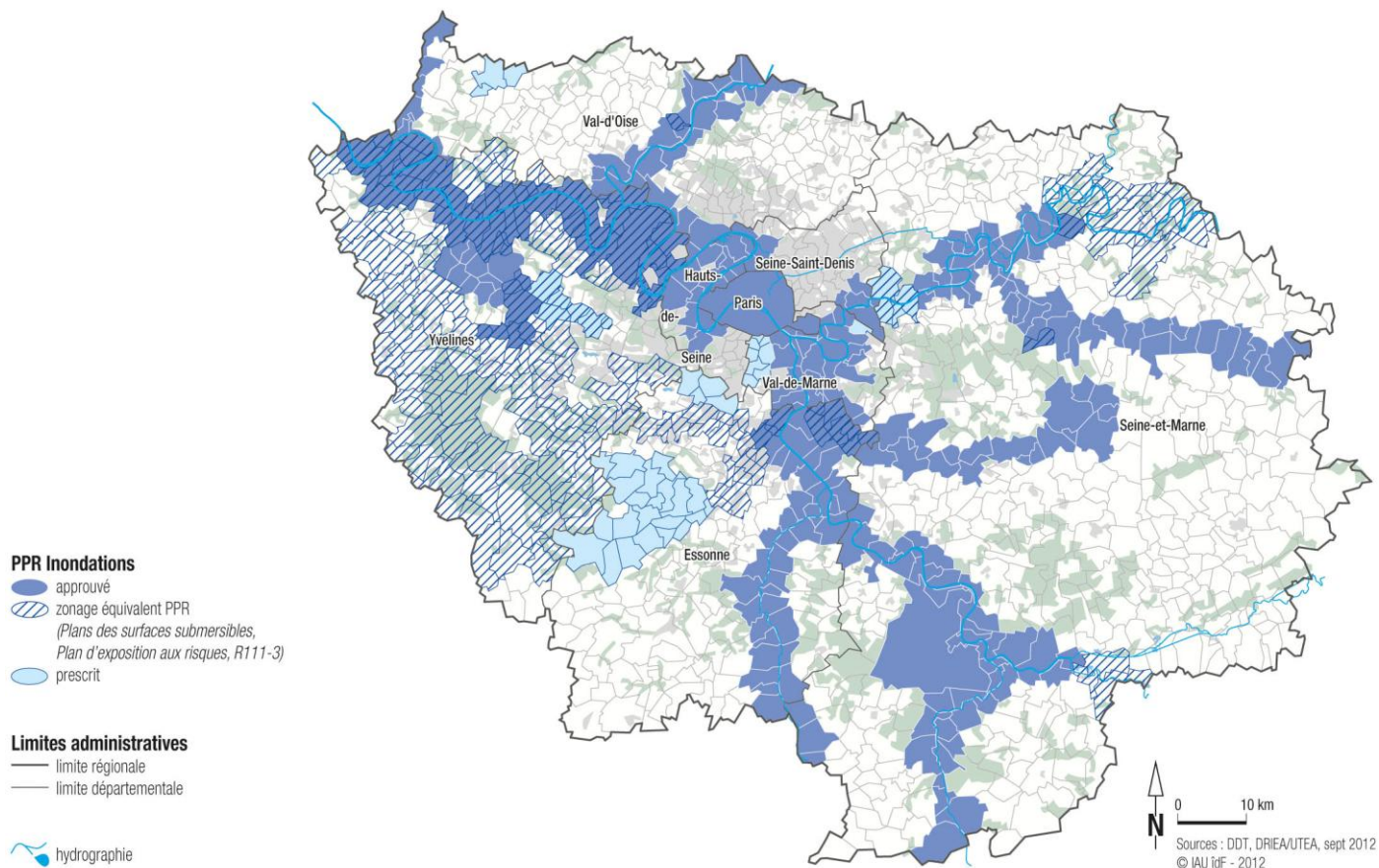
Crédit photo : P. Montillet / IAU îdF



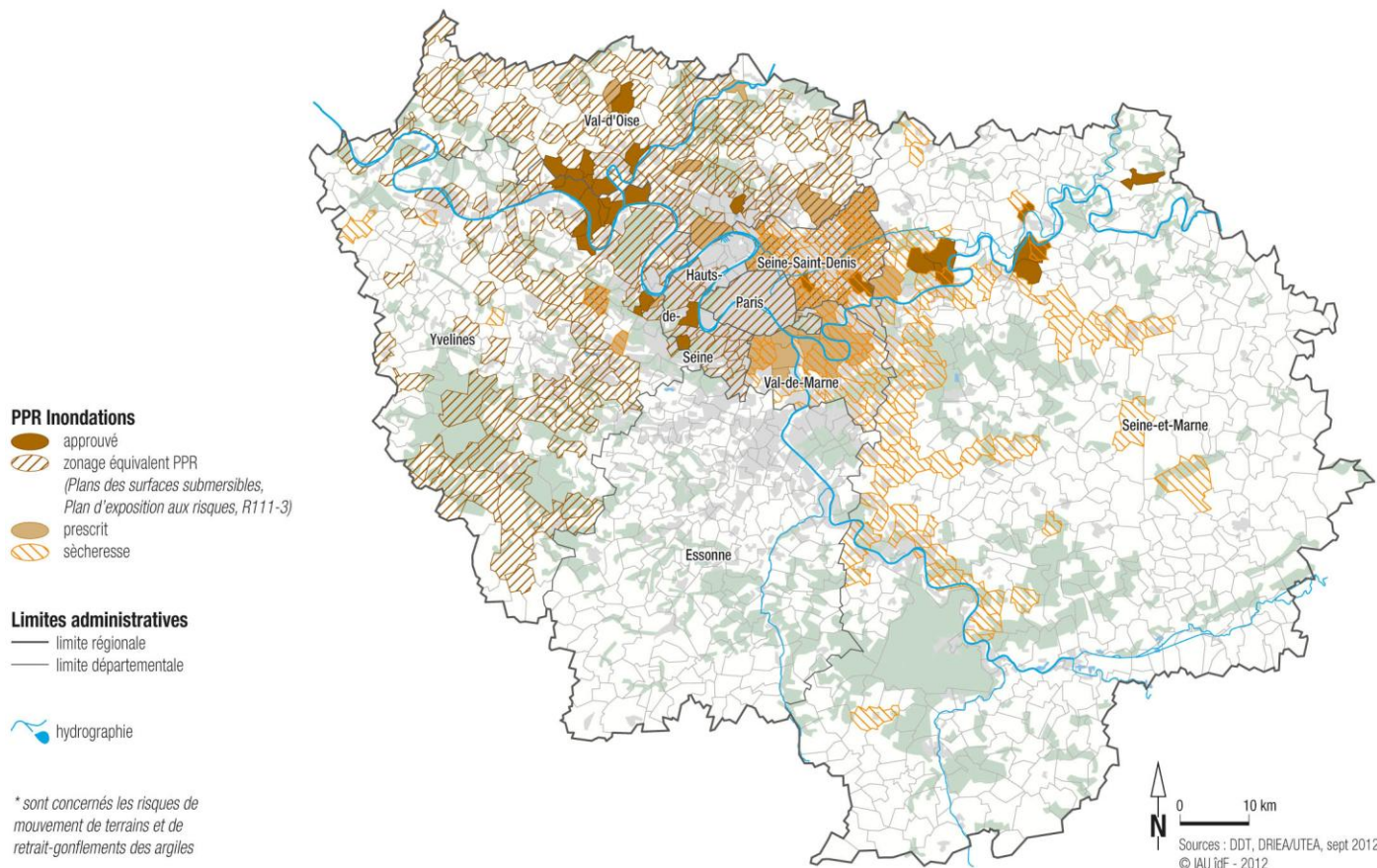
Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS «INONDATIONS»



LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS «MOUVEMENTS DE TERRAIN»*



Les catastrophes naturelles

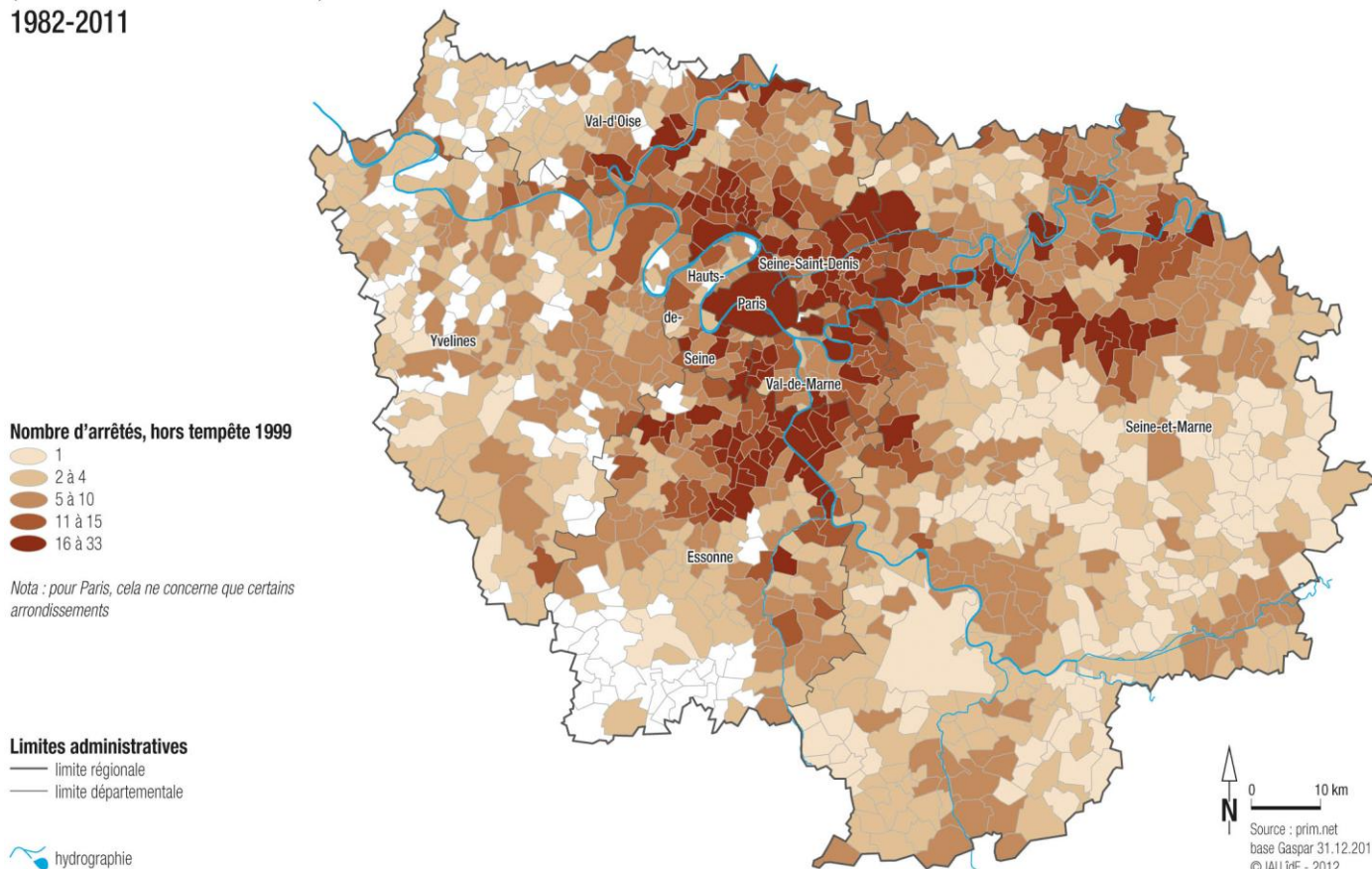
Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Nombre de communes concernées par un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la période 2007-2011

| Type de risque | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|
| Inondation | 78 | 88 | 28 | 24 | 10 |
| Mouvement de Terrain | 2 | 2 | 1 | 0 | 1 |
| Sécheresse | 1 | 221 | 16 | 46 | 9 |

Source : Medde, base Gaspar

LES ARRÊTÉS DE CATASTROPHES NATURELLES PAR COMMUNE (TOUS RISQUES CONFONDUS) 1982-2011



Inondation à Lagny-sur-Marne (77).

Crédit photo : Gobry /Driea

Les zones sous-minées

La richesse en matériaux de construction du sous-sol de la région parisienne est l'une des principales raisons historiques de son développement. Dès l'époque gallo-romaine, le calcaire grossier, employé comme pierre à bâtir, le gypse utilisé dans la fabrication de plâtre, la craie utilisée dans la fabrication de la chaux et du ciment, furent exploités à ciel ouvert, puis en souterrain. Cette intense exploitation dura plusieurs siècles. Elle nous a légué de nombreux vides qui, rattrapés par l'urbanisation, ont été à l'origine de plusieurs catastrophes. Les vides souterrains n'ont pas que des origines anthropiques. L'existence de cavités naturelles en région parisienne n'a été expliquée que très récemment car la présence de gypse profond (antéludien) n'était pas connue. Le caractère aléatoire de ces couches profondes de gypse explique également la très grande difficulté à circonscrire avec précision les zonages de dangers.

Source : SPOLIANSKY Dimitri «La gestion des risques liés aux anciennes carrières et aux cavités naturelles en région parisienne», in : Les risques majeurs en Île-de-France, les Cahiers de l'IAURIF, n° 138, 2003

Surfaces des zones sous-minées au 01/01/2012

| | Estimation 2008 population résidente | Surface des zones sous-minées (ha) |
|--------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Paris et petite couronne | 381 292 | 2 619,6 |
| Grande couronne | 13 594 | 2 119,8 |
| Total Île-de-France | 394 885 | 4 739,4 |

Sources : IGC Paris, IGC Versailles, DDT77, IAU idF SIGR

Les risques technologiques

Les établissements classés Seveso 2

En février 2012, 93 établissements sont classés Seveso 2 :

- 38 seuil haut (autorisation avec servitude d'utilité publique)
- 55 seuil bas

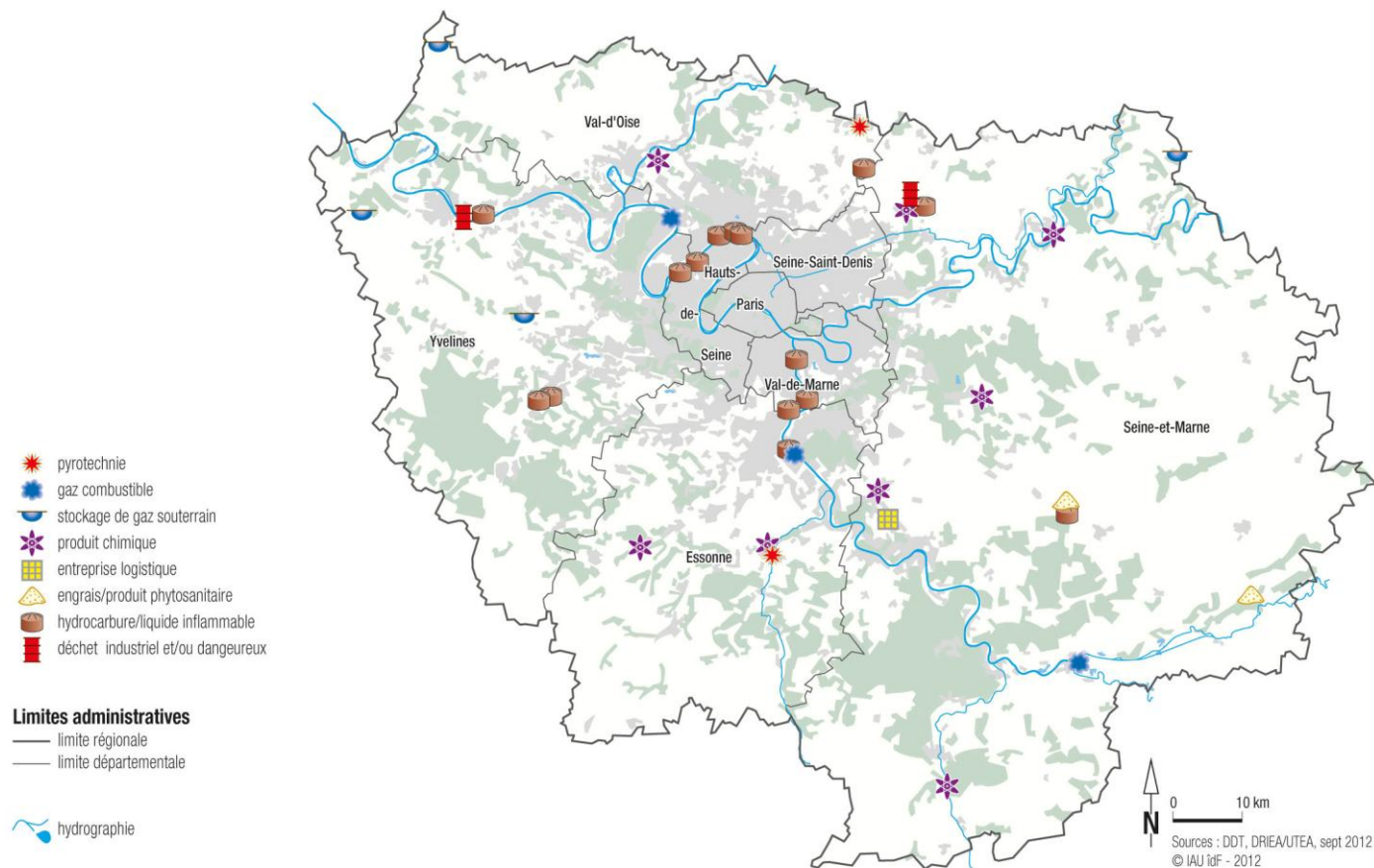
Source : Drie



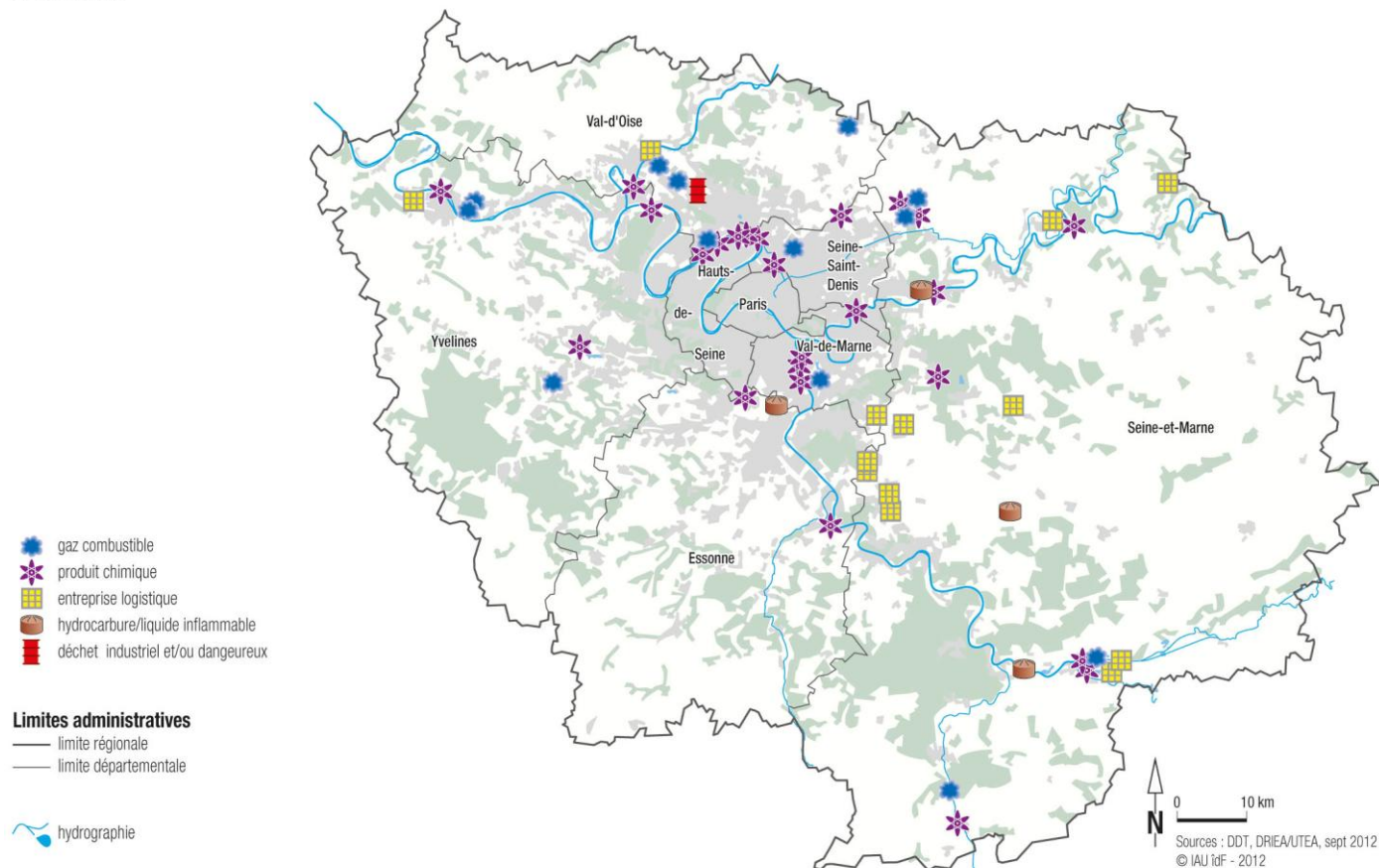
Usine de fabrication d'engrais à Mormant (77)..

Crédit photo : L. Mignaux / Metl-Medde

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS À RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR SEVESO SEUIL HAUT



LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS À RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR SEVESO SEUIL BAS



Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), mis en place par la loi du 30 juillet 2003, délimitent autour des installations classées à haut risque, des zones à l'intérieur desquelles des prescriptions sont imposées aux constructions existantes ou futures.

En mai 2012, sur les 24 PPRT prescrits, 12 ont été approuvés.

Source : Driea

Les sites pollués

462 sites sont recensés en octobre 2012 en Île-de-France dans la base de données Basol sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

36 739 sites sont recensés en octobre 2012 par la base de données Basias qui fait l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service.

Sources : Medde

Les accidents de transport de matières dangereuses

Nombre d'accidents de transport de marchandises dangereuses survenus sur la voie publique (1998-2011)

| Année | Île-de-France | France (métropole) | Part Île-de-France (%) |
|-------|---------------|--------------------|------------------------|
| 1998 | 7 | 182 | 3,8 |
| 1999 | 8 | 212 | 3,7 |
| 2000 | 15 | 184 | 8,1 |
| 2001 | 16 | 202 | 7,9 |
| 2002 | 14 | 189 | 7,4 |
| 2003 | 14 | 191 | 7,3 |
| 2004 | 12 | 173 | 6,9 |
| 2005 | 9 | 117 | 7,6 |
| 2006 | 12 | 137 | 8,7 |
| 2007 | 8 | 119 | 6,7 |
| 2008 | 8 | 143 | 5,5 |
| 2009 | 5 | 142 | 3,5 |
| 2010 | 9 | 145 | 6,2 |
| 2011 | 11 | 148 | 7,4 |

Source : Medde, mission du transport des matières dangereuses

Depuis 1998, le nombre d'accidents est de l'ordre d'une dizaine par an. Le nombre de victimes dû aux matières dangereuses est particulièrement faible. La majorité des victimes est due aux simples accidents de la circulation.

Sources de la fiche

Medde, Driea, IGC, DDT, IAU îdF

Pour en savoir plus

www.developpement-durable.gouv.fr

www.prim.net

<http://basol.environnement.gouv.fr>

<http://basias.brgm.fr>

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

L'énergie

Comme toutes les autres régions françaises, reflétant ainsi la situation énergétique nationale caractérisée par un manque de ressources, l'Île-de-France dépend de l'extérieur pour ses approvisionnements : importations en provenance de l'étranger pour ce qui concerne les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) mais également importation d'électricité des autres régions françaises. La production régionale d'électricité couvre, selon les années, entre 3 et 10% de la consommation régionale d'énergie électrique.

L'approvisionnement local en énergie

Les ressources d'énergies fossiles

Le pétrole

Bien que la quasi-totalité des consommations soit importée, l'Île-de-France est la région française la mieux dotée en ressources pétrolières. Les gisements, situés en Seine-et-Marne et en Essonne, ont permis de produire 333 ktep en 2008.

Le gaz

La totalité des approvisionnements en gaz naturel de la région vient de l'extérieur, à l'exception du seul gisement de Chaunoy (77), qui a fourni 2,64 ktep en 2008.

Les systèmes de production locale d'énergie

L'électricité

La principale caractéristique de la production francilienne de courant est le fait qu'elle s'effectue principalement en cogénération. Une installation de **cogénération** produit simultanément de l'énergie thermique et de l'énergie mécanique. La production électrique par cogénération est en 2008 de 3 156 GWh, soit 53 % des 5 962 GWh d'électricité produits localement. En 2011, cette production d'énergie par cogénération est de 2 780 GWh, soit 60 % des 4 620 GWh d'électricité produits localement.

Les réseaux de chaleur

Un réseau de chaleur consiste à injecter de la vapeur ou de l'eau chaude dans une canalisation qui relie un moyen de production à plusieurs lieux de consommation, parfois plusieurs milliers de logements. L'Île-de-France compte 116 réseaux en 2008 alimentés par 239 installations de production de chaleur, qui ont fourni 13 573 GWh de chauffage en 2008. L'énergie la plus sollicitée pour alimenter un réseau de chaleur est d'origine fossile (68,1 %), mais les énergies renouvelables ont une part non négligeable avec 26,5 % (incinération des déchets 20,2 %, géothermie 5,9 %, biomasse 0,4 %).

La valorisation énergétique des déchets

• L'incinération

En 2008, les 19 usines d'Île-de-France ont produit 4 061 GWh dont 78 % de chaleur et 22 % d'électricité (889 GWh). L'incinération représente 75 % de l'électricité produite grâce à la valorisation des déchets.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



• La valorisation organique

Le biogaz de décharge, récupéré dans les centres de stockage où fermentent les déchets, a produit près de 292 GWh d'électricité en 2008, soit près de 25 % du total.

La méthanisation permet également d'obtenir du biogaz (fermentation en digesteurs de biodéchets ou de la fraction fermentescible des ordures ménagères). Cette source d'énergie a compté pour 0,25 % (2,9 GWh) de l'électricité issue de la valorisation des déchets en 2008, via l'unité de valorisation organique des déchets de Varennes-Jarcy (91) et des unités de méthanisation des boues de stations d'épuration franciliennes.

Les énergies renouvelables

L'Île-de-France n'est pas un gros producteur d'énergies renouvelables. En 2008, l'éolien est toujours quasiment inexistant, mais le solaire thermique et photovoltaïque, la biomasse et la géothermie progressent

• La géothermie basse énergie

Grâce à la nappe du Dogger, nappe d'eau chaude située entre 1 500 et 1 800 mètres sous le bassin parisien, l'Île-de-France est exemplaire en matière de géothermie. En 2008, la géothermie a produit 953 GWh (31 doublets géothermiques), de quoi alimenter près de 130 000 équivalents logements. En 2011, on compte 33 doublets géothermiques. En outre, on dénombre en 2008 601 installations de pompes à chaleur (PAC) géothermales très basse énergie. Ce chiffre s'élève à 872 en 2011.

• Les chaufferies biomasse

L'Île-de-France compte 22 chaufferies biomasse actives en 2008, pour un total de 18,4 MW installés. En 2011, on dénombre 38 chaufferies biomasse.

• Le solaire thermique

Il permet d'obtenir de l'eau chaude sanitaire et est le plus courant en Île-de-France. En 2008, il a produit 1 526 MWhth grâce à 33 049 m² de capteurs. Cette surface est de 46 860 m² en 2011.

• -Le solaire photovoltaïque

La production d'électricité solaire est estimée à 884 MWh en 2008.



Chaudière à biocombustibles à Boigneville (91).

Credit photo : B. Raoux / IAU îdF



Plateau technique photovoltaïque à Alfortville (94).

Credit photo : H. Dez / le bar Floréal photographie /Région Île-de-France

La consommation d'énergie

En 2008, la consommation finale d'énergie est de 23,7 Mtep, soit 14,6 % de la consommation totale en France, ce qui représente une consommation par habitant de 2,03 tep (moyenne nationale : 2,6 tep). Cet écart s'explique en partie par un tissu urbain plus dense que dans le reste de la France.

Part des différents secteurs d'activité dans la consommation d'énergie finale en 2008

| Secteur | Consommation 2008 (%) |
|-------------|-----------------------|
| Transport | 45,3 |
| Habitat | 27,1 |
| Tertiaire | 21,9 |
| Industrie | 5,4 |
| Agriculture | 0,4 |

Sources : Arene, Ademe, Tableau de bord de l'énergie en Île-de-France, 2012

Compte tenu de l'amélioration des méthodologies, la comparaison avec les valeurs 2005 publiées dans le mémento 2011 n'est pas pertinente.

Sources : Arene, Ademe, Tableau de bord de l'énergie en Île-de-France, 2012

Les certificats d'économie d'énergie

Depuis le début du dispositif jusqu'au 31 décembre 2011, le volume de CEE délivré, tous types d'opérations confondus, en Île-de-France est d'environ 32,5 TWh soit 14,04 % des CEE délivrés au niveau national.

Source : Driee

Sources de la fiche

Ademe, Arene, Driee

Pour en savoir plus

www.areneidf.org

www.ademe.fr/ile-de-france

<http://roseidf.org>

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

Le changement climatique

Le climat se décline sur de longues périodes et est en évolution constante sur la Terre. Mais les observations réalisées au cours du XXe siècle montrent un changement beaucoup plus rapide que les cycles naturels. Ce changement est dû aux activités humaines, fortement émettrices de gaz à effets de serre

Les émissions de gaz à effet de serre

L'inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre (GES), approche cadastrale

Les gaz à effet de serre pris en compte dans l'inventaire francilien d'Airparif sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Voir tableau Emissions annuelles pour 2008 du chapitre qualité de l'air. Ils correspondent à 98 % des émissions franciliennes de GES recensées par le CITEPA. Cette méthode comptabilise les émissions directes des activités qui ont lieu sur le territoire francilien, et non pas les émissions produites par les Franciliens hors de la région.

Le poids des émissions territoriales de l'Île-de-France dans les émissions nationales

Les émissions directes de gaz à effet de serre en Île-de-France représentent 51 Mt eq CO₂ en 2008, soit 10,15 % des émissions nationales. Les émissions régionales sont à 94 % le fait des rejets de CO₂ (48 563 Kt/an). Les émissions de CH₄ et N₂O représentent 4,8 % des émissions de GES exprimées en équivalents CO₂, d'après l'inventaire d'Airparif.

Les densités d'émission des GES et la part sectorielle

La densité moyenne est de 4 000 t/km², la densité par habitant est de 4,5 t/habitant.

Les densités au km² augmentent lorsqu'on se rapproche du centre de l'agglomération parisienne : de 2 600 t/km² en grande couronne à plus de 47 000 t/km² dans Paris, avec une moyenne de 14 000 t/km² sur l'agglomération parisienne.

Source : Airparif

Analyse sectorielle

| Secteur | Emissions (kt eqCO ₂) | 2005 (%) | 2008 (%) |
|---|-----------------------------------|--|--|
| Secteur résidentiel et tertiaire | 21 000 | 41 | 42 |
| Trafic routier | 12 500 | 24 dont voiture particulières 63, poids lourds et bus 17, véhicules utilitaire 18 | 22 dont voiture particulières 61, poids lourds et bus 16, véhicules utilitaire 20 et deux-roues motorisés 3 |
| Traitement des déchets | 5 300 | 10 | 11 |
| Industrie manufacturière | 3 900 | 8 | 10 |
| Extraction, transformation, distribution de l'énergie | 3 600 | 7 | 5 |
| Agriculture | 3 600 | 7 | 6 |
| Plate-forme aéroportuaire | 1 500 | 3 | 4 |

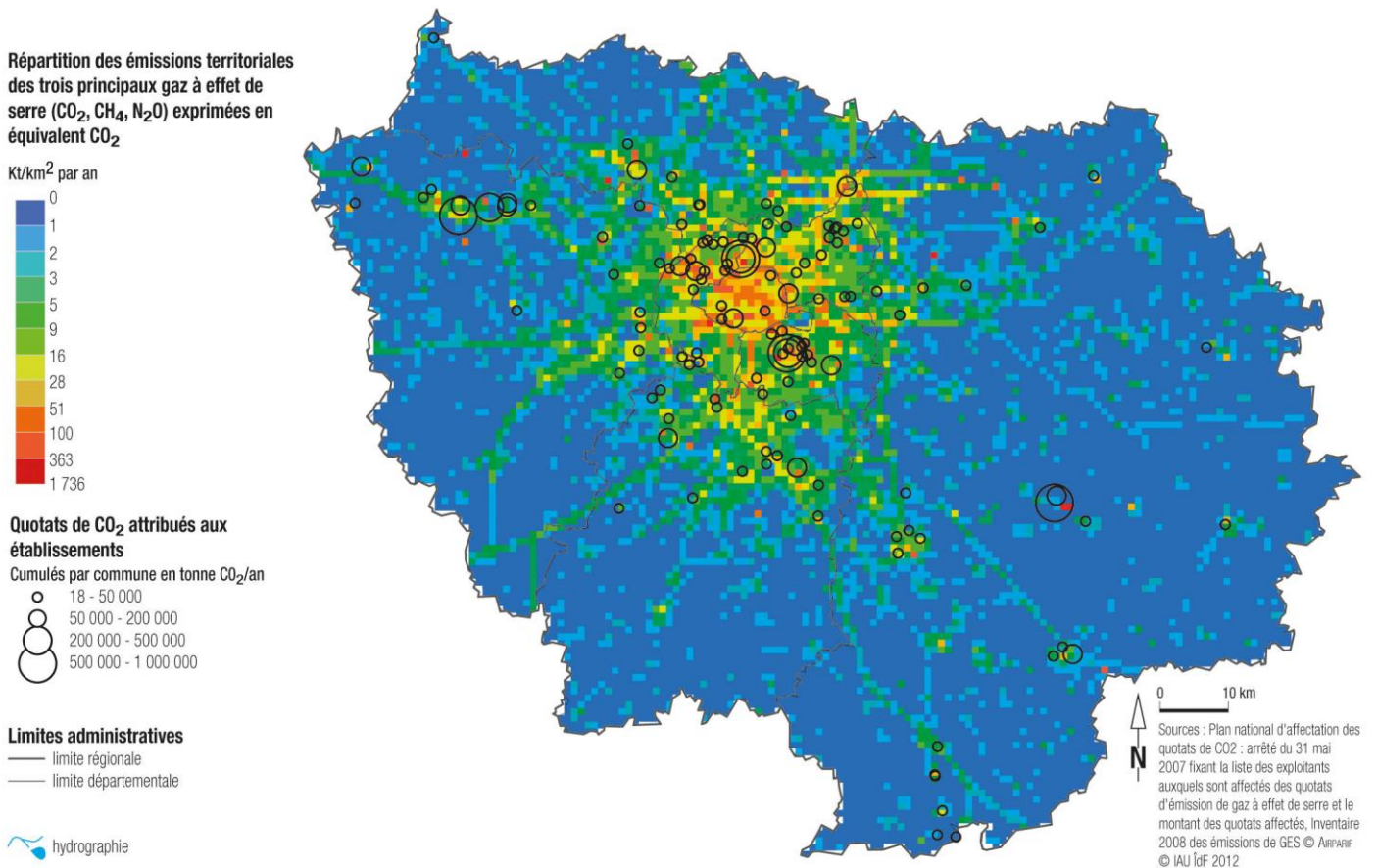
Source : Airparif, Inventaire des émissions en Île-de-France Résultats – année 2008, février 2012



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



LES ÉMISSIONS TERRITORIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2008



Les émissions du territoire de l'agglomération parisienne contribuent pour 76 % aux émissions de la région Île-de-France. La moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération parisienne est issue des secteurs résidentiel et tertiaire.

Les plans climat énergie territoriaux

Un plan climat énergie territorial (PCET) est un document stratégique qui vise à lutter contre le réchauffement climatique en mettant en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation dans des perspectives de développement durable, en accord avec des principes environnementaux, sociaux et économiques.

Depuis leur création suite au plan climat national de 2004, de nombreux PCET ont été mis en place. La loi Grenelle rend leur élaboration obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Selon l'observatoire des plans climat énergie territoriaux de l'Ademe (www.pcet-ademe.fr) on en compte 357 en France en octobre 2012 : 41 en préfiguration, 68 en diagnostic et mobilisation, 120 en construction du plan d'action et 128 en mise en œuvre. En Île-de-France, 80 ont été engagés en novembre 2012 sur les 94 collectivités obligées, et 15 ont été adoptés.

Collectivités engagées en 2012

| Phase | CA | CC | CG | CR | Mairie | SAN | Total |
|----------------------------|-----------|----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|
| Diagnostic et mobilisation | 5 | 2 | 1 | | 9 | | 17 |
| Mise en œuvre | 3 | | 5 | 1 | 5 | 1 | 5 |
| Plan d'action | 2 | | | | 3 | | 15 |
| Préfiguration | 22 | 2 | 1 | | 17 | 1 | 43 |
| Total | 32 | 4 | 7 | 1 | 34 | 2 | 80 |

Source : Arene

15 collectivités obligées ont adopté un PCET :

- CA de Cergy-Pontoise
- CA Grand Paris Seine Ouest
- CA Plaine Commune
- Cergy
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil général de Seine-et-Marne
- Conseil général du Val-de-Marne
- Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Conseil général des Hauts-de-Seine
- Conseil régional d'Île-de-France
- SAN de Sénart Ville Nouvelle
- Ville de Paris
- Ville de Nanterre
- Ville d'Ivry-sur-Seine
- Ville d'Issy-les-Moulineaux

Des démarches volontaires sont en cours en Île-de-France :

- CC Plaine et Forêts d'Yvelines
- Conflans-Sainte-Honorine
- Saint-Germain-en-Laye
- PNR Haute Vallée de Chevreuse
- PNR du Gâtinais Français
- Puteaux
- Joinville-le-Pont
- PNR du Vexin français
- PNR Oise - Pays de France
- Boigneville

Source : Arene

Sources de la fiche

Airparif, Arene

Pour en savoir plus

www.observatoire.pcet-ademe.fr

www.areneidf.org

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du memento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

Les indicateurs synthétiques de l'environnement

L'indice temporel de l'environnement (ITE)

Au début des années 2000, Le conseil régional a lancé un programme d'indicateurs stratégiques de développement durable, pour accompagner le projet d'éco-Région et les politiques régionales, notamment l'Agenda 21 Île-de-France.

Un des aboutissements de ce programme est l'indice global de qualité de vie et de bien-être (IQVB) qui s'appuie sur les dimensions socio-économique (IQS) et environnementale (IQE) du territoire¹. Cet indice global intègre un grand nombre de données, qui permettent des analyses détaillées pour apprécier l'influence des différentes dimensions de l'indice global. Cet indice, réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les services de la Région et les organismes associés concernés, constitue une sorte de tableau de bord de l'environnement. Il a été calculé à partir des données disponibles les plus récentes.

Suite à cette réflexion, des indices temporels synthétiques ont été élaborés, visant à suivre les évolutions des trois principaux piliers du développement durable (économique, social et environnemental) : l'ISSR (indice de santé sociale régionale), l'IVE (indice de vitalité économique) et l'indice temporel de l'environnement (ITE).

Un indice très sensible

L'environnement recouvre un très large champ de thèmes qui doivent tous être pris en compte : il n'est donc ni possible ni souhaitable de hiérarchiser l'importance relative des différents indicateurs de base, l'ITE étant un indice de contexte qui intègre différents types d'indicateurs : d'état, de pression, de réponse....

Les composantes de l'indice temporel de l'environnement

Les indicateurs de base utilisés pour bâtir l'ITE devaient être le plus proches possible de l'arborescence de l'indice global de qualité de vie et de bien-être (IQVB). Face à la difficulté de disposer de séries longues (10 ans) pour tous les indicateurs environnementaux utilisés dans l'IQVB, certaines composantes ont dû être adaptées pour l'élaboration de l'indice temporel de l'environnement :

L'ITE regroupe 22 indicateurs répartis en six grandes thématiques

Air et Bruit

1. Concentration en particules fines dites « respirables » (PM10) en niveau de fond
2. Concentration en dioxyde d'azote (NO₂) en niveau de fond
3. Concentration en ozone troposphérique (O₃) en niveau de fond,
4. Concentration, en proximité du trafic, en dioxyde d'azote (NO₂)
5. Nombre de mouvements d'avions commerciaux (facteurs de nuisances sonores)

Climat et Transport

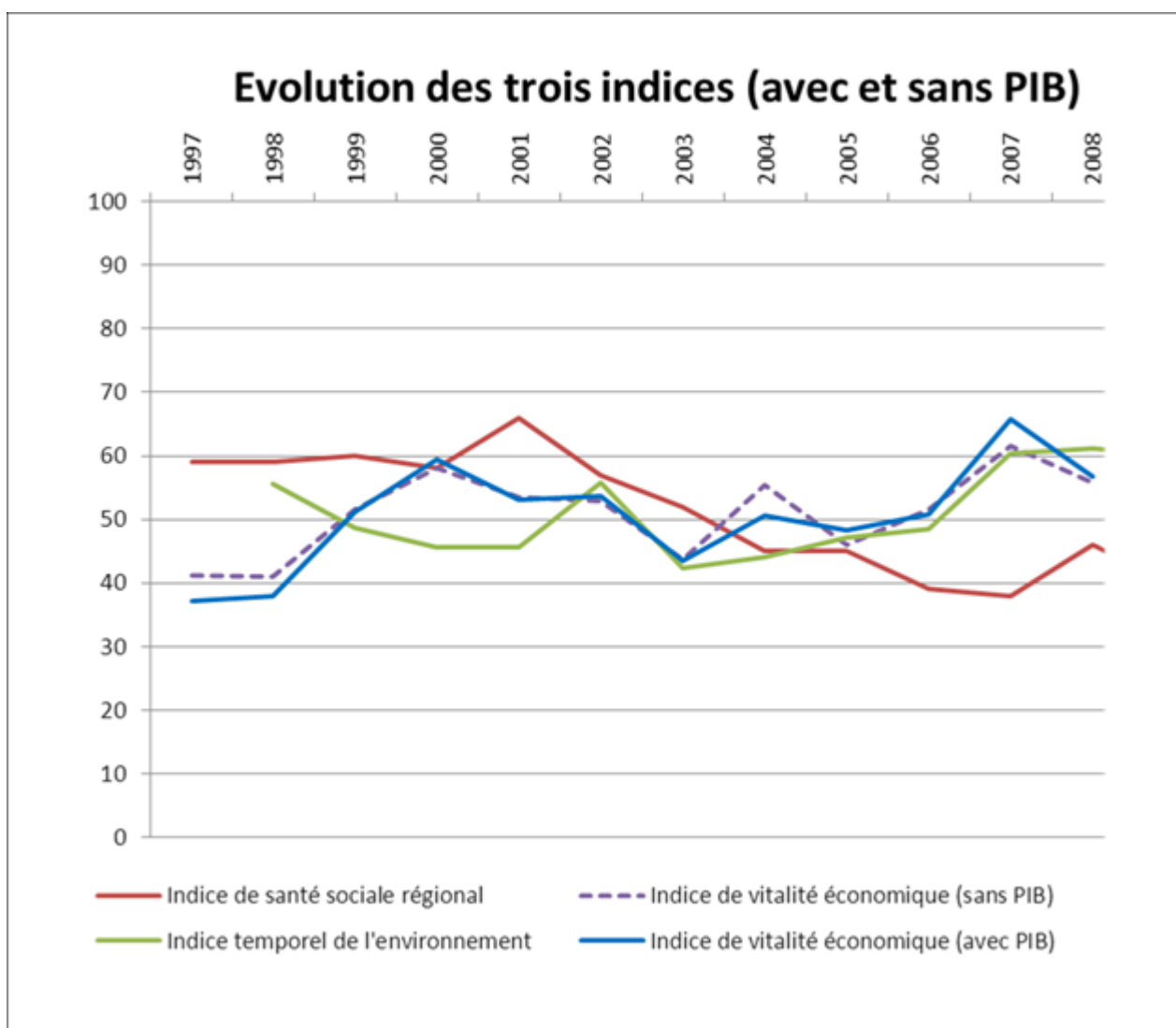
6. Part de la route dans le fret national au départ ou à destination de l'Île-de-France, par rapport aux transports fluvial et ferré
7. Kilomètres parcourus dans les transports en communs,
8. Surfaces en bois et forêts (puits de carbone potentiels).

¹ Consultable sur <http://www.iau-idf.fr/inddevdurl>



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.

- Eau**
 - 9. Part des points d'eau qualifiés de qualité médiocre ou mauvaise en nitrates
 - 10. Part des points d'eau douce de classe A (bonne qualité) pour la baignade
- Espaces et Risques**
 - 11. Consommation moyenne d'espaces naturels et agricoles
 - 12. Nombre total d'accidents technologiques
 - 13. Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux inondations
 - 14. Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux mouvements de terrain
- Faune et Flore**
 - 15. Part des cours d'eau avec un indice biologique global normalisé (IBGN) bon ou très bon,
 - 16. Taux de banalisation des communautés d'oiseaux communs.
- Utilisation des ressources**
 - 17. Part de la SAU consacrée à l'agriculture certifiée biologique,
 - 18. Livraison d'engrais minéraux (N + P + K),
 - 19. Quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants,
 - 20. Part des déchets ménagers (DMA) collectés sélectivement,
 - 21. Consommation finale d'énergie par habitant, non corrigée du climat,
 - 22. Taux de dépendance de la région en matériaux de carrière.



Source : IAU idF

On constate que la qualité générale de l'environnement connaît des fluctuations relativement importantes entre 1998 et 2009 (d'un minimum de 42 en 2003 à 61 en 2008, dans une base 100).

Si l'on compare la situation en 1998 avec celle de 2009, le bilan est contrasté selon les différents indicateurs de base.

Cinq d'entre eux se sont améliorés durablement. C'est le cas de ceux relatifs aux transports en commun, à l'agriculture biologique et aux engrais, et des deux indicateurs concernant les déchets. Il semble que ces thématiques soient celles portées par les politiques et inscrites dans de nouvelles réglementations et objectifs tant au niveau national que régional.

En revanche, alors que la situation s'améliore pour deux polluants de l'air (NO₂ et PM10), elle stagne, voire se dégrade pour deux autres (O₃ et NO_x en niveau trafic).

Enfin, d'autres indicateurs connaissent des évolutions défavorables à l'environnement : les mouvements d'avions, le fret ou encore la dépendance en matériaux de chantier. Ils sont souvent liés à l'activité économique.

Source : Nascimento Iuli, Seguin Louise, Un nouvel indicateur de l'environnement pour appréhender le développement durable, *Note rapide*, n° 597, IAU Île-de-France, juillet 2012.

Source de la fiche

IAU îdF

Pour en savoir plus

www.iau-idf.fr/inddevdur/



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

Les démarches de territoire



Les agendas 21 locaux

Deux tiers des démarches en cours d'élaboration

Le nombre de démarches agenda 21 déclarées est passé de 37 à 132 entre 2007 et 2012.

La dynamique se poursuit puisque plus d'une vingtaine de collectivités ont déclaré vouloir s'engager dans un agenda 21 fin 2012.

Parmi les 132 collectivités déclarées, 24 sont reconnues par l'État au titre de l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable au cours des 6 sessions passées (conseil régional, PNR du Gâtinais français, conseil général de Seine-et-Marne, conseil général de l'Essonne, conseil général de Seine-Saint-Denis, communauté d'agglomération du Val d'Orge, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest, Rueil Malmaison, Massy, Pantin, Maurepas, Enghien-les-Bains, Courbevoie, Chatenay-Malabry, Savigny-le-Temple, Vernouillet, Breux-Jouy, Marcoussis, Colombes, Montrouge, Rosny-sous-Bois, Chevilly-Larue, Vincennes).

94 collectivités ont bénéficié du soutien financier du conseil régional, 12 ont perçu une aide de la Driea et 4 un soutien de l'Ademe. Plus de 70 collectivités ont été accompagnées individuellement par l'Arene.

Sur la base des informations disponibles, l'Arene indique que **132 collectivités sont engagées dans une démarche d'agenda 21** : 23 % sont en phase de préfiguration ou établissent leur diagnostic (31 collectivités), 19% élaborent la stratégie et le programme d'actions (25 collectivités), 58% mettent en oeuvre leur agenda 21 (76 collectivités) parmi lesquelles 10 sont déjà engagées dans un deuxième programme d'actions agenda 21 (conseil général de l'Essonne, conseil général de Seine-et-Marne, communauté d'agglomération du Val d'Orge, communauté d'agglomération Marne et Chantierine, Bessancourt, Issy-les-Moulineaux, Les Mureaux, Maurepas, Pantin et Rueil-Malmaison).

Une prééminence des villes de 10 000 à 50 000 habitants

En décembre 2011, la Région, 3 Départements, 2 parcs naturels régionaux, 13 intercommunalités et 110 villes sont engagées dans un agenda 21.

Les démarches concernent principalement les villes (85 % des collectivités recensées) notamment celles situées en franges urbaines.

¹ On compte parmi les collectivités engagées, celles qui, par délibération, se sont engagées dans une démarche d'agenda 21

² Depuis juin 2005, le conseil régional Île-de-France soutient financièrement les collectivités dans la réalisation d'agendas 21 locaux. Le dispositif est ouvert aux communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et autres groupements de compétences comparables, et aux pays. L'aide forfaitaire dépend de la population et est bonifiée pour les intercommunalités. L'aide couvre environ 50% des dépenses d'élaboration internes et externes de l'agenda 21, incluant en particulier l'affectation d'un chef de projet et le recours aux appuis extérieurs (élaboration du diagnostic, de la stratégie, concertation, formation...)



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



On observe une prééminence des villes de 10 000 à 50 000 habitants qui représentent 42 % des collectivités engagées, contre 28% des villes de moins de 10 000 habitants et 15 % des villes de plus de 50 000 habitants.

Parmi ces villes, 75 % d'entre elles appartiennent à une intercommunalité.

Source : Arene

Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux au 30 septembre 2012

| Nom | Date création | Communes adhérentes | Superficie (ha) | Dernier classement | Application de la charte |
|---------------------------|-------------------------------|--|----------------------------|--------------------|--|
| Vexin français | 9 mai 1995 | 99 | 71 000 | 31/07/2008 | 2008-2019 |
| Gâtinais français | 4 mai 1999 | 69 | 75 600 | 27/04/2011 | 2011-2023 |
| Haute-Vallée de Chevreuse | 11 décembre 1985 | 51 | 63 300 | 03/11/2011 | 2011-2023 |
| Oise-Pays de France | 15 janvier 2004 | 59 dont 15 en Île-de-France | 8 600 (48 900 hors IDF) | | Classement jusqu'en 2014 Charte en cours de révision : périmètre étendu à 27 nouvelles communes (23 500 ha) dont 12 en Val-d'Oise (7 900 ha) |
| Total | | | 218 500 | | |
| Brie et Deux Morin | Charte en cours d'élaboration | Périmètre de préfiguration de la charte : 122 communes | 134 400 | | |
| Bocage Gâtinais | Etude de faisabilité en cours | Périmètre d'étude : 78 communes dont 35 en Ile-de-France | | | |

Sources : Parcs naturels régionaux, IAU îdF

Les procédures de révision des chartes des parcs de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français se sont achevées courant 2011 et ont conduit au renouvellement de ces deux parcs pour une durée de 12 ans (2011-2023). Le parc du Gâtinais français s'est étendu sur 12 nouvelles communes et atteint une superficie totale de 75 600 hectares. Ce parc est désormais le plus grand d'Île-de-France. Le parc de la Haute Vallée de Chevreuse a plus que doublé en nombre de communes, passant de 21 à 51 communes pour une superficie totale de 63 300 hectares. Le périmètre du Parc s'étend désormais aussi sur la partie ouest du massif forestier de Rambouillet.

Le conseil régional d'Île-de-France a délibéré le 23 juin 2011 pour la mise en révision de la charte du Parc Oise-Pays de France sur un périmètre élargi à 27 nouvelles communes, dont 12 communes supplémentaires dans le Val-d'Oise couvrant la forêt de Carnelle et la vallée de Chauvry.





La procédure de classement et l'élaboration de la charte constitutive du futur Parc Brie et deux Morin ont été engagées par délibération du conseil régional d'Île-de-France du 28 septembre 2012. Le périmètre d'élaboration de la charte couvre 122 communes autour des vallées de l'Ourcq, du Petit Morin et du Grand Morin.

Enfin, le projet de création du PNR Bocage Gâtinais a franchi une nouvelle étape en 2011 : la mise à l'étude du projet a été officiellement lancée par délibération du conseil régional d'Île-de-France le 23 juin 2011. Le périmètre d'étude interrégional s'étend sur environ 111 000 hectares et comprend 78 communes, dont 35 de Seine-et-Marne en Île-de-France (45 900 ha), 26 de l'Yonne en région Bourgogne (39 400 ha) et 17 du Loiret en région Centre (25 700 ha).

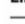

En matière réglementaire, le décret du 24 janvier 2012 (n°2012-83) ainsi que la circulaire du 4 mai 2012 sont venus préciser les nouvelles dispositions sur la procédure de classement des PNR en application de la Loi Grenelle 2 (ENE du 12 juillet 2010). Désormais un avis motivé sur l'opportunité de création d'un projet de PNR doit être rendu par l'Etat tôt dans la procédure de classement, sur délibération motivée du conseil régional. Par ailleurs, ces textes réglementaires affirment nettement l'enjeu des paysages dans les PNR, tant en termes d'identification, que de protection et de gestion.

LES PNR EXISTANTS, EN RÉVISION ET À L'ÉTUDE

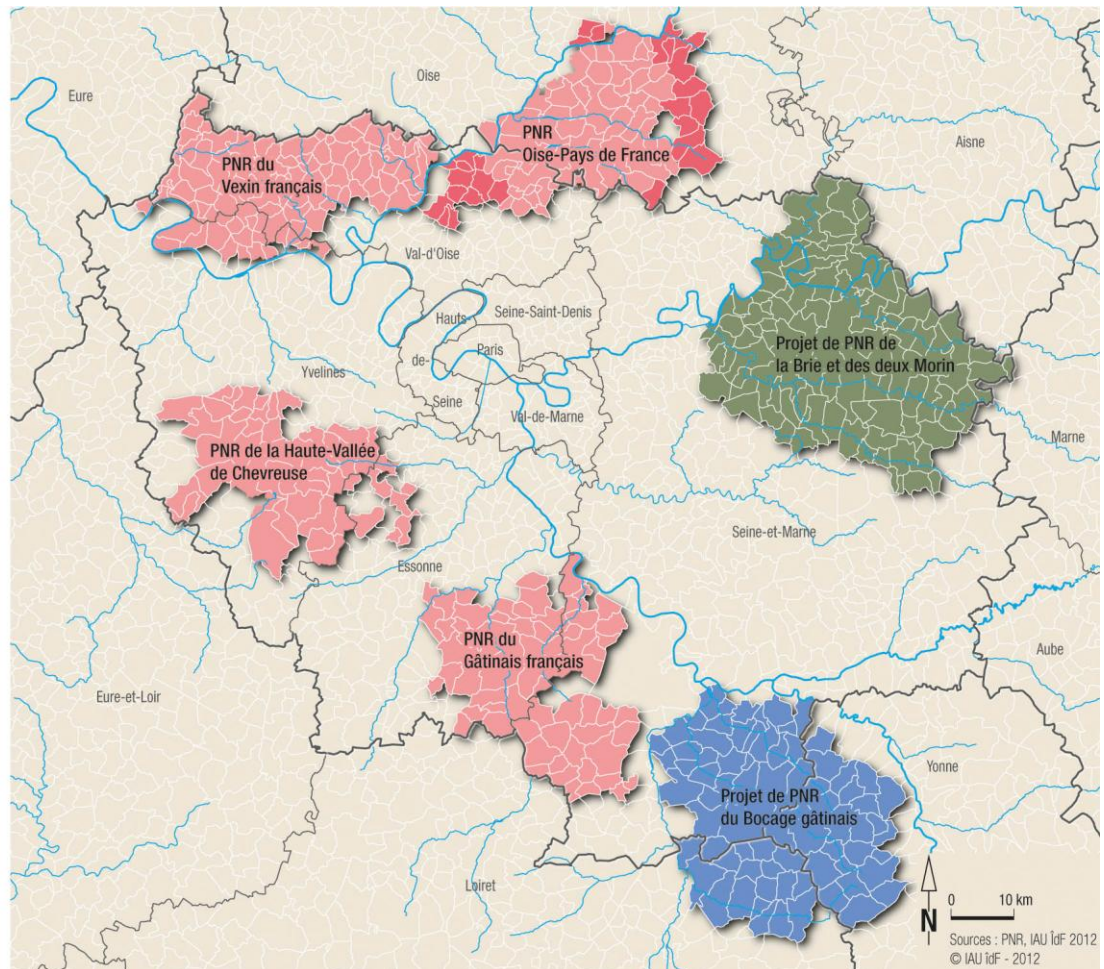
Parc naturel régional (PNR)

-  périmètre d'étude du projet de création du PNR Bocage Gâtinais
-  périmètre d'élaboration de charte du projet de création du PNR Brie et deux Morin
-  périmètre d'étude de révision de charte du PNR Oise-Pays de France
-  PNR existant

Limites administratives

-  limite régionale
-  limite départementale

 hydrographie



**Vannage sur le
Petit Morin à
Verdelot (77).**

*Crédit photo :
J. Missonnier /IAU îdF*

Les programmes agri-urbains : un nouveau mode de gouvernance

Un programme d'agriculture périurbaine ne correspond pas à un dispositif juridique précis. C'est une démarche volontaire de développement engagée par des communes ou des agriculteurs sur des territoires communaux ou intercommunaux pour :

- répondre aux attentes des collectivités et de la population locale vis-à-vis des espaces agricoles en termes de maintien de la qualité du cadre de vie, du paysage et de l'accueil,

- préserver les espaces et les activités agricoles et mettre en place les conditions foncières et économiques de leur développement, pour permettre à ces espaces de jouer leur rôle d'équilibre et de gestion de l'aménagement du territoire.

Le programme d'agriculture périurbaine propose un ensemble d'actions concertées à mettre en œuvre en partenariat entre collectivités et agriculteurs, en associant les organismes techniques, les gestionnaires et autres utilisateurs des espaces agricoles et les financeurs.

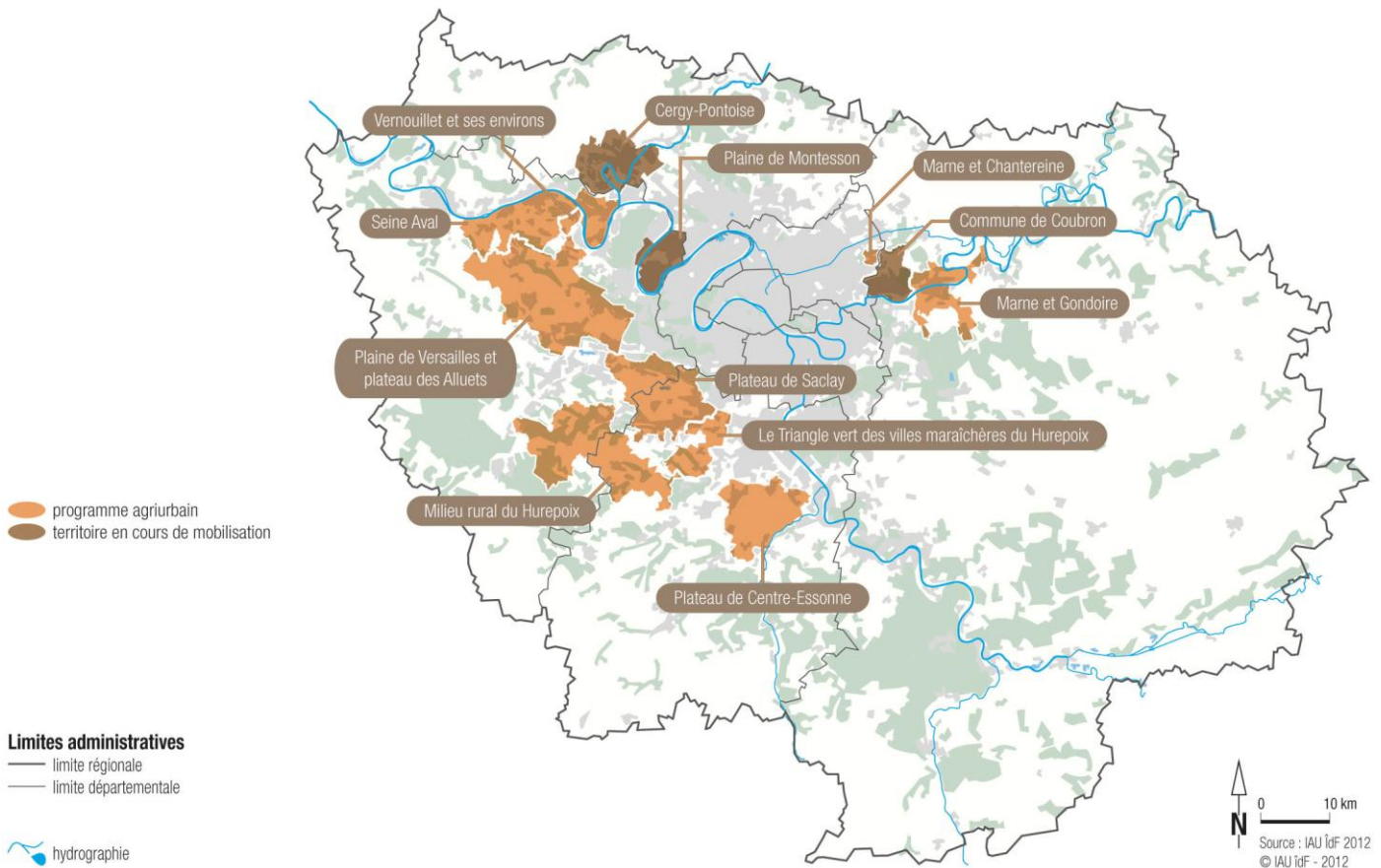
A plus long terme, il vise à instaurer un mode de gouvernance participative entre collectivités et agriculteurs, en particulier pour la gestion et l'entretien de l'espace périurbain.

En Île-de-France, il n'existe pas un programme unique, mais de petits programmes indépendants les uns des autres. A titre d'exemples :

Marne-et-Gondoire, Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix, Vernouillet et ses environs, Plaine de Versailles et plateau des Alluets.

Source : IAURIF, Les programmes agri-urbains : un partenariat entre agriculteurs et collectivités, un nouveau mode de gouvernance – 10 exemples franciliens, juillet 2005.

LES TERRITOIRES DE PROJET AGRIURBAIN



Sources de la fiche

Teddif, IAU îdF, Parcs naturels régionaux

Pour en savoir plus

www.teddif.org

www.parc-naturel-chevreuse.fr

www.pnr-vexin-francais.fr

www.parc-gatinais-francais.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr

www.iledefrance.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

Les usagers de l'environnement

Les Franciliens et leurs forêts

Une enquête a été réalisée en mars 2011 par l'Institut français d'opinion publique (Ifop) pour le compte de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France sur la perception des forêts par les Franciliens. Elle portait sur un échantillon de 801 personnes, représentatif de la population d'Île-de-France âgée de 18 ans et plus.

La fréquentation des forêts franciliennes

| | Fréquentation hebdomadaire | Fréquentation mensuelle | Moins souvent / Jamais |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------------|------------------------|
| Ensemble des Franciliens | 11% | 29% | 60% |
| Parisiens | 8% | 27% | 65% |
| Habitants petite couronne | 9% | 29% | 62% |
| Habitants grande couronne | 17% | 27% | 56% |

Source : Ifop

L'appréciation des forêts franciliennes

D'une manière générale, les Franciliens aiment aller en forêt :

- Énormément (23 %)
- Bien (40 %)
- Assez bien (25 %)
- Pas trop (12 %)

L'image détaillée des forêts franciliennes

Les forêts franciliennes sont considérées :

- Faciles d'accès en voiture (85 %)
- Bien entretenues (77 %)
- Bien aménagées pour les loisirs et le sport (64 %)
- Dangereuses (28 %)
- Faciles d'accès en transport en commun (27 %)
- Bruyantes (26 %)

Les souhaits d'utilisation et de fréquentation des forêts franciliennes

Les forêts franciliennes doivent :

- Être ouvertes aux Franciliens (95 %)
- Concilier biodiversité, usages récréatifs (95 %)



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



- Être en partie fermées aux publics pour des motifs écologiques (49 %)
- Être en partie fermées aux publics pour une exploitation forestière plus intensive (28 %)

Source : Ifop



Forêt domaniale de Sénart.

Crédit photo : L. Lamontagne / CRT Paris Île-de-France

L'environnement, lieu de pratique sportive pour les Franciliens

L'enquête sur la pratique sportive des Franciliens 2007-2010 a été réalisée auprès de 12 500 Franciliens âgés de 15 ans et plus.

Les disciplines pratiquées en Île-de-France (en % des Franciliens âgés de 15 ans et plus)

| Sports | Ensemble des pratiquants | Pratiquants réguliers |
|------------------|--------------------------|-----------------------|
| Marche | 48% | 19% |
| Vélo | 39% | 8% |
| Course à pied | 16% | 7% |
| Pêche | 5% | < 1% |
| Equitation | 2% | 1% |
| Escalade | 1% | < 17% |
| Sports nautiques | 5% | < 1% |

Source : IRDS, Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF) 2007-2010

Lieux des pratiques

| Lieu | Pratique régulière | Pratique régulière ou occasionnelle |
|---|--------------------|-------------------------------------|
| Espace naturel (forêt, lac, rivière...) | 31% | 57% |
| Espace public (parc, jardin, rue...) | 30% | 53% |

Source : IRDS, Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF) 2007-2010



Canoës-kayaks sur le canal de l'Ourcq au Parc national forestier de la Poudrerie de Sevrans (93).

Crédit photo : L. Mignaux / Metl – Medde

D'autres usagers de l'environnement

Les chasseurs

Selon la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France, les effectifs des 3 dernières saisons sont les suivants :

| Saison | Départements | | | Total Île-de-France |
|-------------|--------------|--------------|-------------------|---------------------|
| | 77 | 78 - 91 - 95 | 75 - 92 - 93 - 94 | |
| 2009 – 2010 | 15 445 | 16 748 | 8 708 | 40 901 |
| 2010 – 2011 | 15 384 | 16 547 | 8 221 | 40 152 |
| 2011 - 2012 | 15 016 | 16 124 | 8 327 | 39 467 |

Les pêcheurs

Les effectifs des pêcheurs sont les suivants, selon l'Union régionale des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Bassins de la Seine et du Nord (2008, 2009) et la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (2010, 2011) :

| Département | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Paris et 92, 93, 94 | 7 632 | 7 891 | 6 155 | 6 494 |
| Seine-et-Marne | 18 698 | 19 293 | 14 861 | 14 870 |
| Yvelines | 5 051 | 5 776 | 5 037 | 4 965 |
| Essonne | 9 917 | 11 042 | 8 954 | 8 662 |
| Val-d'Oise | 3 953 | 4 624 | 3 963 | 3 687 |
| Total | 45 251 | 48 626 | 38 970 | 38 678 |



Pêcheur au bord de l'Yerres (91).

Credit photo : L. Mignaux / Metl - Medde

Les associations de protection et de défense de l'environnement

Au 31/12/2011, selon Île-de-France environnement (IDFE), la région compte environ 960 associations dont l'objet est l'environnement. 372 associations, réparties en 16 collectifs thématiques ou territoriaux, sont adhérentes à IDFE.

Le nombre de Franciliens adhérent à une association membre d'IDFE est estimé entre 25 000 et 30000.

309 associations sont agréées au 1er juin 2012.

Sources : IDFE, Driea

Sources de la fiche

AEV, Ifop, IRDS, FRC, FPNP, IDFE, Driea

Pour en savoir plus

www.aev-iledefrance.fr

www.irds-idf.org

www.idfe.eu

www.federationpeche.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento. Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag